Quatre-vingt-sixième année. — N° 18. Le Numéro: 15 francs. Samedi 23 Janvier 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 53-1155 ratifiant le décret du 3 avril 1951 approuvant deux délibérations prises les 24 octobre et 3 novembre 1950 par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française et la commission permanente de cette assemblée visant à étendre le bénéfice de l'admission temporaire aux cartons destinés à la fabrication des emballages et aux tabacs bruts destinés à la transformation en tabacs fabriqués en vue de la réexportation (rectificatif) (p. 850).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 54-74 du 22 janvier 1954 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des directeurs régionaux de la radiodiffusion-télévision française (p. 850).

Ministère de la justice.

Décret du 22 janvier 1954 portant nomination d'attachés titulaires au ministère de la justice (p. 851).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 21 janvier 1954 chargeant le président du conseil des ministres de l'intérim du ministère des affaires étrangères (p. 851).

Décret du 21 janvier 1954 portant nomination de ministres plénipotentiaires (p. 851).

Arrêté portant promotions (agents diplomatiques et consulaires) (p. 851).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 21 janvier 1954 chargeant le vice-président du conseil de l'intérim du ministère de l'intérieur (p. 851).

Décret du 21 janvier 1954 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune d'Hautmont (Nord) (p. 852).

Décret du 21 janvier 1954 portant intégrations dans le corps des membres de tribunal administratif (p. 852).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (p. 852).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 54-75 du 6 janvier 1954 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires attribuées à certains personnels du service des laboratoires du ministère des finances (p. 866).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 54-76 du 6 janvier 1954 relatif aux indemnités forfaitaires allouées à certains agents de gardiennage du Conservatoire national de musique (p. 867).

Arrêté du 18 janvier 1954 relatif à la composition des commissions départementale, régionale et centrale pour l'organisation rationnelle des achats de denrées et de combustibles pratiqués par les établissements publics de tous les ordres d'enseignement (p. 867).

Arrêté du 22 janvier 1954 portant création d'une commission des achats auprès du service de groupement des achats de matériels de l'éducation nationale (p. 868).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 53-970 modifiant et complétant la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et instituant des licences dites obligatoires (rectificatif) (p. 866).

Ministère de l'agriculture.

Circulaire du 15 janvier 1954 aux inspecteurs divisionnaires, inspecteurs et agents de la répression des fraudes et aux directeurs des laboratoires agréés, relative au décret du 26 octobre 1953 concernant les fromages (p. 868).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté portant acceptation de démission (services extérieurs) (p. 868).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions des 21 et 22 janvier 1954. — Convocations de commissions (p. 869).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 869).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de délibération n° 219 CP-53 de la commission permanente du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 10 septembre 1953, modifiant la nomenclature du tarif douanier en ce qui concerne les essences de pétrole (p. 870).

Annonces (p. 871).

LOIS

Loi n° 53-1155 ratifiant le décret du 3 avril 1951 approuvant deux délibérations prises les 24 octobre et 3 novembre 1950 par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française et la commission permanente de cette assemblée visant à étendre le bénéfice de l'admission temporaire aux cartons destinés à la fabrication des emballages et aux tabacs bruts destinés à la transformation en tabacs fabriqués en vue de la réexportation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1953: au sommaire et page 10639, 2e colonne, dans le titre de la loi; *in fine*, lire: « ... et aux tabacs bruts destinés à la transformation en tabacs fabriqués en vue de la réexportation ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 54-74 du 22 janvier 1954 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des directeurs régionaux de la radiodiffusion-télévision française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 2;

Vu l'ordonnance n° 45-2647 du 2 novembre 1945 relative à l'organisation régionale de la radiodiffusion française;

Vu l'ordonnance n° 45-2648 du 2 novembre 1945 sur l'organisation de la radiodiffusion et de la télévision en Algérie;

Vu le décret n° 49-720 du 28 mai 1949 portant règlement d'administration publique relatif au statut des administrateurs civils;

Vu les décrets n°s 47-2403 du 31 décembre 1947 et 49-217 du 17 février 1949 portant règlement d'administration publique fixant respectivement les effectifs du cadre d'administrateurs civils de la radiodiffusion française et les conditions d'intégration dans ce cadre des fonctionnaires de la radiodiffusion;

Vu le décret n° 50-1031 du 16 novembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions d'accès des fonctionnaires de la radiodiffusion aux classes exceptionnelles et échelons fonctionnels prévus par le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948;

Vu le décret n° 51-855 du 5 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des statuts particuliers du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications et du corps provisoire des ingénieurs des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion française;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

CHAPITRE Ier

Organisation générale.

Art. 1er. — Les directeurs régionaux de la radiodiffusion-télévision française constituent un corps classé dans la catégorie A prévue à l'article 24 de la loi du 19 octobre 1946 et soumis aux dispositions statutaires définies aux articles suivants.

Art. 2. — L'échelle de rémunération des directeurs régionaux comporte trois échelons.

En outre, les échelons fonctionnels créés par le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 en faveur des directeurs régionaux de la radiodiffusion française peuvent être accordés à ceux de ces fonctionnaires qui sont chargés des directions régionales de Lyon, Lille, Strasbourg et Alger.

L'attribution du traitement correspondant à l'un de ces échelons est liée à l'exercice effectif des fonctions dans les postes considérés et ne peut ouvrir droit éventuellement à une indemnité différentielle en cas de changement de poste ou de cadre.

Art. 3. — Les directeurs régionaux représentent dans leur région le directeur général de la radiodiffusion-télévision française auprès des autorités, administrations et organisations locales et des personnes pouvant apporter leur concours à la radiodiffusion-télévision française.

Ils sont responsables vis-à-vis du directeur général de l'administration de l'exploitation et des émissions dans leur région.

Dans le cadre des instructions qu'ils reçoivent, les directeurs régionaux assurent la direction des services placés sous leur autorité. A ce titre, ils sont notamment chargés:

D'assurer l'exploitation et l'entretien des installations et des bâtiments;

De veiller à la qualité technique de réception des émissions radiophoniques et de télévision;

De diriger et contrôler l'activité des services d'assiette et de recouvrement de la redevance radiophonique installés dans leur circonscription;

D'établir les propositions budgétaires concernant leur région;

Dans la limite des délégations qui peuvent leur être consenties par le ministre chargé de la radiodiffusion ou par le directeur général de la radiodiffusion-télévision française, d'administrer l'ensemble des personnels placés sous leur autorité et de liquider et ordonnancer les dépenses;

D'établir et de réaliser les programmes régionaux, artistiques et d'information et les programmes qui leur sont demandés par le directeur général;

CHAPITRE II

Recrutement et avancement.

Art. 4. — Ont seuls vocation à être nommés dans l'emploi de directeur régional les inspecteurs généraux adjoints, les ingénieurs en chef des télécommunications, les administrateurs civils ayant atteint au moins le 2e échelon de la 2e classe, les ingénieurs des télécommunications ayant atteint au moins le 1er échelon de la 2e classe.

Ces fonctionnaires doivent totaliser au moins cinq ans de service effectif dans les cadres supérieurs administratifs ou techniques ou à l'inspection générale de la radiodiffusion-télévision française.

Art. 5. — La désignation des directeurs régionaux a lieu au choix par arrêté du ministre sur présentation d'une liste de candidats comportant trois noms au maximum par poste à pourvoir, établie par le directeur général, après avis du chef de l'inspection générale, du directeur des services techniques, du directeur des services généraux et de la commission administrative paritaire compétente.

Art. 6. — Les fonctionnaires ainsi appelés aux fonctions de directeur régional sont détachés dans cet emploi dans les conditions fixées à l'article 99 (1°) de la loi du 19 octobre 1946 susvisée. Ils sont classés dans l'échelon normal de leur nouvel emploi comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur corps d'origine. L'ancienneté d'échelon qu'ils avaient acquise dans leur grade antérieur est convertie en ancienneté d'échelon du nouveau grade d'après le rapport des délais d'avancement dans les deux emplois. Le cas échéant, ils bénéficient des échelons fonctionnels prévus à l'article 2 ci-dessus.

Art. 7. — La durée du temps passé dans chacun des échelons de l'emploi de directeur régional est fixée à deux ans. Cette durée peut être réduite jusqu'à dix-huit mois ou augmentée dans les conditions prévues aux articles 10 à 13 du décret n° 49-1157 du 18 août 1949.

CHAPITRE III

Dispositions transitoires.

Art. 8. — Les fonctionnaires exerçant à la date de la publication du présent règlement les fonctions de directeur régional sont détachés d'office dans cet emploi.

Ceux d'entre eux dont la situation ne peut être réglée en application des dispositions de l'alinéa précédent conservent à titre personnel leurs grade et emploi.

Art. 9. — Pendant une période de dix ans après la publication du présent règlement, les dispositions de l'article 4 ci-dessus concernant les ingénieurs en chef des télécommunications sont applicables aux ingénieurs en chef de la radiodiffusion.

Art. 10. — Sont abrogées les dispositions de l'arrêté du 18 octobre 1946 fixant les conditions de recrutement et d'avancement du personnel titulaire de la radiodiffusion française en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions du présent décret.

Art. 11. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information,
ÉMILE HUGUES.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 22 janvier 1954 portant nomination d'attachés titulaires au ministère de la justice.

Par décret en date du 22 janvier 1954, pris, le Conseil supérieur de la magistrature entendu, sont nommés, sur leur demande, attachés titulaires au ministère de la justice:

MM.

Bordas, juge suppléant du ressort de la cour d'appel d'Amiens.
Viche, juge suppléant du ressort de la cour d'appel d'Amiens.
Allaer, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Douai.
Goudet, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Rennes.
Peyre, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Colmar.
De Ribet, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Besançon.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 21 janvier 1954 chargeant le président du conseil des ministres de l'intérim du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,
Sur le rapport du président du conseil des ministres,
Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Joseph Laniel, président du conseil des ministres, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. Georges Bidault.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1954.

RENÉ COTY

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL BIBEYRE.

Décret du 21 janvier 1954 portant nomination de ministres plénipotentiaires.

Par décret en date du 21 janvier 1954, sont nommés ministres plénipotentiaires de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er décembre 1953:

M. d'Alexandry d'Orengiani, conseiller des affaires étrangères de 2e classe.

MM. Brouillet, Briere, conseillers des affaires étrangères de 1re classe.

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 21 janvier 1954:

Sont promus conseillers des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er décembre 1953:

MM. Stabile, Martin de Marolles, Koenigswarter, Pasqualini, Rialland, conseillers des affaires étrangères de 2e classe.

Sont promus conseillers des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er décembre 1953:

MM. Beauroy, Torres, Charles (Xavier), Debroise, Leroy-Beaulieu, Quoniam, secrétaires des affaires étrangères de 1re classe.

Sont promus secrétaires des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er décembre 1953.

M. Van Laethem, Mlle Campana, MM. Daufresne de La Chevalerie, Angles, Arnaud, Fequant, Ladreit de Lacharrière, Beguin-Billecocq, Vinzul, Radius, Barbusse, de Laurent-Castelet, Picard, Muracciole, de Boisgelin, Gauthier, Flory, Bonnave, Fabre (Robert), Legeuire, Mézière, secrétaires des affaires étrangères de 2e classe.

Sont promus secrétaires des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er décembre 1953:

MM. Peyrefitte (Alain), Boyer de Fonscolombe, de Warren (Reginald), Mahoudeau, Cazin d'Honincthun, Raguenet, Vizzavona, Kébaili, Berirand (Paul), de Choiseul-Praslin, Martin (Paul), Arnault de Guenyveau, Le Saige de La Villesbrune, Bernard (André), Mantel, Gaucher, de Souza, secrétaires des affaires étrangères de 3e classe.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 21 janvier 1954 chargeant le vice-président du conseil de l'intérim du ministère de l'intérieur.

Le Président de la République,
Sur le rapport du président du conseil des ministres,
Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Henri Queuille, vice-président du conseil, est chargé de l'intérim du ministère de l'intérieur pendant l'absence de M. Léon Martinaud-Déplat.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL BIBEYRE.

Décret du 21 janvier 1954 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une delegation spéciale dans la commune d'Hautmont (Nord).

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant qu'il existe au sein du conseil municipal de la commune d'Hautmont (Nord) de profonds dissentiments qui paralysent la gestion des affaires de la commune;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Hautmont (Nord) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Lemue (Gaston), Kunegel (Joseph), Lespinasse (Auguste).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 21 janvier 1954 portant intégration dans le corps des membres de tribunal administratif.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 53-934 du 30 septembre 1953 portant réforme du contentieux administratif;
Vu le décret n° 53-936 du 30 septembre 1953 portant règlement d'administration publique et fixant le statut des membres des tribunaux administratifs;
Vu le décret n° 53-937 du 30 septembre 1953 modifiant le décret du 10 juillet 1948 portant classement indiciaire des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;
Vu l'arrêté du 30 septembre 1953 fixant l'échelonnement indiciaire des membres des tribunaux administratifs,

Décrète:

Art. 1er. — M. Vitalis (Louis), est intégré en qualité de président du tribunal administratif de Paris, à compter du 1er janvier 1954.

Art. 2. — Sont intégrés en qualité de président de section au tribunal administratif de Paris, à compter du 1er janvier 1954:

MM. Agulhon (Maurice), Guisthau (Henri), Pascal (Edouard).

Art. 3. — Sont intégrés en qualité de conseiller au tribunal administratif de Paris, à compter du 1er janvier 1954:

MM. Alapetite (Paul), Alcais (Henri), Auge (Robert), Chailley (Pierre), Dusaillour (Paul), Goetz (Charles), Giberton (André), Husson (Albert), Lefellier (René), Niel (Georges), Perrin (Emile), Pieven (Maurice), Terrou (Fernand).

Art. 4. — Sont intégrés en qualité de président de tribunal administratif, à compter du 1er janvier 1954:

MM. Albertini (Jean), Aubert (Charles), Bornecque (Edouard), Brenot (Henri), Capeau (Charles), Cazeneuve (Bernard), Chauvel (Pierre), Didiac (Pierre), Dusserre (Jean), Eschbach (Henri), Fagnot (Fernand), Falque (Eugène), Filhoulaud (Roger), Fontanel (Camille), Gaillard (Emile), Girault (Louis), Lacau-Barraque (Léon), Leca (Antoine), Louvard (Marcel), Mejan (François), Momy (René), Regnault (Louis), Rongeres (Edouard), Rouvière (Frank), Sauzet (Marcel), Servain (Jean), Vinatie (Jean), Weill (Gilbert).

Art. 5. — Sont intégrés en qualité de conseiller de tribunal administratif à compter du 1er janvier 1954:

MM. Allain (Robert), Altabert (Victor), Astruc (Georges), Barthélemy (Pol), Bataille (Raymond), Bazile (Jean), Bernhard (Raymond), Berthelot (Daniel), Berton (Marcel), Bessel (Wolly), Bonneau (Henri), Bosviel (Henri), Braun (André), Eulle (Charles), Casanova (Jean), Causse (Henri), Chatonnet (Jules), Cluzel (Pierre), Darracq (Joseph), David (Georges), Delevalle (Daniel), Desalbres (Georges), Devriendt (Georges), Dubreuil (Jacques), Dupaz (Etienne), Epitalbra (Alphonse), Exiga (Joseph), Gabolde (Christian), Gloumeau (Roger), Guérin (Paul), Guinet (Jean), Henry (Lyonnel), Heurte (André), Houille (André), Labadens (Jean), Laigut (Maurice), Lairis (Jules), Langlais (Robert), Lecrubier (Jean), Legoux (Roger), Luis (Raymond), Lux (Robert), Lescat (Jean), Marbaud (Jacques), Mars (René de la Fayolle de), Maurel (Adolphe), Meunier (René), Meyer (Octave), Olivier (Maurice), Ousset (Gérard), Page (Marcel), Perret (Alphonse), Petit (Gaston), Piernet (Claude), Mme Pipien (Marcelle), MM. Planacassagne (Camille), Plateau (Albert), Ressier (Jean), Ricard (Clément), Rochefort (Louis), Rols (André), Serre (Pierre), Sevet (Léon), Truilhet (Jules), Veyret (Louis), Voisin (André), Voyle (Jean), Wirtz (Gérard).

M. Meyer, précédemment rémunéré en qualité de commissaire du Gouvernement du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine conserve, à titre personnel, le bénéfice de sa situation antérieure, conformément aux dispositions de l'article 14 du décret du 30 septembre 1953.

Art. 6. — En application des dispositions de l'article 15 du décret du 30 septembre 1953 fixant le statut des membres des tribunaux administratifs et en attendant la constitution de la commission administrative paritaire appelée à émettre un avis quant à leur titularisation, sont provisoirement chargés des fonctions de conseiller de tribunal administratif à compter du 1er janvier 1954:

MM. Bastos (Emmanuel), Boissonnet (Robert), Boufrioua Abdel Hafid, Clos (Marcel), Daumas (Pierre), Hauss (Jean-Pierre), Heliot (Maurice), Luce (Edmond), Mathias (Georges), Moreau (Georges), Namin (Gaston), Ourgaut (Charles), Phelip Mazars de Mazarin (Raymond), Rietsch (Jacques), Rousseau (André), Roussillon (Paul), Staub (Jean-Paul), Thirion (Maurice), Tourdias (Maurice), Vieil (Henri).

Art. 7. — Les fonctionnaires désignés par décret du 8 octobre 1953 pour exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement près les conseils de préfecture, sont chargés des mêmes fonctions près les tribunaux administratifs pour l'année judiciaire en cours.

Art. 8. — Le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL REMEYER.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EDOUARD THIBAULT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs

Extrait des listes A et B établi à la date du 1er janvier 1954.

Références:
D. M. n° 97284 PM/I.B du 15 juin 1949.
Modificatif n° 1 du 27 septembre 1949.
Modificatif n° 2 du 31 décembre 1949.
Modificatif n° 3 du 6 juin 1950.
Modificatif n° 4 du 6 juillet 1951.
Modificatif n° 5 du 6 février 1952.
Modificatif n° 6 du 10 mars 1952.
C. M. n° 172983 PM/I.B du 10 octobre 1952.

NOTA. — La date figurant après les prénoms des officiers inscrits sur la liste ci-dessous est la date de naissance des intéressés. Elle est suivie soit du numéro d'inscription de ces officiers sur les listes générales d'ancienneté arrêtées au 1er juillet 1953, soit de la date de promotion dans le grade des intéressés.

TROUPES METROPOLTAINES

I. — Le présent extrait des listes des tours de départ (tour normal et tour spécial) annule et remplace, pour les mises en route à effectuer, au cours du deuxième trimestre 1954, l'extrait établi à la date du 1er octobre 1953, inséré au *Journal officiel* du 17 octobre 1953, pages 9249 et suivantes.

II. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er avril 1954 et le 1er juillet 1954.

Ces officiers seront soumis, dans les moindres délais à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 4728/2/DCSSA en date du 19 août 1949; les officiers brevetés parachutistes, appartenant ou non à une formation aéroportée, seront en outre soumis à une visite médicale de contrôle d'aptitude au saut dans les conditions prévues par l'instruction provisoire n° 5115-2/7 DCSSA du 22 octobre 1948.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 15 février 1954, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous le même timbre, par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

III. — Les officiers ayant ultérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur et non encore embarqués, ne sont pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

Ne figurent pas également sur le présent extrait les officiers mis en sursis en application de la D. M. n° 45387 PM/I.B du 19 mars 1953.

IV. — Jusqu'à la publication du prochain extrait trimestriel des listes de tour de départ, aucun des officiers inscrits sur le présent extrait ne devra être désigné pour effectuer un stage d'instruction ou d'information, qui aurait pour résultat de retarder son départ.

V. — *Prescriptions particulières.* — En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de renfort, les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), le 15 février 1954, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés auraient éventuellement l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Cette liste devra également faire connaître le nom des officiers qui, en cas de désignation, seraient désireux de participer à l'encadrement des formations de légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs ou à celui du régiment de Corée en Indochine.

Infanterie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Liste « A ».

MM.

1 Des Touches (Eugène-Edouard), 20 août 1905 (1er janvier 1954), 8e région.
2 Leboube (Louis-Eugène), 23 avril 1908 (1er janvier 1954), 1re région.
3 Cavard (Jacques-Eugène), 4 août 1909 (1er janvier 1954), 1re région.
4 Leroy (Christian-Marie), 23 mai 1904 (1er janvier 1954), 2e région.
5 Millet (Robert-Désiré), 10 juin 1905 (1er janvier 1954), administration centrale
6 Wirth (Henri), 2 juillet 1908 (1er janvier 1954), administration centrale.
7 Andolenko (Serge), 13 juin 1907 (1er octobre 1953), 1re région (en sursis).
8 Senges (Maurice-Gaston), 21 mars 1909 (1er octobre 1953), 3e région.
9 Calmettes (Jean-Joseph), 10 décembre 1905 (1er octobre 1953), 8e région.
10 Gazeau (Claude-Benoist), 15 septembre 1906 (1er octobre 1953), 1re région.
11 Chombart de Lauwe (Marc-Henri), 26 février 1906 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
12 Glises de la Rivière (Léon-Alexandre), 16 novembre 1906 (1er octobre 1953), 3e région.

Chefs de bataillon.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Plassard (Georges-Claude), 23 juillet 1913 (1er octobre 1953), 7e région.
2 Michel (Emile-Auguste), 5 novembre 1912 (1er janvier 1954), 2e région.
3 Guillot (Eugène-André), 3 mars 1913 (1er janvier 1954), 2e région.
4 Chauveau (Marcel-Yves), 10 juillet 1916, no 1038, F. F. Allemagne.
5 Doyen (Jean-Louis), 26 juillet 1913 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
6 Rouy (Pierre-Emile), 14 juillet 1912 (1er octobre 1953), 8e région.
7 Dancausse (Fernand-Sébastien), 30 mai 1906, no 446, F. F. Allemagne.
8 Rogere (Louis-Ferdinand), 20 juin 1909, no 692, F. F. Allemagne.
9 De Bejarry (Armand-Jean-Baptiste), 4 octobre 1909, no 996, F. F. Allemagne.
10 Bury (Marcel-René), 20 mars 1908, no 450, F. F. Allemagne.

Liste « A ».

11 Weil (Antoine-Nicolas), 6 juin 1912, no 713, administration centrale.
12 Hipolite (Jean-Marie), 1er octobre 1909, no 522, 6e région.
13 Fournier-Foch (Henry-Ferdinand), 15 décembre 1912, no 612, F. F. Allemagne.
14 Triomphe (Jean-François), 19 septembre 1913, no 991, administration centrale.
15 Guinard (Charles-Paul), 26 janvier 1914, no 840, 1re région.
16 Sellenet (Jean-Gustave), 9 octobre 1912, no 839, 7e région.
17 Maron (Georges-Hippolyte), 5 juillet 1914, no 919, 1re région (en sursis).
18 Leblond (Pierre-Jean), 25 novembre 1914, no 1004, administration centrale.
19 Berthol (Paul-Joseph), 20 juillet 1910, no 979, 6e région.
20 De Ravinel (Jean-Marie), 29 janvier 1910, no 972, 6e région.
21 Chavigny (Jean-Gaston), 6 janvier 1910, no 965, Maroc.
22 Ducret (Michel-Hippolyte), 17 décembre 1911, no 961, F. F. Allemagne (en sursis).
23 Durand (Pierre-Gérard), 31 décembre 1908, no 958, Maroc.
24 Mens (Albert-François), 8 juillet 1910, no 909, Tunisie.
25 Binet (Emile-François), 23 novembre 1910, no 908, 6e région.
26 Churlet (Augustin-Joseph), 12 mai 1907, no 905, 6e région.
27 Valot (François-Charles), 26 mai 1904, no 902, 1re région.
28 Pajot (René), 19 septembre 1909, no 901, 6e région.
29 Royer de la Bastie (Joseph-Marie), 28 juillet 1907, no 899, 8e région.
30 Thibeau (Jean-Raymond), 29 août 1911, no 897, 5e région.
31 Hemmer (Jean-Marie), 28 mars 1913, no 896, administration centrale.
32 Saint-Gal de Pons (Aymard-Marie), 12 décembre 1913, no 894, F. F. Allemagne.
33 De Torquat de la Coulerie (Louis-Marie), 28 janvier 1919, no 893, 3e région.
34 Le Goyet (Pierre), 12 juin 1911, no 892, 3e région.
35 Boret (Maurice-André), 1er juillet 1916, no 869, administration centrale.
36 Bastien (Georges-Jean), 2 novembre 1910, no 867, 6e région.
37 Saby (Francisque-Régis), 14 mars 1909, no 866, Maroc.
38 Laugier (Paul-Edouard), 11 décembre 1910, no 864, 1re région (en sursis).
39 Bonnel (Pierre), 11 février 1911, no 860, Tunisie.
40 Dougnac (Louis-Paul), 22 novembre 1909, no 856, 8e région.
41 Girollet (René-Camille), 28 mars 1909, no 849, 8e région.
42 Massol (Joseph-Paul), 3 mars 1912, no 820, 8e région.
43 Gratiot (Roger), 27 juin 1906, no 815, 6e région.
44 Quinet (Pierre-Fernand), 30 mars 1912, no 813, 6e région.
45 Legraud (Paul-Marie), 9 mai 1914, no 811, F. F. Allemagne.
46 Guernalec (Louis-Jean), 26 février 1908, no 809, 10e région.
47 Apard (Armand-Léon), 26 juillet 1908, no 808, Tunisie.
48 Benoit (Marcel-Marie), 30 mars 1909, no 807, 8e région.
49 Ragot (Jacques-Auguste), 11 octobre 1908, no 804, Maroc.
50 Martin (Ernest-Albert), 8 janvier 1907, no 803, 6e région.
51 Verrier (Jean-Gabriel), 14 août 1910, no 801, Tunisie.
52 Damy (Francis-Honoré), 23 décembre 1913, no 800, F. F. Allemagne.
53 Chapelle (Pierre-Alfred), 29 septembre 1914, no 795, Maroc.
54 Bertin (Pierre-René), 19 février 1910, no 789, 1re région.
55 Wanquier (Albert-Edmond), 19 octobre 1907, no 783, administration centrale.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Elias Hamza ben Mekki, 3 décembre 1912, no 1630, 1re région.
2 Letellier (Roland-Albert), 12 avril 1914, no 201, 4e région.
3 Nicolas (François-Charles-Marie), 24 avril 1911, no 45, F. F. Allemagne (en sursis).
4 Boixo (Jacques-Sauveur), 23 avril 1915, no 2276, 5e région (en sursis).
5 Debelut (René-Julien), 3 décembre 1912, no 2256, F. F. Allemagne (en sursis).
6 Taix (Henri-Alphonse-François), 3 janvier 1914, no 1128, 5e région (en sursis).
7 Croix (Yves-Aimé-Théophile), 7 février 1912, no 2332, 8e région (en sursis).
8 Hauguel (Jacques-Fernand-Joseph), 4 mars 1914, no 810, 4e région (en sursis).
9 Santini (Michel-Pierre), 22 juin 1924, no 2435, F. F. Allemagne (en sursis).
10 De Charpin Feugerolles (Bertrand-Charles-Marie), 11 octobre 1915, no 948, F. F. Autriche (en sursis).
11 Cahart (François-Roger), 1er décembre 1921, no 636, 3e région (en sursis).
12 De Nantes (François-Marie-Jean), 17 janvier 1921, no 1462, 6e région (en sursis).
13 Roulin (Jean-Christian-Marie-Henri), 13 juillet 1922, no 1761, administration centrale (en sursis).
14 Sarrazin (René-Jean-Germain), 8 mai 1921, no 474, 9e région (en sursis).
15 Liboz (Marcel-Henri), 25 avril 1919, no 1581, F. F. Allemagne (en sursis).
16 Chiarelli (Jean-Jules-Léon-Joseph), 9 mars 1910, no 2443, 9e région.
17 Prost (Jean-Camille-Louis), 27 septembre 1921, no 1115, 8e région (en sursis).
18 Regnier (André-Camille-Joseph), 9 avril 1914, no 774, F. F. Allemagne (en sursis).
19 Biro (Jean-André-Alfred), 7 juin 1923, no 1767, administration centrale (en sursis).
20 Arnault (Jacques-Charles-René), 2 mai 1916, no 722, 4e région (en sursis).
21 Cournault (Gérard-Louis), 26 juin 1909, no 149, Maroc (en sursis).
22 Bouvet de La Maisonneuve (Régis-Pierre-Louis-Marie), 26 juin 1912, no 714, 7e région (en sursis).
23 Morvan (Lucien), 28 mai 1914, no 359, Tunisie (en sursis).
24 Deschard (Hubert-Marie-Urbain-Lucien), 8 septembre 1913, no 249, 3e région (en sursis).
25 Rohfritsch (Edmond-Jean), 29 septembre 1921, no 1177, administration centrale (en sursis).

26 Derdour Abdelkader, 2 février 1911, n° 1701, F. F. Allemagne (en sursis).
27 Khoudir Chadli, 15 juin 1918, n° 1287, F. F. Allemagne (en sursis).
28 Long (Henri-Victor-Ambroise), 23 septembre 1912, n° 147, Maroc (en sursis).
29 Prudhomme (Jean-Marie-Pierre), 20 janvier 1915, n° 159, F. F. Allemagne (en sursis).
30 Micheli (Côme), 13 février 1912, n° 57, Maroc (en sursis).
31 Bouvier d'Yvoire (Georges-Félix), 30 octobre 1914, n° 777, 6e région (en sursis).
32 Dangel (Albert-Joseph), 22 août 1911, n° 213, 10e région (en sursis).
33 Noel (François), 24 décembre 1913, n° 1097, 10e région.
34 Kampler (Henri-Adolphe), 26 avril 1914, n° 62, F. F. Allemagne (en sursis).
35 Guivarc'h (Bernard), 29 septembre 1911, n° 295, F. F. Allemagne (en sursis).
36 Houdemont (Louis-Maurice), 4 octobre 1914, n° 238, F. F. Allemagne (en sursis).
37 Legall (Henri-François-Marcel), 17 octobre 1921, n° 477, 8e région (en sursis).
38 Hernandez (Joseph), 23 février 1921, n° 1972, 10e région (en sursis).
39 Semichon (Georges-Marie-Emile-Michel), 27 juin 1913, n° 121, F. F. Allemagne (en sursis).
40 Antoni (Marc-Marie-Nicolas), 22 janvier 1914, n° 136, F. F. Allemagne (en sursis).
41 Kerinec (Marcel), 19 août 1912, n° 540, F. F. Allemagne (en sursis).
42 Duflin (Jéhan-Louis-Marie), 9 mai 1920, n° 977, F. F. Allemagne (en sursis).
43 Houille (Paul-Maurice-Camille-Alexis), 4 novembre 1909, n° 1740, 7e région (en sursis).
44 Perrot (Louis-Pierre), 21 septembre 1914, n° 2444, 6e région.
45 Le Sellier de Chezelles (Roger), 7 octobre 1919, n° 138, administration centrale.
46 Revenaz (Hubert-Marcel), 17 février 1915, n° 1663, administration centrale (en sursis).
47 Herpin (Xavier-Martin-Marie), 10 novembre 1919, n° 966, F. F. Allemagne (en sursis).
48 Dubois (Charles-Albert-Clément-Auguste), 17 février 1922, n° 1255, 1re région (en sursis).
49 Grouet (Léon-Valentin-Joseph), 10 juillet 1911, n° 2338, 6e région (en sursis).
50 Salom (Fernand-Arnold), 3 janvier 1919, n° 1532, 10e région (en sursis).
51 Swelloff (Nikifor-Gabriel-Raymond), 1er octobre 1916, n° 1529, F. F. Allemagne (en sursis).
52 Leroux-veur (Léon-Ernest-René-Maurice), 28 octobre 1913, n° 2317, F. F. Allemagne (en sursis).
53 Billoir (Albert-Henri), 25 juillet 1911, n° 2205, 6e région (en sursis).
54 Erhart (Michel-André-Adolphe), 15 septembre 1912, n° 1666, 7e région (en sursis).
55 Posty (Robert-Léon), 31 juillet 1914, n° 2067, F. F. Allemagne (en sursis).
56 Carnet (Jean-Robert), 7 octobre 1922, n° 2378, 6e région (en sursis).
57 Maury (Louis-Jean-Abel), 13 janvier 1923, n° 2138, F. F. Allemagne (en sursis).
58 Kermarec (Joseph-Marie), 15 juillet 1909, n° 1973, 3e région (en sursis).
59 Soulhol (Henry-Albert), 18 mars 1923, n° 2234, 8e région (en sursis).
60 Marchand (André-Henri-Edmond) 14 novembre 1915, n° 471, F. F. Allemagne (en sursis).
61 De Guibert (Louis-Marie-Eugène), 13 février 1921, n° 1282, 6e région (en sursis).
62 Bayle (Robert-Paul-André), 23 février 1922, n° 2356, 4e région (en sursis).
63 Malezieux Dahon (Jacques-Jean-Henri-Louis), 17 juin 1923, n° 2382, 3e région (en sursis).
64 Mahieu (Edmond-Charles-Louis), 23 juin 1920, n° 1117, Maroc (en sursis).
65 Laurent (Jean-Paul-Marie), 13 septembre 1919, n° 1160, 8e région (en sursis).
66 Mailly (Jean-Yves-Guy), 15 mars 1918, n° 1117, 8e région (en sursis).
67 Quarez (Jean-Alfred-Clément), 5 décembre 1919, n° 625, 1re région (en sursis).
68 Dupriez (Henri-Jules), 12 novembre 1914, n° 1080, F. F. Allemagne (en sursis).
69 Tavernier (Pierre-Paul-Michel-Marie), 1er octobre 1914, n° 779, 9e région (en sursis).
70 Vanbremeersch (Claude-Michel-François-Marie), 3 janvier 1921, n° 985, administration centrale (en sursis).
71 Roch (André-Louis-François), 10 décembre 1921, n° 1656, 1re région (en sursis).
72 D'Hoker (Raymond-Maris), 13 novembre 1918, n° 1364, 4e région (en sursis).
73 Gombeaud (Michel-Marie-Georges), 8 octobre 1916, n° 451, F. F. Allemagne (en sursis).
74 Zalay (René-André), 21 juin 1924, n° 2350, 3e région (en sursis).
75 De La Haye Saint-Hilaire (Ernest-Marie-Henri-Michel), 13 octobre 1921, n° 1770, F. F. Allemagne (en sursis).
76 Coudray (Jules-Louis), 25 novembre 1921, n° 1423, F. F. Allemagne (en sursis).
77 Chicoyneau de Lavalette (Jean-Pierre-Marie), 11 février 1921, n° 1330, F. F. Allemagne (en sursis).
78 Worbe (Marie-Lucien), 29 mai 1921, n° 1414, 6e région (en sursis).
79 Sagois (Louis-Yvon-Joseph-Léon), 7 juin 1913, n° 262, 5e région (en sursis).
80 Burgard (Pierre-Georges-Michel), 21 décembre 1922, n° 2227, 4e région (en sursis).
81 Roucher (Henri-Gustave-Etienne), 26 février 1910, n° 1979, 10e région (en sursis).
82 Carbonneau (Julien-Marie-Victor), 14 mai 1909, n° 1110, 9e région (en sursis).
83 Kuppich (Robert), 19 juin 1920, n° 1653, 8e région.
84 Curnier (Pierre-Léonce-Henri), 25 janvier 1920, n° 875, 1re région (en sursis).
85 Le Guellec (Pierre-Marie), 10 janvier 1914, n° 1388, 10e région (en sursis).
86 Casabianca (Charles-Daniel-Marie), 29 avril 1911, n° 1971, 10e région (en sursis).
87 Gentilleau (Jean-Marie-André), 3 mars 1921, n° 2237, 3e région (en sursis).
88 Collin (Norbert-Adolphe), 23 mai 1913, n° 2029, F. F. Allemagne (en sursis).
89 Gide (André-Henry-Pierre), 9 septembre 1916, n° 662, Maroc (en sursis).
90 Adjus (Paul-Emmanuel), 9 octobre 1914, n° 2045, 10e région (en sursis).
91 Jobard (Robert-Raymond-Georges), 11 octobre 1922, n° 1971, F. F. Allemagne (en sursis).
92 Hauer (Joseph), 30 janvier 1922, n° 2346, 8e région (en sursis).
93 Chopin (Raymond-Marius-Louis), 28 juin 1917, n° 915, F. F. Autriche (en sursis).
94 Giuliano (Joseph-Félix), 3 avril 1913, n° 1103, F. F. Allemagne (en sursis).
95 Muller (Marcel-Louis-Paul), 22 septembre 1917, n° 2179, 9e région (en sursis).
96 Pascual (Gilbert-Eloi), 1er décembre 1923, n° 1798, F. F. Allemagne (en sursis).
97 Alliaume (Jacques-Henri), 19 septembre 1922, n° 1757, Maroc (en sursis).
98 Porret (Robert-Arthur), 6 décembre 1919, n° 1329, 10e région (en sursis).
99 Sarrus (Jacques-André), 24 septembre 1912, n° 1675, 10e région (en sursis).
100 Imbert (Daniel-Jacques-Pierre), 28 septembre 1912, n° 1676, 3e région (en sursis).
101 Blondel (Henri), 27 décembre 1913, n° 2108, 6e région (en sursis).
102 Quilghini (Jacques-Toussaint), 17 juin 1914, n° 280, administration centrale (en sursis).
103 Vet (Hugues-Eugène-Achille), 7 janvier 1920, n° 1372, 3e région (en sursis).
104 Ader (René-Henri), 17 novembre 1919, n° 1119, 4e région (en sursis).
105 Erbe (Charles), 22 septembre 1911, n° 1601, F. F. Allemagne (en sursis).
106 Bourcey (Pierre-Paul), 20 juillet 1915, n° 1501, 7e région.
107 Lavalou (René), 5 mars 1918, n° 1597, 3e région (en sursis).
108 Slorme (Albéric-Paul-Joseph), 29 juillet 1917, n° 1325, 6e région (en sursis).
109 Cuggia (Jean-Théréslus), 1er novembre 1914, n° 334, 10e région (en sursis).
110 Masson (André-Fernand), 25 mars 1915, n° 530, 1re région (en sursis).
111 Martin (Jean-Louis-Emmanuel), 12 mai 1921, n° 1425, 6e région (en sursis).
112 Florentin (Jean-Gustave-Charles), 2 janvier 1913, n° 228, 10e région (en sursis).
113 Siino (Louis-Joseph), 4 février 1915, n° 1169, 1e région (en sursis).
114 Marrucci (Oscar), 23 décembre 1914, n° 1642, 2e région (en sursis).
115 Hartmann (Emile), 14 septembre 1910, n° 2055, Maroc (en sursis).
116 Kaiser (Louis-Edouard), 1er mars 1909, n° 177, 6e région (en sursis).
117 Mozat (Gérard-Claude-François-Marie), 26 janvier 1926, n° 2301, 4e région (en sursis).
118 Rousseau (Marcel), 17 décembre 1914, n° 2156, 4e région (en sursis).

119 Meyer (Louis-Charles), 9 juin 1912, n° 1786, Tunisie (en sursis).
120 Vuillerot (Roger-Léonce), (8 décembre 1919), 1er janvier 1954, 8e région (en sursis).
121 Buzy-Debat (Vincent-Jean-Marie), 7 janvier 1921, n° 1123, 1re région (en stage).

Liste « A ».

MM.

122 André (Corentin-Marie), 21 mars 1919, n° 2303, 7e région.
123 Gilles-Giovannoni (Alphonse-Marcel), 13 avril 1910, n° 1906, 10e région.
124 Dazin (Etienne), 17 mars 1910, n° 1724, 10e région.
125 Huit (Philippe-André), 21 octobre 1915 (1er avril 1949), 8e région.
126 Fougere (Bernard-Henri-Pierre), 14 août 1913, n° 8 *bis*, 3e région.
127 Portail (Marie-José-Nicolas-Georges), 20 septembre 1914, n° 166, administration centrale.
128 Martineau (Maurice-Jacques-Roger-Daniel), 17 octobre 1914, n° 118, 6e région.

Liste « B ».

MM.

129 Lanternier (Jean-Maurice-François-Georges), 19 octobre 1914, n° 776, administration centrale.
130 Sidani (Louis), 26 novembre 1918, n° 1389, 6e région.
131 Boissenot (Léon-Alfred), 12 juillet 1913, n° 1220, 10e région (école).
132 Roux (Albert-Marius), 12 août 1917, n° 1387, F. F. Allemagne.
133 Klasser (Jean-Philippe), 16 mars 1922, n° 1289, F. F. Allemagne.
134 Ouvrard (Louis-Edmond-François), 17 décembre 1909, n° 1746 F. F. Allemagne.
135 Ott (Jean-Eugène), 6 janvier 1919, n° 1662, 8e région (école).
136 David (Guy-Jean-Louis), 7 juillet 1918, n° 1178, 6e région.
137 Gallas (Jean-Roger), 26 septembre 1913, n° 1077, 3e région.
138 Croisier (Denis-Gilbert), 25 mai 1916, n° 1390, 8e région.
139 Boyer (Louis-Paul-André), 27 décembre 1901, n° 2363, 4e région.
140 Seguineau de Preval (Xavier-Marc-Marie-Henri), 14 octobre 1914, n° 704, 6e région.
141 Murat (Jean-Auguste), 30 août 1922, n° 1550, 10e région.
142 Barbe (Gabriel), 1er mars 1913, n° 775, 10e région.
143 Mourey (Marcel-Albert), 31 juillet 1907, n° 2151, 7e région.
144 Calvet (Marcel-Jean), 27 janvier 1908, n° 1193, F. F. Allemagne.
145 Jaugeon (Louis-Victor), 16 juillet 1914, n° 1099, 6e région.
146 Ligneau (Julien-Lionel-Lucien-Edouard-Désiré), 9 février 1914, n° 181, Maroc.
147 Brault (Guy-Marie-François-Léon-Robert), 30 janvier 1916, n° 205, Maroc.
148 Rolland (Paul-André-Francis), 1er août 1921, n° 2361, 10e région.
149 Donay (André-Léon-Frédéric), 27 décembre 1909, n° 2337 F. F. Allemagne.
150 Hermellin (Gabriel-Désiré), 11 janvier 1922, n° 2381, 6e région.
151 Kaczmareck (Adalbert), 20 juin 1916, n° 1577, 10e région.
152 Humilier (Pierre), 18 avril 1920, n° 1829, 8e région.
153 Tiphine (Georges-Pierre), 31 juillet 1912, n° 1218, 4e région (école).
154 Duhamel (Robert-Rémi-Gustave), 12 mai 1910, n° 719, 10e région.
155 Cottray (Lucien-Henri-Clément), 28 février 1912 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
156 Ciancioni (François), 25 octobre 1914, n° 1813, 10e région (école).
157 De Taisne (Angélito-Christian-Marie-Urse), 15 septembre 1916, n° 439, 1re région.
158 Dhe (Michel-Paul-François), 10 janvier 1911, n° 58, F. F. Allemagne.
159 Bataillard (Jean-Henri), 9 octobre 1913, n° 2306, Maroc.
160 Delard (Jean-André-Marie-Rodolphe-Emile), 11 novembre 1915, n° 299, Tunisie.
161 Lematire (Bernard-Jules-Roger), 24 octobre 1921, n° 1607, Maroc.
162 Deschard (Bernard-Georges-Marie), 6 octobre 1921, n° 1760, F. F. Allemagne.
163 Comet (Pierre-Auguste-François), 30 juin 1921, n° 2360, F. F. Allemagne.
164 Sableau (William-Maurice), 1er février 1922, n° 1641, 3e région.
165 Dubois (Jacques-Prosper-Donat), 17 février 1917, n° 1559, 9e région (école).
166 Aumonnier (Jean-Léon-Albert), 25 mai 1918, n° 1191, 4e région (école).
167 De Solere (Jean-Maurice-Joseph-Claude-Marie), 4 août 1920, n° 1344, administration centrale.
168 Borde (Robert-Louis), 23 août 1922, 1er janvier 1954, 7e région.
169 Perez (Georges-Constant), 3 avril 1922, 1er janvier 1954, 10e région.
170 Mainie (Jean-Henri-Marius-Stéphan), 20 janvier 1914, n° 778, 4e région.
171 Marengo (Fernand-Antoine), 24 septembre 1921, n° 1799, 10e région.
172 Fargeot (André-Georges), 2 novembre 1914 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
173 Peron (Hervé-Marie), 9 janvier 1915, n° 1643, 1re région.
174 Roumet (Henri-Marie-Camille-Pierre), 11 juin 1914, n° 356, Tunisie.
175 Bouchard (Robert-Jean), 23 avril 1916, n° 1151, 4e région (école).
176 Simon (Alexis-Louis), 2 mai 1914, n° 2122, 6e région.
177 Beuret (André-Paul), 15 février 1912, n° 1992, 1re région.
178 Allegrini (François-Gabriel), 18 novembre 1909, n° 1913, Tunisie.
179 Risticoni (Charles-Joseph), 22 octobre 1913, n° 1851, 9e région.
180 Ayral (René-Julien), 17 mai 1911, n° 310, administration centrale.
181 Olivier (Henri-Lucien), 2 mai 1923, n° 2312, 4e région (école).
182 Giuseppi (Dominique), 17 juillet 1911, n° 1873, Tunisie.
183 Lonchampt (Edouard-Marie-Alfred), 16 août 1919, n° 1154, 5e région.
184 Pelte (Auguste-Louis), 24 septembre 1914, n° 843, 6e région.
185 Carmes (Maurice), 13 mars 1914, n° 135, 9e région.
186 Rageot (Henri-Ernest-Emile), 14 février 1915, n° 808, 10e région.
187 Gosselin (Marcelin-Frédéric-Adrien), 21 janvier 1913 (1er janvier 1954), 2e région.
188 Oudot de Dainville (Philippe-Alix-Marie-Jean), 18 octobre 1920, n° 1067, 1re région.
189 Lepelletier d'Aunay (Raoul-Marie-Jean-Hector), 6 juin 1921, n° 1895, F. F. Allemagne.
190 Sylvestre (Roger-Georges), 6 juillet 1914, n° 1296, 9e région.
191 Guiles (René-Gabriel), 9 novembre 1916, n° 1576, Maroc.
192 Maury (Albert-Charles-Louis), 15 septembre 1918, n° 1689, F. F. Allemagne.
193 Carrere (Robert-Raymond), 12 avril 1919, n° 1125, Tunisie.
194 Bares (Robert-René), 30 avril 1917, n° 1876, 4e région (école).
195 Hachin (Léopold), 7 décembre 1914, n° 1667, 6e région (école).
196 Hautecœur (Jean-Pierre-Louis), 11 mai 1921, n° 1231, F. F. Allemagne.
197 Desert (Georges-Louis-Arthur), 9 février 1911, n° 1519, F. F. Allemagne.

Lieutenants

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Lorey (Marc-Eugène), 17 décembre 1921, n° 392, 1re région (en sursis).
2 Blache (Camille-Marius-Elie), 27 mai 1919, n° 591, 8e région (en sursis).
3 Beray (Joseph-Marius-Félicien), 21 juillet 1918, n° 630, 8e région (en sursis).
4 Boudart (Georges-Adrien), 31 octobre 1915, n° 1784, F. F. Allemagne (en sursis).
5 Origne (Raymond-Francis), 17 janvier 1920, n° 267, 9e région (en sursis).
6 Wiffmann (Antoine-Joseph), 11 août 1920, n° 770, 1re région (en sursis).
7 Pruvost (Louis-Eugène-Marie-Joseph), 14 juillet 1920, n° 633, 6 région (en sursis).
8 Danies (René-Henri), 22 décembre 1922, n° 928, F. F. Allemagne (en sursis).
9 Dolla (Pierre-Joseph-Henri), 9 mai 1922, n° 1049, 9e région (en sursis).
10 Bignon (Lucien-Marcel), 18 juin 1918, n° 155, F. F. Allemagne (en sursis).
11 Isnard (Roger-Jean-Henri), 11 août 1922, n° 279, 1re région (en sursis).
12 Maspero (Robert-César-Antoine), 22 mars 1921, n° 329, 1re région (en sursis).
13 Fiore (Hubert-Vivian-Isidore), 24 septembre 1920, n° 1218, 1re région.
14 Chanavas (André-Célestin), 4 novembre 1921, n° 276, Maroc (en sursis).
15 Corbel (René-Mathurin-Marie-Joseph), 9 avril 1918, n° 795, 10e région.
16 Bergougnan (René-Jacques-Dominique), 1er janvier 1920, n° 1635, F. F. Allemagne (en sursis).
17 Loncan (Charles-Jules), 20 janvier 1922, n° 967, F. F. Allemagne (en stage).
18 Petit (Louis-Fernand-Robert), 19 septembre 1921, n° 775, 6e région.
19 Lambert (Germain-Louis-Dieudonnée), 12 février 1915, n° 1765, F. F. Allemagne (en sursis).
20 Reboul (Georges-Henri), 10 avril 1919, n° 153, 6e région (en sursis).
21 Fremion (Bernard-Onésime), 11 mai 1922, n° 1650, 6e région.
22 Audrain (Emile-Léon-Marie), 16 décembre 1916, n° 1122, F. F. Allemagne (en sursis).
23 Bahu (Louis-Eugène), 29 juin 1920, n° 949, 1re région (en sursis).
24 Laparade (Jean), 23 juillet 1918, 1er octobre 1953, 1re région (en sursis).
25 Rolland (Marcel-Louis-Marie), 1er octobre 1918, n° 298, F. F. Allemagne (en sursis).
26 Marcadet (Jean-Paul), 8 juin 1923, n° 1659, 6e région (en sursis).
27 Segonne (Noël), 5 novembre 1923, n° 1233, 6e région (en sursis).
28 Morruzzi (Raoul-Pierre), 9 juillet 1921, n° 690, F. F. Allemagne (en sursis).

29 Le Scour (Hervé-Michel-Jean), 11 juin 1921, n° 772, F. F. Allemagne (en sursis).
30 La Motte (Raymond-Félix-Auguste), 6 janvier 1922, n° 529, 2e région.
31 Dorignac (Jean-Albert-Bernard), 26 janvier 1920, n° 800, 9e région (en sursis).
32 Moretti (Jacques-André), 2 mai 1918, n° 1921, 7e région (en sursis).
33 Regina (Robert-Aimé-Jean), 24 juillet 1923, n° 1086, F. F. Allemagne (en sursis).
34 May (Jacques-Henri), 4 mai 1924, n° 508, F. F. Allemagne (en sursis).
35 Pecout (Stève-Antoine), 1er septembre 1923, n° 1521, F. F. Allemagne (en sursis).
36 Hode (André-Pierre-Eugène), 17 février 1924, n° 1301, F. F. Allemagne (en sursis).
37 Léost (Jacques-François-Marie), 5 septembre 1924, n° 1065, F. F. Allemagne (en sursis).
38 Muire (Michel-Marie-Alexandre), 23 août 1919, n° 1127, F. F. Allemagne (en sursis).
39 Garcette (Jack-Désiré), 30 juillet 1926, n° 1547, F. F. Allemagne (en sursis).
40 Macaud (Jean-Louis-Yves), 26 avril 1919, n° 345, 4e région (en sursis).
41 Veron (Jean-Louis-André), 29 juin 1920, n° 565, 1re région (en sursis).
42 Poirier (Marcel-Etienne), 12 juin 1923, n° 326, F. F. Allemagne (en sursis).
43 Henaff (Robert-Denis), 17 décembre 1901, n° 274, 6e région (en sursis).
44 Borg (Robert-Louis), 5 septembre 1925, n° 1101, 6e région (en sursis).
45 Pinault (Roger-Maurice-Jean-Paul), 13 octobre 1924, n° 1198, 6e région (en sursis).
46 Vandals (Paul-Lucien), 3 décembre 1920, n° 563, 6e région (en sursis).
47 Puel (Francis-Edmond-André), 19 mai 1917, n° 1569, 8e région (en sursis).
48 Tissot (Roger-Paul), 9 janvier 1920, n° 623, F. F. Allemagne (en sursis).
49 Brondel (Georges-Fernand), 16 septembre 1920, n° 275, 10e région (en sursis).
50 Creuser (Louis-François), 12 mars 1924, n° 1352, F. F. Allemagne.
51 Dubrana (Louis-Jean-Robert-Baptiste-Clément), 20 février 1912, n° 259, 6e région (en sursis).
52 Trinquand (Georges-Marie-Paul), 11 août 1925, n° 1265, 6e région (en sursis).
53 Lefebvre (Bernard-Maurice-Marie-Emmanuel), 28 janvier 1923, n° 280, 7e région.
54 Fresneau (Maurice-Joseph-Yves-François), 6 décembre 1925, n° 1334, 3e région (en sursis).
55 Mattenet (Jacques-René-Marcel), 31 mai 1926, n° 1162, 6e région (en sursis).
56 Rosenblatt (Roger-Georges), 4 octobre 1919, n° 761, 6e région (en sursis).
57 Rousseau (Jean-Raymond-Hyppolite), 17 août 1912, n° 295, F. F. Allemagne (en sursis).
58 Bayart (Paul-Auguste-Emmanuel), 24 décembre 1920, n° 1327, 3e région (en sursis).
59 Vinck (Maurice-Jean-Baptiste), 7 mars 1917, n° 253, 4e région (en sursis).
60 Mostacchi (Roger-Félix), 17 août 1923, n° 1219, 4e région (en sursis).
61 Paret (Louis-Jean), 24 novembre 1914, n° 232, 8e région (en sursis).
62 Brossard (Roland-Jean-Henri), 6 août 1924, n° 1294, 10e région (en sursis).

Liste « A ».

MM.

63 Coupez (François), 7 mai 1912 (1er mai 1953), 9e région.
64 Caillot (Emile-Marcel-Irénée), 23 janvier 1916 (1er octobre 1953), administration centrale.
65 Colin (Marcel-Robert), 17 mars 1918, n° 1948, administration centrale.
66 Trabis (Jean-Albert), 25 janvier 1925, n° 1874, 8e région.
67 Coche (Bernard-Antoine), 1er juin 1927, n° 1861, Maroc.
68 Bonnet (Pierre-Marie-Emile), 21 septembre 1923, n° 1639, F. F. Allemagne.
69 Bexury (Jean-Charles-Emile), 7 décembre 1911, n° 1461, 10e région.
70 Charton (Robert-René), 31 octobre 1923, n° 1262, 6e région.
71 Schuler (Auguste-Raymond), 5 juillet 1911, n° 715, administration centrale.
72 Tonneau (Henri-Emile-Joseph), 14 novembre 1914, n° 540, administration centrale.

Liste « B ».

MM.

73 Charreron (Louis), 9 avril 1927, n° 1623, 8e région.
74 Le Kyhuong (Jean-Jacques-Marie), 30 novembre 1926, n° 1685, F. F. Allemagne.
75 Mura (Raymond-Rémolo), 2 mars 1927 (1er octobre 1953), 6e région.
76 Schwartz (Arthur-Emile), 12 janvier 1927, n° 1786, F. F. Allemagne.
77 Fourgeaud (Rolland-Raymond), 24 juillet 1923, n° 1701, 6e région.
78 Izquierdo (Jean-Henri), 20 février 1926, n° 1850, F. F. Allemagne.
79 Mompeyssin (Georges-Pierre-Frédéric), 12 mai 1926 (1er octobre 1953), Maroc.
80 Angelini (Charles-Antoine-Toussaint), 14 mai 1924, n° 1863, 8e région.
81 Lacage (Roger-Albert-Yves), 4 mai 1927, n° 1837, F. F. Allemagne.
82 Pasquet (Jean), 29 octobre 1927, n° 1670, Maroc.
83 Chomel (Alain-Joseph-Marie-Régis), 23 août 1924, n° 1703, 6e région.
84 Legrand (Achille-Henri-Paul), 30 octobre 1923, n° 1697, 10e région.
85 Guilhe (Jean-Pierre-Marie), 15 juillet 1926, n° 1637, F. F. Allemagne.
86 Billot (Henry-Marie-André-Louis-Charles), 15 février 1924, n° 1510, F. F. Allemagne.
87 Mathieu (Pierre-Alphonse-Eugène), 31 juillet 1924, n° 1545, 1re région.
88 Berthet (André-François), 23 novembre 1927 (1er octobre 1953), 8e région.
89 Barbe (Eugène-Marcel-Antoine), 21 août 1927, n° 1822, 5e région.
90 Tanneau (Guillaume-Pierre-Jean), 6 septembre 1925 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
91 Prigent (Ange-Marie), 29 septembre 1926 (1er octobre 1953), 8e région.
92 Rigault (Michel-Marie-Joseph-Charles), 15 mai 1926 (1er octobre 1953), 7e région.
93 Mouyren (Georges-Philippe), 12 juillet 1918, n° 752, 10e région.
94 Samazan (Bernard-Gaston-Roger), 12 juin 1923, n° 1224, 7e région.
95 Thomas (Georges-René), 3 août 1926, n° 1155, 7e région (école).
96 Poirot (Robert-Emile-Félix), 21 avril 1909, n° 531, 9e région.
97 Dupoux (Jean-François-Ambroise), 16 novembre 1927, n° 1135, 8e région.
98 Bergaud (Rolland), 23 mars 1920, n° 1251, 3e région.
99 Mazel (Pierre), 15 décembre 1921, n° 1047, 8e région.
100 Blot (Roger-Louis), 31 mars 1918, n° 666, F. F. Allemagne.
101 Lempereur (Paul-Etienne-Gaston), 23 août 1916, n° 1717, Maroc.
102 Lausseur (Philibert-Louis), 22 juillet 1913, n° 1173, 4e région (école).
103 Monnier (Pierre-Edmond), 3 décembre 1924, n° 1354, 3e région (école).
104 Roubertier (Laurent-Armand), 5 janvier 1922, n° 965, 8e région.
105 Bridault (César-Joseph-Olivier), 2 juillet 1918, n° 935, 2e région.
106 De Perier (Yves-Antoine-Adjuter), 14 juillet 1924, n° 1143, F. F. Allemagne.
107 Le Pape (Louis-Marie), 14 août 1918, n° 1760, 3e région.
108 Daniel (Jean-Joseph), 25 avril 1915, n° 305, 6e région.
109 Orieux (Hilaire-Gérard-Marie), 15 avril 1913, n° 1448, 6e région.
110 Bonneville (Jacques-Yves), 2 octobre 1919, n° 871, 10e région (école).
111 Jaujard (Georges), 12 avril 1926, n° 1675, 1re région.
112 Fey (Albert-Pierre), 3 janvier 1915, n° 1560, 6e région.
113 Lenisch (Robert-Henri-Georges), 11 avril 1920, n° 1482, 10e région.
114 Cheynis (Paul-Fernand-Léon), 26 juillet 1920, n° 647, Tunisie.
115 Le Louer (Robert-Jean-Joseph), 29 janvier 1923, n° 1729, F. F. Allemagne.
116 Cros (Georges-Armand), 18 octobre 1918, n° 1752, 7e région.
117 Teste de Sagey (Hermand-Etienne-Gabriel), 6 avril 1921, n° 1325, Maroc.
118 Pamart (Paul), 26 janvier 1914, n° 1567, 2e région.
119 Soletti (Paul-Antoine), 11 avril 1920, n° 1453, Tunis.
120 Costa (Albert-Joseph), 14 octobre 1915, n° 1479, Tunisie.
121 André (Georges), 11 février 1919, n° 796, 10e région.
122 Bertrand (Georges-Pierre-Victor), 18 août 1914, n° 786, Maroc.
123 Cochaud (Jacques-Victor-Noël), 25 décembre 1923, n° 817, Maroc.
124 Lombard (Léon-Olivier-Marie), 22 mai 1925, n° 1134, 3e région (école).
125 Soleau (Joseph), 21 mai 1917, n° 931, 8e région.
126 Brady (Joseph-Victor-Marie), 22 novembre 1915, n° 1759, 7e région.
127 Miran (Elie-Eugène-Laurent), 20 février 1924, n° 1221, 6e région.
128 Belzung (Roger-Armand), 4 octobre 1918, n° 936, F. F. Allemagne.
129 Lemonnier (Francis-Louis-Stanislas), 1er novembre 1921, n° 960, 6e région.
130 Rolland (Joseph-Pierre), 17 octobre 1919, n° 916, F. F. Allemagne.
131 Groben (Henri), 1er décembre 1914, n° 294, F. F. Allemagne.
132 Marques (Jean-André-François), 27 août 1920, n° 1570, 9e région (école).
133 Scheibling (Auguste-Alfred), 15 mai 1918, n° 788, 8e région.
134 Quillien (Yves-Gabriel-Marie), 20 février 1920, n° 920, F. F. Allemagne.
135 Colonna (Jacques-François), 3 avril 1909, n° 358, 10e région.

Lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

MAROCAINS

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Mustapha ben Larbi ben Aomar, présumé 1923, n° 48, Maroc (en sursis).
2 Aghoutan Ali, 16 février 1908, n° 20, Maroc (en sursis).
3 Mohamed ben Saïd, présumé 1910, n° 25, Maroc (en sursis).

Liste « B ».

4 Mohamed ou Haddou, présumé 1914, n° 1, Maroc.

ALGÉRIENS

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Belrechid Mohamed el Mouloud, 16 janvier 1917, n° 37, F. F. Allemagne (en sursis).

Liste « A ».

2 M. Bairi Mohamed ben Ali, 9 novembre 1907, n° 5, 10e région.

TUNISIENS

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Benyoussef Amdelhamid ben Abdesslam, 18 mars 1927, n° 68, Tunisie (en sursis).

Liste « A ».

MM.

2 Mohamed ben Sadok Missaoui, 2 novembre 1917, n° 19, Tunisie.
3 Khelil ben Hamadi ben Abdallah, présumé 1910, n° 11, Tunisie.

Sous-lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Moreau (André), 24 octobre 1916, n° 518, 6e région (en sursis).
2 Guérin (André-Clément-René), 14 août 1918, 1er octobre 1953, 1re région.
3 Bertrand (Martin-Henri-Joanès), 26 février 1915, 1er octobre 1953, Maroc (en sursis).
4 Saro (Adelchi), 31 mars 1922, n° 453, 10e région.

Liste « A ».

MM.

5 Grand-Clerc (Jean-Paul-Emile), 3 août 1928 (1er octobre 1953), 10e région.
6 Audet (Marius-Laurent-Louis-Ange-Jean), 22 juillet 1924 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
7 Pellequer (Jean-Pierre), 2 octobre 1927 (1er octobre 1953), 1re région.
8 Schopper (Guy-Jean), 1er septembre 1927 (1er octobre 1953), 6e région.
9 Fougeras de Lavergnolle (Martial-Gaston-Georges-Marcel), 25 mars 1927, n° 447, 7e région.
10 Franco (Jean-Léonce-Marie), 16 juillet 1928, n° 446, 7e région.
11 Grondin (Jean-Louis-Henri-Robert), 17 avril 1926, n° 445, 10e région.
12 Danteny (Claude-Marcel), 21 novembre 1926, n° 444, 10e région.
13 Bert (Roger-Noël), 2 novembre 1929, n° 443, 10e région.
14 De Lingua de Saint-Blanquat d'Esplas (Serge-Marie), 2 août 1928, n° 442, Tunisie.
15 Peyret (Michel-Yves-André), 29 août 1931, n° 441, 6e région.
16 Consil (Guy-Claude), 1er mars 1926, n° 440, 6e région.
17 Brouens (Serge-Maurice), 9 novembre 1929, n° 439, 4e région.
18 Guyot (Bernard-Marcel-Fernand), 2 avril 1928, n° 438, 8e région.
19 Chevalier (Emile-Claude), 15 mars 1927, n° 437, 6e région.
20 Fages (René-Vincent), 23 février 1930, n° 436, 10e région.
21 Lasserre (Bernard-Pierre), 3 juin 1927, n° 434, 1re région.
22 Rio (Jean-Marie-Ferdinand), 25 mai 1929, n° 433, 10e région.
23 Chatenet (Yves-Paul), 13 juillet 1929, n° 432, 7e région.
24 Blanchet (Maurice-Jacques-Léon), 19 janvier 1927, n° 431, 8e région.
25 Vergnon (Jean), 5 février 1930, n° 430, Tunisie.
26 Bernard (René-Louis-Edouard), 16 août 1930, n° 429, 7e région.
27 Richard (Christian-Julien-Gabriel), 8 mai 1929, n° 428, Tunisie.
28 Viapiana (André-Marie-Georges), 12 juin 1930, n° 426, 6e région.
29 Delavaud (Jacques-Yves-Raymond), 8 novembre 1929, n° 425, 10e région.
30 De la Ville de Bauge (Jacques-Marie-Pierre-Anne), 15 avril 1928, n° 424, Tunisie.
31 Morvan (Pierre-Armand-Marie), 13 juin 1929, n° 423, 2e région.
32 Javelaud (Jacques-Henri-Louis), 26 septembre 1927, n° 421, 10e région.
33 Levy (René-Mayer), 16 janvier 1929, n° 420, Maroc.
34 Angelelli (Jean-Louis-Eugène), 22 juin 1927, n° 419, 8e région.
35 Leblan (Pierre-Léon), 20 avril 1928, n° 418, 2e région.
36 Bigot (Emile-Joseph-Alain), 16 janvier 1929, n° 417, 10e région.
37 Bailly (Jack), 19 juin 1930, n° 416, 6e région.
38 Sergeant Philippe-Raymond-Louis), 12 juillet 1927, n° 415, 6e région.
39 Collomb (Pierre-Léon-Antoine), 20 août 1929, n° 414, 9e région.
40 Berten (Pierre-Edmond-Joseph), 13 avril 1928, n° 413, 2e région.
41 Chevillard (Jean-Claude), 11 mai 1929, n° 412, 10e région.
42 Quentrec (Fernand), 28 juillet 1927, n° 411, 10e région.
43 Girardin (Jacques-Jules-Gaston), 1er juin 1928, n° 410, 7e région.
44 Billon (Georges-Joseph-Jules), 1er juin 1928, n° 408, 7e région.
45 Barneaud (Ernest-Joseph-Adolphe), 5 juillet 1928, n° 407, 8e région.
46 Barreau (Charles-Antoine-Pierre), 25 octobre 1927, n° 403, Maroc.
47 Petit (Dominique-Henri), 10 mars 1928, n° 401, Maroc.
48 Delhorbe (Robert-Cyrille-Paul), 15 février 1927, n° 400, 3e région.
49 Desquaires (Guy-François-Marie), 18 mai 1928, n° 399, 10e région.
50 Borget (Jean-Charles), 25 janvier 1929, n° 397, F. F. Allemagne.
51 Catrevaux (Jean-Marcel-Marie), 5 septembre 1928, n° 396, 1re région.
52 Giraud (Jean-Claude-René), 30 janvier 1924, n° 394, 10e région.
53 Mathis (Bernard-Georges), 6 novembre 1928, n° 393, 6e région.
54 Giraud (Jean-Henri), 11 mai 1928, n° 392, F. F. Allemagne.
55 Vincent (André-René), 26 juillet 1923, n° 390, F. F. Allemagne.
56 Mallet (Rémy-Paul-Marie), 9 février 1928, n° 389, Maroc.
57 Terrier (Jacques-Hubert-Romain), 23 avril 1928, n° 387, forces françaises en Allemagne.
58 Conan (Henri), 5 janvier 1929, n° 386, Maroc.
59 Facquer (James-Michel-Georges), 19 août 1929, n° 381, forces françaises en Allemagne.
60 Decrouy (Bernard-Paul-Louis), 22 mai 1929, n° 376, forces françaises en Allemagne.
61 Dabadie (Guy-Jean), 5 mai 1929, n° 375, forces françaises en Allemagne.
62 Chassignet (Gilbert-Paul), 10 juillet 1928, n° 374, forces françaises en Allemagne.
63 Margail (Marcel-René), 20 mai 1931, n° 370, forces françaises en Allemagne.
64 Pieuchot (Jack-Robert), 21 octobre 1930, n° 366, 8e région.
65 Lachaux (Louis-Jean), 21 août 1927, n° 331, 6e région.
66 De Perier (Antoine-Alexis-Pierre-Michel), 5 septembre 1929, n° 330, 6e région.
67 De Roquefeuil (Alain-Antony-Marie-André), 13 juin 1928, n° 329, Tunisie.
68 Legrand (René-Marie), 9 août 1929, n° 328, Tunisie.
69 Aulanier (Yannick), 3 septembre 1927, n° 327, Tunisie.
70 Pourchier (Marc-Léo-Jean), 25 septembre 1931, n° 326, 7e région.
71 Seaux (Jean-Marie), 20 novembre 1928, n° 325, 6e région.
72 Puget (Yves-René-Marie), 17 octobre 1928, n° 324, 6e région.
73 Barbier (Paul-Omer-Louis), 15 octobre 1928, n° 323, 8e région.
74 Arondel (Xavier-Maurice-Marie-Joseph), 22 janvier 1929, n° 322, 2e région.
75 Veber (Claude-Jean-Paul-Joseph), 3 avril 1930, n° 321, 6e région.
76 Mennesson (Jean-Maurice), 3 novembre 1931, n° 319, 10e région.
77 Girey (Michel-Victor), 9 décembre 1929, n° 318, 10e région.
78 Lefèvre (Robert-Adrien), 19 mars 1932, n° 317, 8e région.
79 Baguenault de Viéville (Alain-Guy-Louis-Marie), 15 mai 1932, n° 316, 6e région.
80 Girault (André-Raymond), 7 juillet 1927, n° 315, 2e région.
81 Bouchet (Georges-Yvan-Louis), 4 septembre 1926, n° 314, Tunisie.
82 Menestreau (Jean-Fernand-Joseph), 14 mai 1928, n° 313, 6e région.
83 Sentenac (Jean-Claude-Henri), 1er avril 1927, n° 312, 6e région.
84 Butel (Claude), 24 décembre 1928, n° 311, 10e région.
85 Grandin de L'Eprevier (Xavier-Marie-Jacques), 27 septembre 1930, n° 310, 1re région.
86 Roger (Guy-Auguste-Albert), 29 juin 1927, n° 309, 2e région.
87 Sueur (Pierre-René), 18 décembre 1927, n° 308, 2e région.
88 Bellaton (Pierre-Marie-André-Lupicin), 9 décembre 1928, n° 307, 10e région.
89 Parloes (Ernest-Jean-Claude), 14 novembre 1926, n° 306, 8e région.
90 Roucaud (Jean-Charles-Marie), 7 mars 1928, n° 305, 6e région.
91 Gaucheraud (Jacques-André-Raymond-Marie), 25 avril 1927, n° 304, 10e région.
92 Eche (Jacques-François), 6 septembre 1932, n° 303, 10e région.
93 Joyet-Lavergne (Bernard-Philippe-Armand), 23 janvier 1931, n° 302, Tunisie.
94 Espinassy (Jean-Alexis-Simon), 7 janvier 1930, n° 300, 10e région.
95 Desjardins (Raymond-Maurice), 27 avril 1928, n° 298, 10e région.
96 Renault (Yves-Marie), 5 août 1929, n° 297, 10e région.
97 Blondel (Philippe-Marie), 8 novembre 1928, n° 296, 6e région.
98 Philippe (Michel-Jean-Marie), 26 mai 1930, n° 295, 10e région.
99 Vignoud (Raymond-Joseph), 5 juillet 1929, n° 294, Tunisie.
100 Meunier (Jacques-Léon-Maurice), 5 septembre 1927, n° 293, 6e région.
101 Vel (Jacques-Lucien), 26 juin 1927, n° 292, 7e région.
102 Courtois (Yves-Marie-Guy), 14 octobre 1928, n° 290, 6e région.
103 Croguennec (Jean-Germain-Marie), 1er mars 1928, n° 289, 10e région.
104 Gramond (Marcel-Emile-Noël), 28 juillet 1926, n° 288, 8e région.

105 Bout de Marnhac (Guy-Jules-Marie-Jean), 11 décembre 1929, n° 287, Maroc.
106 Dasque (Claude-Georges-François), 8 septembre 1928, n° 286, 6e région.
107 Mathey (Roland-René), 6 novembre 1927, n° 284, 6e région.
108 Duval (Etienne-Michel-Désiré), 10 février 1928, n° 283, 7e région.
109 De Dianous de La Perrotine (Bernard-Marie-Eugène), 6 avril 1930, n° 282, 6e région.
110 Dessaint (Guy-Maximilien-Victor), 26 octobre 1928, n° 279, 10e région.
111 Poisson (Xavier-Marie-Jacques), 25 novembre 1930, n° 276, F. F. Allemagne.
112 Poumaroux (Henri-Jean), 19 mars 1929, n° 275, 8e région.
113 Isabey (Jean-Emile), 2 septembre 1926, n° 274, F. F. Allemagne.
114 Guizonnier (Christian), 27 juin 1931, n° 273, Maroc.
115 Vouillemin (Bertrand-Claude), 7 février 1930, n° 271, 9e région.
116 Dornier (Michel-Joseph-Henri), 7 février 1927, n° 269, F. F. Allemagne.
117 Dall'Orso (Mario), 19 août 1923, n° 268, F. F. Allemagne.
118 Porcher (André-Marcel-Auguste), 17 mars 1929, n° 266, F. F. Allemagne.
119 Des Prez de La Morlais (Bertrand-Joseph-Marie), 13 mai 1928, n° 265, F. F. Allemagne.
120 Roncin (Jean-Marcel), 14 juin 1927, n° 263, F. F. Allemagne.
121 Mothes (Gérard-Joseph-Eugène), 24 février 1929, n° 259, 10e région.
122 Jain (René-Corentin-Marie), 12 avril 1930, n° 258, Maroc.
123 Baley (Xavier-Alexandre-Marie), 16 avril 1929, n° 257, 10e région.
124 Le Mener (Jean-Baptiste-Marie-Thérèse), 16 décembre 1925, n° 256, F. F. Allemagne.
125 Hubert (Michel-Claude-Georges), 23 octobre 1929, n° 255, 10e région.
126 Vincent (Roland-Benjamin-Louis-Joseph), 19 mars 1932, n° 254, 3e région.
127 Le Bihan (Roger-Joachim-Marie), 17 février 1928, n° 253, F. F. Allemagne.
128 Chataing (Roger), 8 septembre 1929, n° 252, F. F. Allemagne.
129 Boeuf (Etienne-Louis-Joanny-Joseph), 12 janvier 1930, n° 251, 8e région.
130 Bassac (Robert), 3 novembre 1930, n° 249, 10e région.
131 Arenou (Rémi-Désiré-Eugène), 23 octobre 1925, n° 248, F. F. Allemagne.
132 Pellissier (Marcel-Robert), 27 janvier 1923, n° 247, F. F. Allemagne.
133 Nicoud (Emile-Claude-Jean), 27 avril 1927, n° 245, F. F. Allemagne.
134 Ceiller (Robert-Lucien), 8 août 1926, n° 244, F. F. Allemagne.
135 Bazard (Lucien-Camille), 23 mars 1930, n° 242, F. F. Allemagne.
136 Maurin (Michel-Jacques-Joseph), 23 avril 1927, n° 241, 8e région.
137 Prudhomme (Michel-Henri-Georges-Alfred), 10 septembre 1925, n° 240, F. F. Allemagne.
138 Bouvier (Georges-Etienne), 19 octobre 1927, n° 239, F. F. Allemagne.
139 Derreal (Gérard-Alfred-Clément-Jean), 14 décembre 1931, n° 238, Maroc.
140 Wattecamps (Guy-Edouard-Maurice-Marie), 23 janvier 1928, n° 235, Maroc.
141 Carey (Roland-Théophile-Marius), 19 novembre 1926, n° 234, 4e région.
142 Tisserand (Raphael-Alexandre-Auguste), 15 janvier 1926, n° 233, F. F. Allemagne.
143 Picaut (Jean), 17 décembre 1927, n° 232, 8e région.
144 Thepenier (André-Henri), 2 février 1928, n° 231, F. F. Allemagne.
145 Bonneterre (Claude-André-Denis), 15 août 1927, n° 230, Maroc.
146 O'Callaghan (Patrice-Albert-Marie), 2 mai 1928, n° 228, Maroc.
147 Fressy (Jean-René), 12 décembre 1927, n° 227, 8e région.
148 Faure (René-Joseph-Jean), 30 septembre 1927, n° 222, Maroc.
149 Boutry (Jean-Louis), 1er avril 1931, n° 219, 9e région.
150 Meresse (Jean-Paul-André), 21 août 1929, n° 218, F. F. Allemagne.
151 Le Louer (Pierre-Jean-Honoré), 14 août 1928, n° 216, F. F. Allemagne.
152 Lesoucf (Pierre-Jean-Baptiste-René), 29 août 1927, n° 215, 3e région.
153 De Lapasse (Xavier-Marie-François-Bernard), 15 mai 1927, n° 214, Maroc.
154 Vallet (Lucien-Pierre-Emile), 23 novembre 1928, n° 213, Maroc.
155 Teinturier (René-Alexandre-Jean), 9 septembre 1928, n° 212, F. F. Allemagne.
156 Pfister (Lucien-Amédée-Georges-Marie), 17 juillet 1927, n° 211, 10e région.
157 Mougin (Robert-Julien-Joseph), 7 mars 1930, n° 210, Maroc
158 Drioux (Robert-Joseph-Edmond), 6 août 1927, n° 208, F. F. Allemagne.
159 Vanhuffel (Bernard-Louis), 12 août 1925, n° 207, F. F. Allemagne.
160 Rayneau (Bernard-Louis-Marie), 7 octobre 1931, n° 206, F. F. Allemagne.
161 Guilbault (Raymond), 9 octobre 1928, n° 204, Maroc.
162 Millière (René-Alexandre), 18 décembre 1926, n° 203, F. F. Allemagne.
163 Penet (Jean-Aimé-Jules), 7 février 1928, n° 202, 8e région.
164 Bonneaux (Michel-Flavien-Claude), 17 mars 1928, n° 194, Maroc.
165 Rio (Jean-Emile), 27 décembre 1927, n° 191, 8e région.
166 De Mercoyrol de Beaulieu (Henry-Alexandre-Marcel), 9 novembre 1928, n° 190, F. F. Allemagne.
167 David (Jean-Emile), 8 juin 1930, n° 189, 8e région.
168 Coullon (Jean-Claude), 7 décembre 1929, n° 188, F. F. Allemagne.
169 Auclair (Robert-Charles), 31 mars 1929, n° 183, 8e région.
170 Benefice (Henri-Claude), 24 avril 1930, n° 182, F. F. Allemagne.
171 Miollan (Robert), 21 août 1926, n° 181, F. F. Allemagne.
172 Olle-Laprune (Georges-Guillaume-Joseph), 1er mars 1928, n° 179, 8e région.

Sous-lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

1 M. Hadi ben El Béji ben Ali ben Abdelkader Zarganl, 20 mars 1918, n° 5, Tunisie.

Personnel des musiques militaires.

Chefs de musique lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Dautricourt (Alphonse), 20 avril 1914, n° 24, 6e région
2 Deudon (Henri), 7 décembre 1909, n° 23, Maroc.

Sous-chefs de musique adjudants.

Liste « A ».

MM.
1 Adriansen (Noël-André-Yves), 25 décembre 1928 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne (en sursis).
2 Laurent (Guy), 3 avril 1931 (1er juillet 1953), 8e région.
3 Wantiez (Fernand), 21 mai 1923 (1er juillet 1953), 3e région.
4 Beaufort (Raphaël-Camille-Emile), 21 mai 1923 (1er juillet 1953), 3e région.

TOUR SPÉCIAL

Chef de bataillon.

Liste « A ».

MM
1 Leriche (Georges-Léon), 27 avril 1910 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
2 Bernard (Henri-Louis), 13 août 1911, n° 968, F. F. Allemagne.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Guillot (Louis-Marcel), 28 avril 1914 (1er octobre 1953), 10e région.
2 Texier (Maurice), 31 janvier 1917 (1er octobre 1953), 10e région.
3 Massin (Henri-Charles), 3 septembre 1908 (1er octobre 1953), 2e région.
4 Buchert (Jules-Charles), 27 février 1909 (1er octobre 1953), 6e région.
5 Martin (Antoine), 24 février 1910 (1er octobre 1953), 8e région.
6 Gerard (Roger), 22 novembre 1908, n° 2474, 6e région.
7 Mialaret (André-Jean), 5 février 1919, n° 2446, 10e région.
8 Ruslenholz (Joseph-Paul), 30 octobre 1908, n° 1903, 2e région.
9 Du Morbier (Jules-Edouard), 9 janvier 1912, n° 2198, 7e région.

Lieutenants.

Liste « B ».

MM.
1 Le Bihan (Pierre-Yves-Marie), 12 octobre 1912, n° 1123, 3e région (en sursis).
2 Faure (Marcel-André-Antoine-Régis), 27 mars 1923, n° 236, 5e région (en sursis).
3 Henry (André-Albert-Félix), 2 juillet 1925, n° 1185, 10e région.
4 De Chappotin (Jacques-Georges-André-Marie), 6 avril 1912, n° 832, 6e région.
5 Camassel (Geoarges-André), 12 janvier 1922, n° 966, 6e région.
6 Malaurie (Yves-Charles), 25 septembre 1923, n° 988, 6e région.
7 Petit (Marcel-Louis-Joseph), 2 juillet 1923, n° 322, F. F. Allemagne (en sursis).
8 Faugon (Jacques-Louis-André), 2 juillet 1920, n° 351, 6e région.
9 Hervouet (Claude-Jean-Jacques-Marie), 3 juillet 1919, n° 861, F. F. Autriche.
10 Rave (Maurice-Philippe), 3 mai 1917, n° 1580, F. F. Allemagne.

Lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

1 M. Tadjine Ahmed ben Abdelkader, 14 avril 1909, n° 6, 10e région.

Sous-lieutenants.

Liste « B ».

MM.
1 Acquaviva (Angelet), 24 septembre 1918, n° 173, 9e région.
2 Pes (François), 16 juillet 1913, n° 465, 1re région (en sursis).
3 Chevalme (Michel-Ernest), 18 décembre 1918, 1er octobre 1953, 4e région.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Borel (Louis-Laurent), 9 juillet 1904, n° 95, 10e région.

Liste « A ».

MM.

2 Wemaere (Jacques-Maurice-Albert), 16 novembre 1906 (1er janvier 1954), 1re région.
3 Hurault de Vibraye (René-Marie-Léon-Joseph), 19 mars 1906 (1er janvier 1954), Maroc.
4 Bachelot (Jacques-Pierre-Alphonse-Godefroy), 29 juillet 1907 (1er octobre 1953); 7e région.
5 De La Grua et Talamanca de Carini (Antoine-Philippe-Marie-Joseph-Alex), 18 mars 1905 (1er octobre 1953, 1re région.
6 De Montardy (René-François-Régis-Arnaud), 7 novembre 1908, n° 130, 1re région.

Chefs d'escadrons.

Liste « A ».

MM.

1 Lagarde (Paul), 17 juin 1911 (1er janvier 1954), Tunisie.
2 Raffaud (André-Louis-Auguste), 21 juillet 1917 (1er janvier 1954), F. F. A.
3 Tassin de Saint-Pereuse (Renaud-Melchior-François-Raoul), 6 janvier 1915 (1er janvier 1954), 1re région.
4 Gaucherot (Roger-Clément-Emile), 1er avril 1913 (1er janvier 1954), 1re région.
5 Micolau (Serge), 8 septembre 1913 (1er janvier 1954), F. F. A.
6 Noël (Henri-Gaston), 14 mars 1912 (1er janvier 1954), Tunisie.
7 Buirette de Verrières (René-Paul-Joseph-Marie), 19 mars 1904 (1er octobre 1953), Maroc.
8 Baldini (Henri-Georges-Marie), 24 février 1912 (1er octobre 1953), 1re région.
9 De Couet de Lorry (Charles-Philibert-Félix-Marie), 27 août 1911 (1er octobre 1953), 1re région.
10 Bigot (Pierre-Edouard), 10 avril 1916 (1er octobre 1953), F. F. A.
11 Issaverdens (Hubert-Edouard-Antoine), 18 janvier 1913 (1er octobre 1953), F. F. A.
12 Lassalle (Jean-Marie-Annet), 16 mai 1914 (1er octobre 1953), 6e région.
13 Mourot (Guy-Justin-Max), 7 avril 1911 (1er octobre 1953), 3e région.
14 Vienot de Vaublanc (Jean-Bernard-André-Marie-Maurice), 18 novembre 1911, n° 383, 1re région.
15 Colin (Pierre-Joseph-Alphonse), 28 juillet 1912, n° 382, 3e région.
16 Quenot (Raymond-Aurèle-Joseph), 29 avril 1910, n° 381, 6e région.
17 Arnaud (Henry-Alban), 8 octobre 1910, n° 380, 6e région.
18 Marchand (Maurice-Etienne-Marie), 23 mars 1912, n° 379, F. F. A.
19 Striblen (Jean-Joseph-Eugène-Léon), 4 juillet 1914, n° 376, 6e région.
20 Gros (Hubert-Marie-Henri), 7 juillet 1911, n° 374, 6e région.
21 Fraval de Coalparquet (Guy-Armand-René-Marie), 15 juillet 1909, n° 373, Maroc.
22 Barbier de La Serre (Guy-Hubert-Eugène-Marie), 31 janvier 1915, n° 370, 3e région.
23 Pichon (Louis-Paul-Marie), 8 octobre 1916, n° 368, F. F. A.
24 De La Chapelle (Yves-Marie-Joseph-Raymond), 13 janvier 1913, n° 366, 9e région.
25 Rivard (Georges), 8 décembre 1909, n° 364, 6e région.
26 Lamaze (Jean-Edmond), 7 janvier 1912, n° 362, 10e région.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 De La Forest-Divonne (Charles-Marie-Victor-Anselme), 21 juillet 1921, n° 963, F. F. A.
2 Galand (Pierre-Emile-Frédéric-Daniel), 16 novembre 1916, 1er octobre 1953, F. F. A.

Liste « A ».

MM.

3 Thiebaut (Jean-René-Victor), 20 juillet 1912, n° 894, F. F. A.
4 Martineu (Roger-Charles), 23 mars 1912, n° 891, 6e région.
5 Faure (Louis-Michel), 11 juin 1909, n° 888, F. F. A.
6 Toussaint (Lucien-Eugène), 29 mars 1912, n° 886, Tunisie.
7 Clochon (Marcel-Alexandre), 3 août 1908, n° 885, F. F. A.
8 Topin (Pierre), 5 juin 1922, n° 877, 6e région.
9 Galouzeau de Villepin (Christian-Marie-René-Alphonse), 1er juin 1923, n° 874, 3e région.
10 Bourgogne (Marcel-Robert), 14 mars 1923, n° 873, 3e région.
11 Marlier (Jacques-Emile), 31 juillet 1921, n° 872, F. F. A.
12 Bret (Louis-Clément), 1er juillet 1913, n° 868, F. F. A.
13 Goubet (Félix-Jules-Charles), 20 juillet 1911, n° 866, 1re région.
14 Istasse (Charles-Marie), 3 mars 1910, n° 848, 1re région.
15 Rivat (Pierre-Auguste), 13 août 1914, n° 847, 6e région.
16 Jouslin (Marie-Joseph-Raymond), 9 mai 1913, n° 846, 10e région.
17 Le Roy (Jean-Marie), 5 juillet 1910, n° 845, 3e région.
18 Betria (Pierre-Louis), 7 décembre 1909, n° 843, 1re région.
19 Boison (Jean-Roger), 2 septembre 1909, n° 842, 7e région.
20 Poinsignon (Jacques-Jules), 13 août 1909, n° 841, Tunisie.
21 Lair (Antoine-Marie), 12 novembre 1920, n° 835, 1re région.
22 Thiebaut (Florimond-Raoul), 7 janvier 1919, n° 832, 6e région.
23 Glatt (Robert-Aloïse), 27 février 1919, n° 831, 1re région.
24 Troullier (Jacques-Henri-Jean), 24 octobre 1920, n° 829, 3e région.
25 Moser (Robert), 29 juin 1912, n° 828, 10e région.
26 Métayer (Michel), 27 août 1913, n° 827, 2e région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Bernard (Jean-Claude-Marie-Joseph), 5 juillet 1924, n° 315, 3e région.
2 Thierion de Monclin (André-Jean-Marie), 25 septembre 1924, n° 402, 3e région.
3 Guillemin (Jean-Etienne), 23 mars 1926, n° 413, 3e région.
4 Soyez (Robert), 29 janvier 1922, n° 401, 3e région.
5 Besnard (Claude-Henri-Maurice), 13 août 1921, n° 397, 3e région.
6 Provensal (Richard-Marie-Pierre), 15 février 1922, n° 391, 3e région.
7 Simon (Jacques), 23 janvier 1925, n° 409, 3e région.
8 Richard (André-Victor-Charles), 21 février 1922, n° 291, 3e région.
9 Breton (Lucien-Léon-Jules-Jean-Baptiste), 31 août 1920, n° 410, 10e région.
10 Amanrich (Maurice-Georges-Henri), 30 juin 1925, n° 407, 3e région.
11 Montillot (Pierre-Jean), 23 janvier 1920, n° 399, Maroc.
12 Giron (Gabriel-Charles-Guy), 1 mars 1922, n° 171, 10e région.

Liste « A ».

13 M. Brulbault (André-Marcel), 11 juin 1917, n° 225, 6e région.

Liste « B ».

MM.

14 Mottart (Denis-Camille-Lucien), 8 janvier 1927, n° 663, F. F. A.
15 Beloin (Guy-Robert), 5 avril 1925, n° 613, 2e région.
16 Faivre d'Arcier (Marie-Joseph-Jean-Guy), 22 septembre 1925, n° 614, 6e région.
17 Bouras Mustapha ben Abdelaziz ould Abdelkader, 13 octobre 1921, n° 430, F. F. A.
18 De Vernou de Bonneuil (Gaston-Charles-Marie-Claude-Albert), 31 octobre 1923, n° 306, 1re région.
19 Labatut (Paul-Justin), 5 juillet 1921, n° 283, Maroc.
20 Marchand (René-Auguste), 15 août 1918 (1er octobre 1953), F. F. A.
21 Leroux (Pierre-André), 24 mai 1921, n° 283, Maroc.
22 Proton (Jean-Armand-Louis-Marie), 13 septembre 1923, n° 102, 6e région.
23 Pommeret (Michel-Aignan-Yves), 2 juin 1923, n° 99, Maroc.
24 Santoni (Jean-Louis-Henri), 1er avril 1926, n° 615, 5e région.
25 Gauthey (Pierre-Hubert), 16 décembre 1919, n° 199, F. F. A.
26 Marie (Raymond-Auguste), 12 octobre 1917, n° 618, 10e région.
27 K'Vella (Jean-Maurice), 10 mai 1923, n° 286, F. F. A.
28 Daeuble (Jean-Henri), 16 juin 1927 (1er octobre 1953), 7e région.
29 Chomel (François-Jean-Marie-Pierre), 21 octobre 1925, n° 290, Maroc.
30 De La Haye Saint-Hilaire (Lionel-Christophe-Jean), 8 janvier 1921, n° 157, F. F. A.
31 Lahrech Mohammed ben Ahmed ben Mohammed, 1922, n° 131, 10e région.
32 Roger (Marcel), 11 octobre 1924, n° 70, F. F. A.
33 Clavaldini (Jean-Antoine-Alfred), 23 juin 1926, n° 85, F. F. A.
34 Le Forestier de Quillien (Edouard-Marie-André-Louis-Henri-François), 25 août 1920, n° 346, 6e région.
35 De Lescure (François-Marie-Joseph), 1er octobre 1920, n° 190, F. F. A.
36 Claudepierre (Gilbert), 10 décembre 1918, n° 187, 10e région.
37 Regis (Claude-François-Xavier), 21 mars 1921, n° 394, Tunisie.
38 De Pourtales (François), 15 avril 1922, n° 216, F. F. A.
39 De Roquefeuil (Yves-Guillaume-Marie-Xavier), 11 février 1921, n° 98, F. F. A.
40 Morio (Armand-Marie-Gérard), 29 juin 1920, n° 167, 3e région.
41 Delmotte (Georges-Bernard-Louis), 6 avril 1925, n° 270, F. F. A.
42 Noguel (Pierre-Bernard), 7 mai 1920, n° 191, 6e région.
43 Blanchard (Henri-Adrien-Marie), 27 octobre 1923, n° 284, 6e région.
44 Maisonnet (Jacques-Pierre-Marie), 30 juin 1924, n° 193, 7e région.
45 Bouvard (Auguste-Jean), 3 novembre 1917, n° 249, F. F. A.
46 Argouarc'h (Paul-René-Marie), 2 mai 1923, n° 86, 3e région.
47 Save (Henri-Fernand), 26 septembre 1923, n° 484, F. F. A.
48 Terriot (Edouard-Jacques-Charles), 9 octobre 1917, n° 211, F. F. A.
49 Robbe (Charles-Paul), 7 janvier 1921, n° 179, F. F. A.
50 Lanternier (Francis-Henri-Jean), 19 juin 1924, n° 101, F. F. A.
51 D'Aurelle de Montmorin de Saint-Herem (Bertrand-Marie-Michel), 7 août 1921, n° 113, F. F. A.

52 François dit Chauffour (Jacques-Louis-Jean), 24 avril 1924, n° 80, 3e région.
53 Bastian (Claude-Charles), 15 septembre 1924, n° 535, F. F. A.
54 Courly (Georges-Jean), 1er juillet 1920, n° 169, 8e région.
55 Pochan (Albert-Raymond-Jean-Emile), 1er novembre 1919, n° 322, F. F. A.
56 Bertrand (Benoît-Charles-Henri), 3 juillet 1925, n° 352, 3e région.
57 Trucy (Paul-Alexandre-Jean), 16 avril 1920, n° 170, F. F. A.
58 Gombault (Maurice-Marie-Roger-Joseph), 16 mai 1923, n° 421, F. F. A.
59 Dibling (André), 23 juin 1916, n° 333, 3e région.
60 Adrien (Louis-Noël-Joseph), 27 décembre 1919, n° 275, F. F. A.
61 Aude (Henri-Ange), 3 septembre 1917, n° 280, F. F. A.
62 Joppe (Raoul-Maurice), 19 décembre 1921, n° 390, 3e région.
63 Fauconnet (Edmond-Henri), 10 octobre 1918 (1er janvier 1954), F. F. A.
64 Bardonville (Etienne-Charles-Gérard), 3 août 1925), n° 592, F. F. A.
65 De Cambourg (Philippe-Pierre-Augustin-Marie-Joseph), 3 mai 1921, n° 387, 3e région.
66 Collin (Jacques), 27 septembre 1919, n° 212, F. F. A.
67 D'Humières (Louis-Marie-Edouard), 5 juin 1922, n° 228, 6e région.
68 Ventre (Marcel-Pierre), 10 novembre 1924, n° 108, 3e région.
69 Caillard (Paul-Alphonse-Henri), 11 juin 1920, n° 164, F. F. A.
70 Jochaux du Plessis (Jacques-Marie-Emile), 19 mars 1923, n° 116, 1re région.

Sous-lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Biscaldi (Amédée-Jacques), 28 décembre 1916, n° 99, 6e région.
2 Sauvage (Georges-Emile-Léon), 22 février 1914, n° 95, 3e région.

Liste « A ».

MM.
3 Amagat (Jean-Maxime), 12 janvier 1920 (1er novembre 1953), 9e région.
4 Prevost (André-Louis-Paul), 7 mai 1920 (1er novembre 1953), 2e région.
5 Maigret (Teddy-André-Charles), 9 avril 1925 (1er novembre 1953), 8e région.
6 Bro (François-Jules-Louis), 9 décembre 1920 (1er novembre 1953), 10e région.
7 Dumez (Pierre), 4 septembre 1920 (1er novembre 1953), 6e région.
8 Gibier (Pierre-Marie-Jacques), 5 septembre 1919 (1er novembre 1953), 1re région.
9 Marlin (Pierre-Louis-Raymond), 18 septembre 1919 (1er novembre 1953), 6e région.
10 Fuchs (René-Lucien), 2 décembre 1918 (1er novembre 1953), 7e région.
11 Poisson (Joseph-Marie-Eugène), 15 juillet 1920 (1er novembre 1953), 6e région.
12 Goupillière (Paul-François), 9 novembre 1919 (1er novembre 1953), 3e région.
13 Morosolli (Pierre-Jean-Marie-Antoine), 9 janvier 1921 (1er novembre 1953), 3e région.
14 Ferrari (Stellio), 14 novembre 1922 (1er novembre 1953), 9e région.
15 Gourdon (René-Antoine-Louis), 23 juillet 1923 (1er novembre 1953), 10e région.
16 Hollebeke (André-Emeri-Louis), 5 juin 1919 (1er novembre 1953), 1re région.
17 Hillinger (Joseph-Jacques), 1er février 1922 (1er novembre 1953), 6e région.
18 Camus (André-Albert-Edmond), 5 avril 1920 (1er novembre 1953), 6e région.
19 Depin (Bernard-Eugène), 31 décembre 1922 (1er novembre 1953), Tunisie.
20 Callec (Marcel-René-Yves-Marie), 3 novembre 1919 (1er novembre 1953), Tunisie.
21 Martel (Michel-Jean), 28 juillet 1922 (1er novembre 1953), Tunisie.
22 Lauriot (Etienne-Marie), 29 septembre 1918 (1er novembre 1953), 8e région.
23 Michel de Varine-Bohan (Pierre-Tancrède-Jacques), 2 mai 1928 (1er octobre 1953), 6e région.
24 Mace de Gastines (Louis-François-Marie-Guy), 9 juin 1927 (1er octobre 1953), 2e région.
25 Basilio (Léopold-Léon), 17 octobre 1929 (1er octobre 1952), 3e région.
26 Bellavoine (Serge-Léon-Louis), 30 mai 1926 (1er octobre 1952), 1re région.
27 Maissa (Joseph-Théodore), 7 février 1925 (1er octobre 1952), 9e région.
28 Dhedin (Jean-Claude-Alcide-Octave), 25 juillet 1929 (1er octobre 1952), 3e région.
29 Bernard (Claude-François-Fleury), 31 mars 1929 (1er octobre 1952), 10e région.
30 Faivre d'Arcier (Marie-Joseph-Maurice-Gérard), 20 mars 1928 (1er octobre 1952), 7e région.

TOUR SPÉCIAL

Chef d'escadrons.

Liste « A ».

1 M. Tavernier (Pierre-Paul-Henri), 17 juillet 1912 (n° 384), F. F. A.

Capitaines.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Dhome (Jean-Claude-Marcel, 30 avril 1923 (1er octobre 1953), F. F. A.

Liste « A ».

MM.
2 Schultz (Georges-Jean-Victor), 30 janvier 1912, n° 894, Tunisie.
3 Follin (Xavier-Cyrille-Christian), 28 janvier 1909, n° 460, 1re région.

Lieutenant.

Liste « B ».

1 M. Noiret (Philippe-Jean-François), 7 juillet 1925, n° 260, 3e région.

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Dubois (Jean), 12 novembre 1923, n° 94, 1re région.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Liste « A ».

MM.
1 Le Boucher d'Herouville (Félix-Marie-Raoul-Gabriel), 9 mai 1910 (1er janvier 1954), administration centrale.
2 Guinard (Jean-Abel-Marie), 5 décembre 1911 (1er janvier 1954), Tunisie.
3 Luthereau (Alphonse), 29 octobre 1907 (1er janvier 1954), Maroc.
4 Dubost (Robert), 14 avril 1912 (1er janvier 1954), 6e région.
5 Condert (René-Antoine-François), 15 mai 1907 (1er janvier 1954), 7e région.
6 Maire (Pierre-François), 3 septembre 1912 (1er octobre 1953).

Chefs d'escadron.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Wener (Joseph-Hilaire), 14 janvier 1911, n° 490, administration centrale (en sursis).
2 Latry (Jean-Gérard), 26 novembre 1910, n° 488, 4e région (en sursis).
3 Roux (Pierre-Jules-Henri), 8 septembre 1918 (1er octobre 1953), administration centrale (en sursis).
4 Houel (Honoré-Guy-Georges), 5 juillet 1912 (1er octobre 1953), administration centrale (en sursis).
5 Jacod (Gaston-Barthélémy-Jean), 19 mars 1913 (1er octobre 1953), 6e région (en sursis).
6 De Falvelly (Jean-Philippe-Henri-Gustave), 1er janvier 1910 (1er octobre 1953), 6e région (en sursis).

Liste « A ».

MM.
7 Decuq (Henri-Albert), 24 mai 1912 (1er janvier 1954), 6e région.
8 Petitjean (Rémond-Emile), 3 octobre 1908 (1er janvier 1954), 6e région.
9 Amigues (Raymond-Louis-Joseph-Vincent), 16 mars 1911 (1er janvier 1954), 7e région.
10 Mathieu (Michel-Georges), 27 avril 1910 (1er janvier 1954), 9e région.
11 Delavaud (Jean), 24 février 1908, n° 478, Maroc.
12 Raspaud (André-Pierre-Léonard), 22 juillet 1914, n° 475, administration centrale.
13 Chauchat-Rozier (Henri-Amédée-Jean), 7 octobre 1910, n° 471, 10e région.
14 Gordien (Philippe), 30 avril 1914, n° 473, 1re région.
15 Raclet (Léon-Alix), 1er juin 1910, n° 468, 2e région.
16 Meaudre (Marie-Henri-Maurice), 19 septembre 1910, n° 467, 1re région.
17 Simula (Pascal-Pierre), 24 février 1914, n° 466, Allemagne.
18 Salles (Clément-Etienne), 24 novembre 1910, n° 465, Allemagne.
19 Rochex (Louis-Jean-Marie), 5 novembre 1912, n° 463, 8e région.
20 Martel (Charles), 2 mars 1910, n° 462, 6e région.
21 Jarry-Lacombe (Charles-Jean), 25 janvier 1912, n° 461, 4e région.
22 Hemmerle (Edouard-Charles-Auguste), 1er octobre 1905, n° 460, 6e région.
23 Le Prioux Halna du Fretay (Robert-Louis-Joseph), 20 mars 1910, n° 459, administration centrale.
24 Calvino (Louis-Marie-Jean), 10 août 1909, n° 458, Allemagne.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Anceau (Ernest-Abel-Louis), 6 août 1916, n° 982, Allemagne (en sursis).
2 Boloh (Joseph-Louis), 25 août 1907, n° 977, 3e région.
3 Giffard (René-Louis-Eugène-Albert), 28 juillet 1912, n° 934, 1re région (en sursis).
4 Renault (Arsène-Marie-Ange), 9 juillet 1912, n° 971, 4e région (en sursis).
5 Lalisse (Jean-François), 12 avril 1913, n° 939, 7e région (en sursis).
6 Pierson (Paul-Louis-Joseph), 20 février 1921 (1er octobre 1953), 7e région (en sursis).
7 Deshaies (Marc-Pierre-Yves), 3 novembre 1918 (1er octobre 1953), 9e région (écoles) (en sursis).
8 Rouvier (Paul-Victor), 12 septembre 1919 (1er octobre 1953), 6e région (écoles) (en sursis).
9 Macé (André-Germain-Joseph), 22 juillet 1921 (1er octobre 1953), 9e région (écoles) (en sursis).
10 Couyet (Roger-Jean-Marius), 15 avril 1920 (1er octobre 1953), 6e région (écoles) (en sursis).
11 Jallet (Edouard-Auguste), 10 juin 1919 (1er octobre 1953), 7e région (en sursis).
12 Roux (Georges-Antoine-François), 14 août 1916 (1er octobre 1953), 9e région (écoles) (en sursis).
13 Bonvalot (Jean-René), 29 mai 1911, n° 918, 9e région (en sursis).
14 Dessin (Georges-André-Lucien), 7 juillet 1908, n° 915, 7e région (en sursis).
15 Nicole (Donat-Louis-Joseph), 27 janvier 1918, n° 890, 6e région (écoles) (en sursis).
16 Vuillomet (Raymond-Aimé), 29 juillet 1912, n° 885, 6e région (écoles) (en sursis).
17 Morel (Edmond-Paul), 30 août 1911, n° 881, Allemagne (en sursis).
18 Perrier (Louis-Paul-Emile), 26 mars 1914, n° 873, 4e région (en sursis).

Liste « A ».

MM.

19 Paitrault (Pierre), 20 juillet 1917 (1er janvier 1954), 6e région.
20 Elias (Roger-Joseph-Victor), 23 mars 1915 (1er janvier 1954), 1re région.
21 Saurel (Pierre-Robert), 2 avril 1920 (1er janvier 1954), 6e région.
22 Menager (Pierre-Donatien-Laurent), 30 avril 1918 (1er janvier 1954), 4e région.
23 Masson (Jean-Eugène), 2 avril 1919 (1er janvier 1954), 9e région (écoles) (en sursis).
24 Viverge (Jean-Emile-Auguste), 4 août 1920 (1er janvier 1954), Allemagne.
25 Thomas (Pierre-Henri-François), 12 janvier 1923 (1er janvier 1954), 3e région.
26 Mimet (Pierre-Edouard), 10 octobre 1921 (1er janvier 1954), Tunisie.
27 Imbert (Pierre-Alfred), 15 décembre 1922 (1er janvier 1954), 10e région.
28 Duval (José-Auguste), 23 septembre 1920 (1er janvier 1954), 6e région.
29 Pierre (Henri-Gaston-Eugène), 23 juillet 1912 (1er janvier 1954), 4e région.
30 Perrier (Léopold-Georges), 25 octobre 1915 (1er janvier 1954), Allemagne.
31 Glaume (Marcel-Georges-Alexandre), 1er novembre 1918 (1er janvier 1954), 4e région.
32 Madec (Pierre-Marie), 25 juillet 1912 (1er janvier 1954), Allemagne.
33 Fontes (Georges-François), 27 mai 1913 (1er janvier 1954), 9e région (écoles) (en sursis).
34 Theuriet (Marcel-Lucien-Camille), 1er mai 1918 (1er janvier 1954), 6e région.
35 Rouette (Ernest-Emile-Auguste), 28 septembre 1914 (1er janvier 1954), 9e région.
36 Morgand (Roger-Pierre-Louis), 13 janvier 1916 (1er janvier 1954), 9e région (écoles).
37 Joubert (Louis-Claude), 12 août 1917 (1er janvier 1954), 9e région.
38 Brockers (Albert), 16 novembre 1913 (1er janvier 1954), 6e région.
39 Quantin (Henri-Georges-Octave), 18 décembre 1913 (1er janvier 1954), 1re région.
40 Poincignon (René-Lucien), 12 mars 1911 (1er janvier 1954), 6e région.
41 Mathieu (Henri-Ernest), 16 février 1913 (1er janvier 1954), 6e région.
42 Rouxel (Paul-Joseph-Jean-Baptiste), 27 juin 1913 (1er janvier 1954), 1re région.
43 Desclaux (Albert-Paul-Léon), 16 avril 1915 (1er janvier 1954), Maroc.
44 Mace (Robert-Louis-François), 24 août 1912 (1er janvier 1954), 1re région.
45 Genton (Pierre-Marie-Alexandre), 20 décembre 1912 (1er janvier 1954), 3e région.
46 Bassaler (Antonin-André-Jules), 26 janvier 1911 (1er janvier 1954), 9e région (en sursis).
47 Lefevre (Albert-Henri-Charles), 24 avril 1919 (1er janvier 1954), Allemagne).
48 Burois (Joseph-Alexandre-Auguste), 3 août 1915 (1er janvier 1954), Tunisie.
49 Fournier-Montgieux (Jacques-Marie-Antoine-Georges), 17 octobre 1920 (1er janvier 1954), 2e région.
50 Bodenes (Marcel), 7 mars 1919 (1er janvier 1954), 9e région.
51 Lahorgue (Victor), 26 février 1918 (1er janvier 1954), 4e région.
52 Le Mestre (Pierre-Yves-Marie), 25 mai 1917, n° 843, 3e région (en sursis).
53 Calillo (Marius-Raphaël), 21 octobre 1914, n° 840, 3e région.
54 Laurent (René-Médéric), 23 mai 1915, n° 839, Allemagne.
55 Parguey (Alfred-Laurent-Gabriel), 9 novembre 1910, n° 833, 7e région.
56 Hubert (Roger-Gustave-François), 8 mai 1912, n° 832, 9e région (écoles).
57 Malaviale (Marius-Joseph-Pierre), 3 octobre 1909, n° 829, 4e région.
58 Parayre (Louis-Martin-Jean), 9 décembre 1917, n° 827, Maroc.
59 Gayraud (Pierre-Raymond), 4 février 1915, n° 825, 6e région.
60 Raspaud (Jean-Léon), 24 septembre 1920, n° 823, Tunisie.
61 Lacombe (Henry-Paul-Fernand), 19 septembre 1920, n° 822, 10e région.
62 Vernet (Gilbert-Paul-Léon), 9 février 1919, n° 820, Allemagne.
63 Haye (Albert-Georges), 2 janvier 1918, n° 819, Tunisie.
64 Laugier (Georges-Victor-Antoine), 21 novembre 1922, n° 817, 6e région.
65 Perrault (Jean-Yves-Paul), 23 mai 1921, n° 814, 6e région.
66 Morillon (Jacques-Claude-Marie), 17 octobre 1922, n° 811, 9e région.
67 Boque (Fernand-Henri), 18 juillet 1911, n° 807, 6e région.
68 Moreaux (Gilbert-Georges), 22 juin 1911, n° 805, 1re région.
69 Jujard (Raymond-Marius-André-Ferdinand), 6 juin 1914, n° 804, 9e région.
70 Givord (André), 1er décembre 1911, n° 803, 5e région.
71 Huchourg (Marcel-Paul-Edouard), 4 octobre 1911, n° 802, Allemagne.
72 Vezes (Gaston-Justin-Elie), 29 avril 1914, n° 797, 9e région.
73 Girouin (Daniel-Maurice-Lucien), 6 janvier 1912, n° 796, 6e région.
74 Florimont (Jean-François-Joseph), 8 février 1909, n° 789, 7e région.
75 Messiez-Poche (Maurice-Auguste), 29 août 1909, n° 788, 6e région.
76 Soulaine (Roger-François-Joseph), 6 mai 1911, n° 786, 10e région.
77 Jourdan (René-Henri-Ernest), 22 juin 1920, n° 765, 10e région.
78 Morel (Charles-Raymond), 30 avril 1915, n° 761, 2e région.
79 Tournadre (Paul-Henri-Emile), 16 octobre 1915, n° 759, 7e région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Hûe (Jean-Marie), 2 décembre 1927, n° 736, 9e région (en sursis).
2 Couillaud (Christian-Francis), 7 mai 1926, n° 709, 3e région (en sursis).
3 Perin (Jacques-Marcel-Lucien), 14 septembre 1926, n° 717, Allemagne (en sursis).
4 Le Pape (Georges-François-Marie), 25 août 1925 (1er octobre 1953), Allemagne (en sursis).
5 Charrier (Jacques-Robert-Jean), 7 octobre 1928 (1er octobre 1953), Allemagne (en sursis).
6 Capitaine (Ernest-Jean), 13 septembre 1920, n° 627, Allemagne (en sursis).
7 Sablayrolles (Robert-Louis), 7 mai 1921, n° 611, 9e région (en sursis).
8 Bachelet (Gérard-Pierre), 27 avril 1925, n° 610, 7e région (en sursis).
9 Gerbe (Guy-Pierre-Joseph), 8 décembre 1925, n° 608, 9e région (en sursis).
10 André (Maurice-Paul-Marie-Joseph), 11 mars 1924, n° 607, 9e région (en sursis).
11 Pelin (Jacques-Henri-Pierre), 18 mai 1924, n° 600, 9e région (en sursis).
12 Cheminet (Gilbert-Jean), 10 septembre 1925, n° 595, 3e région (en sursis).
13 Guirand (Constant), 5 octobre 1919, n° 570, 10e région (en sursis).
14 Le Serbon (Oscar-Edouard-Antoine-Joseph), 19 juin 1920, n° 338, 3e région.
15 Bonnaure (Paul-Joseph), 17 janvier 1920, n° 228, 6e région (en sursis).
16 Peuget (Jean), 4 mai 1916, 6e région (en sursis).

Liste « A ».

MM.
47 Saelens (Marcel-Louis), 12 août 1918, n° 211, 6e région.
48 Mary (Pierre-Julien-Gaston-Eugène), 2 février 1919, n° 208, 6e région.
49 Simonet (Yves), 20 juillet 1921, n° 201, 4e région.
20 Sabourault (Gérard-Jean-Marie), 25 mars 1916, n° 197, 6e région.
21 Colin (Albert-Jules), 20 janvier 1923, n° 191, 8e région.
22 Castor (Henri-Paul-Nicolas), 28 janvier 1919, n° 193, 9e région (en sursis).
23 Vanbelle (Felix-Cornil-Joseph), 12 mars 1916, n° 190, 2e région (en sursis).
24 Saint-Marc (Paul), 5 septembre 1918, n° 185, Tunisie.
25 Jean (Gaston-Louis-Aimé), 3 mai 1915, n° 184, 9e région.
26 Tarnaud (Marcel-René), 1er juillet 1915, n° 179, 4e région.
27 Philippon (Paul-Julien-Joseph-Alexandre), 5 septembre 1919, n° 176, 9e région (écoles) (en sursis).
28 Gandvilliers (Georges-Lucien), 6 avril 1917, n° 170, 6e région.
29 Kerbrat (Hamon-François-René), 9 mars 1919, n° 167, 6e région (écoles) (en sursis).
30 Sertelet (Aimé-Charles), 4 octobre 1916, n° 166, 6e région.
31 Guignat (Jean-Henri), 21 novembre 1918, n° 165, Allemagne.
32 Montagnac (Paul-Roger), 8 mars 1920, n° 164, 6e région (écoles) (en sursis).
33 Moulonguet (Maurice-Jean-Marie), 13 juillet 1921, n° 163, 9e région (écoles) (en sursis).
34 Huguenot (Georges-Louis), 6 décembre 1910, n° 155, 7e région.
35 Abadie (Jean-Baptiste), 24 juillet 1912, n° 151, 9e région (écoles).
36 Olivier (Arthur-Eugène-Camille), 5 juin 1910, n° 148, 1re région.
37 Lenfant (Samuel-Paul-Joseph), 21 juillet 1911, n° 145, Allemagne (écoles).
38 Vrignaud (Marcel-Henri), 7 septembre 1910, n° 144, 4e région.
39 Vernier (Charles-Ulysse), 2 janvier 1913, n° 142, 1re région.
40 Grasser (Eugène-Victor-Emmanuel), 16 août 1919, n° 137, 6e région (en sursis).
41 Raynaud (Henri-Jean-Denis), 15 septembre 1920, n° 136, 9e région.
42 Piat (Eugène-Henri-Shalier), 29 octobre 1920, n° 134, 7e région.
43 Barlais (Louis), 7 octobre 1919, n° 131, Allemagne.
44 Guermeur (Georges-Louis), 13 juillet 1914, n° 129, 6e région.
45 Albarel (Raymond-Louis), 31 mai 1910, n° 127, 1re région.
46 Godin (Marcel-René-Eugène), 20 janvier 1917, n° 126, 6e région.
47 Kempenich (Marcel-Henri), 1er septembre 1914, n° 125, 6e région.
48 Moreau (Joseph-Félix-Henry), 17 octobre 1922, n° 120, 2e région.
49 Guyot d'Asnières de Salins (Henri-Marie-Pierre), 27 juin 1924, n° 109, 2e région.
50 Bourlier (Jean-Louis), 12 mars 1922, n° 88, Allemagne (en sursis).
51 Joubert (Henri-Joseph), 15 octobre 1924, n° 86, 8e région.
52 Muneret (François-Germain-Henri), 10 juin 1914, n° 81, 7e région

Liste « B ».

MM.
53 Lecorre (Yves-Guénolé-Mélaine), 25 décembre 1922, n° 854, 6e région.
54 Bonijoly (Roger), 4 mai 1925, n° 394, Allemagne.
55 Iochum (Jean-Georges-Albert), 25 mai 1918, n° 247, Maroc.
56 Raval (Maurice), 20 mai 1920, n° 445, 8e région.
57 Mone (Lucien-Marcel-Benjamin), 19 octobre 1926 (1er octobre 1953), Allemagne.
58 Chirie (Robert-Louis-Fernand), 21 janvier 1919, n° 156, Allemagne.
59 Belmont (René-Adrien-Antoine), 21 décembre 1910, n° 143, 7e région.
60 Mandigout (Roger-Maurice), 17 septembre 1919 (1er octobre 1953), Allemagne.
61 Riviere (Jean-Elie-André-Isidore), 15 mai 1924 (1er octobre 1953), Tunisie.
62 Maitre (Georges-Paul-Benjamin), 4 décembre 1921, n° 299, 10e région.
63 Dupont (Xavier-Henri-Marie-Gaston), 29 juillet 1919, n° 246, 6e région (écoles) (en sursis).
64 Gabier (Eugène-Paul), 22 avril 1914, n° 752, 6e région.
65 Legeais (Jean-Joseph-Germain), 13 mars 1918, n° 260, 7e région.
66 Venet (Jean-Augustin), 5 décembre 1918, n° 418, 7e région.
67 Chollet (Pierre-Paul-Gustave), 30 mai 1924, n° 359, 10e région.
68 Ferris (Gaston-René-Jean), 17 novembre 1909, n° 279, 7e région.
69 Roblin (Pierre-Désiré), 6 février 1917, n° 135, 7e région.
70 Lepori (Charles-Roger-Henri), 28 septembre 1917, n° 239, Allemagne.
71 Peret (Jean-Louis), 9 mai 1919, n° 210, 3e région.
72 Badoisel (Charles-Théodore-Joseph), 6 août 1918, n° 199, 9e région (en sursis).
73 Dufour (Pierre-Emile-Georges), 19 juin 1921, n° 272, 6e région (écoles) (en sursis).
74 Pierre (Vincent-Jean-François-Marie), 19 janvier 1914, n° 487, 4e région.
75 Briot (André-Auguste-Marie), 4 août 1916, n° 430, Allemagne.
76 Gagnaire (Jean-René-Charles), 6 août 1912, n° 128, 9e région (en sursis).
77 Ebert (Jean-Pierre-Georges), 27 septembre 1924, n° 300, 10e région.
78 Falgon (Pierre-André), 24 novembre 1914, n° 686, 7e région.
79 Rouaix (Henri-Jean-Raymond), 17 janvier 1921, n° 419, 4e région.
80 Levazeux (Yves-Marie-Henri-Paul), 5 septembre 1925, n° 91, 5e région.
81 Borrat (Joseph-Jean-Sylvestre), 20 octobre 1920, n° 469, 9e région.
82 Noel (Jean-Louis), 6 juillet 1922, n° 311, Maroc.
83 Gaveriviere (Ludovic-René), 5 juin 1924, n° 315, 6e région (écoles) (en sursis).
84 Fanin (Italo-Alexandre), 6 avril 1921, n° 321, Tunisie.
85 Mondet (René Louis-Charles), 19 janvier 1925, n° 308, 3e région (écoles).
86 Janin (Jean-Luc), 27 novembre 1925, n° 316, 6e région (écoles).
87 Lafon (Robert-Albert-Guy), 9 décembre 1922, n° 214, 6e région.
88 Laine (Pierre-Georges), 26 mars 1924, n° 314, 6e région.
89 Schmitt (Charles-Marie-Joseph), 18 mars 1923, n° 213, 6e région.
90 Daoulas (Guy-Adolphe-Louis-Marie), 20 février 1924, n° 291, 1re région.
91 Dupont (Hervé-Marie-Armand), 16 février 1921, n° 285, 2e région.
92 Masson (Pierre), 9 février 1913, n° 518, 6e région (écoles).
93 Ponsard (Henri-Jean-Etienne), 6 mai 1923, n° 358, 9e région.
94 Chartier (Roger), 5 août 1918, n° 196, 1re région.
95 Cortale (Aristide-Paul-Michel), 4 novembre 1924, n° 309, 3e région (écoles).
96 Petitdemange (Louis-Félix), 13 septembre 1919, n° 130, 6e région.
97 Prodhon (Jean-Marie-Joseph), 25 mai 1913, n° 153, Maroc.
98 Paccard (Georges-François), 20 novembre 1920, n° 219, 8e région
99 Chambon (Guy-Antoine-César), 18 février 1921, n° 281, 4e région.
100 Gouez (Hervé), 8 novembre 1924, n° 301, 10e région.
101 Odion (Yves-Georges-René), 9 septembre 1923, n° 115, 9e région (écoles).
102 Voirin (Raymond), 31 juillet 1916 (1er octobre 1953), 4e région (écoles).
103 Barthet (Pierre-Marie-Emmanuel-Jean), 3 septembre 1925, n° 307, Allemagne.
104 Roland (Maurice-Marie-Joseph), 11 février 1920, n° 177, Allemagne.
105 Dutruith (Clément-André), 18 mai 1919, n° 188, Allemagne.
106 Laurency (Jacques-Paul), 3 septembre 1925, n° 313, 7e région
107 Delhommel (Georges-Marie-Jean), 20 juillet 1921, n° 178, 3e région (écoles).
108 Pere (Jacques-Marcel), 23 septembre 1922, n° 303, 2e région.

Sous-lieutenants.

Liste « B ».

MM.
1 Riogerge (Roger-Marcel-Flavien), 7 janvier 1914, n° 145, Allemagne.
2 Ybled (Gilbert-Léon), 1er janvier 1918, n° 251, 2e région.
3 Ricard (Denis-Jean-Louis), 30 janvier 1921, n° 355, 4e région.
4 Henriebis (Frédéric-Pierre-Marie), 29 juin 1919, n° 366, 7e région.
5 Henry (Robert-Pierre-Julien), 14 juin 1918, n° 351, 6e région.

TOUR SPÉCIAL

Chefs d'escadron.

Liste « A ».

MM.
1 Deprey (Robert-Gustave), 18 février 1910 (1er janvier 1954), 9e région.
2 Becq (René), 19 janvier 1910 (1er octobre 1953), Allemagne.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Grunfelder (Jean-Henri), 7 septembre 1918 (1er janvier 1954), 2e région.
2 Benollet (René-Joachim), 15 avril 1910 (1er janvier 1954), 9e région.
3 Hilaire (Marcellin-Joseph-Alexandre), 22 mai 1911 (1er janvier 1954), 8e région.
4 Devemy (Henri-Alphonse), 29 juillet 1907, n° 920, 2e région.

Lieutenants.

Liste « A ».

1 M. Gourbeault (Gaston-Raoul), 18 novembre 1916, n° 255, Allemagne.

Liste « B ».

MM.
1 Vignol (Jean-Eugène-Pierre), 1er mai 1913, n° 146, 6e région.
2 Garcia (Louis-Albert), 17 juillet 1920, n° 662, 7e région.

Train.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Liste « A ».

MM.
1 Soyeux (Robert-Léopold-Eugène), 25 février 1903 (1er janvier 1954), 1re région.
2 Peltier (Maurice), 2 octobre 1904 (1er janvier 1954), F. F. A.
3 Veste (Abel), 24 mai 1907, n° 63, 2e région.
4 Pistre (Maurice-Etienne), 24 décembre 1904, n° 62, 9e région.
5 Rivel (André-Charles-Louis), 17 juillet 1901, n° 60, 4e région.

Chefs d'escadron.

Liste « A ».

MM.
1 Portoleau (Louis-Victor-Eugène), 1er août 1912 (1er janvier 1954), 1re région.
2 Dumont (Jean-Louis-Lucien), 27 janvier 1910 (1er octobre 1953), 1re région.
3 Mario (René-Paul-Jean), 21 août 1909 (1er octobre 1953), 1re région.
4 Homassel (André-Eugène-Charles), 10 février 1914, n° 180, 1re région.
5 Boileau (Georges-René), 26 février 1908, n° 179, 9e région.
6 Rochet (Gilbert-Paul-Louis), 2 décembre 1912, n° 178, 7e région.
7 Camus (Pierre-Marie-Robert), 26 février 1912, n° 176, 4e région (Ecoles).

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Auffret (Maurice-Auguste-Marie), 12 juin 1912, 1er janvier 1954, 4e région.
2 Ledoux (Michel-Louis-René), 27 février 1912, n° 425, 1re région.
3 Demotte (Marc-Ernest), 7 juillet 1919, n° 428, 1re région.
4 Audy (Georges-Abel), 25 août 1917, n° 419, 6e région.
5 Pierru (Raoul-Just-Louis), 13 septembre 1912, n° 412, F. F. A.
6 Dessauce (Pierre-Alexandre-Hyacinthe), 6 février 1925 (1er janvier 1954), 4e région (Ecoles).

Liste « A ».

MM.
7 Pagnoux (Robert), 4 novembre 1908, n° 402, F. F. A.
8 Merle (Maurice), 17 décembre 1920, n° 401, 7e région.
9 Daudenthun (Georges-Marcel), 11 novembre 1908, n° 400, 4e région.
10 Basset (Paul-Gilbert), 27 février 1920, n° 395, 2e région.
11 Delsant (Emile-Roger-Georges), 31 décembre 1911, n° 393, F. F. A.
12 Grenier (Roger-Simon), 12 avril 1913, n° 392, 6e région.
13 Equiere (Jean-Albert-Marie), 27 juillet 1910, n° 383, F. F. A.
14 Coffec (Guillaume-Pierre), 29 avril 1909, n° 382, 3e région.
15 Guichard (André-Lucien), 5 mai 1909, n° 380, F. F. A.
16 Faurissoux (Roger-Léon), 2 juin 1909, n° 378, 1re région.
17 Huin (Albert-Gabriel), 25 décembre 1920, n° 377, 4e région (Ecoles).
18 Carlotti (Jean-Baptiste), 13 septembre 1918, n° 376, 3e région.
19 Cueille (Georges-Marcel), 31 mai 1910, n° 371, 3e région.
20 Gerbal (Roger-Abel-Antonin), 26 octobre 1908, n° 368, 1re région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Wicker (Michel-Joseph-François), 3 décembre 1927 (1er octobre 1953), 1re région.
2 Ruiz (Joseph), 19 décembre 1909, n° 40, 5e région.
3 Beniard (Jacob), 5 décembre 1909, n° 305, 6e région.
4 Rouland (André-Marcel-Jean), 28 décembre 1926, n° 353, F. F. A.
5 Du Tertre-Delmarcq (Hubert-Marie-Joseph), 28 juillet 1918, n° 206, 1re région.
6 Beyer (Albert-Léonard), 12 novembre 1921, n° 168, 3e région (écoles).
7 Mervaux (André-Maurice-Paul), 11 mars 1925, n° 65, 2e région.
8 Jacquot (Aimé-Vincent), 8 juin 1911, n° 27, 1re région.
9 Brunier (René-Gilbert-Maurice), 14 mars 1920, n° 257, 7e région.
10 Dotal (Maurice-Charles-Louis), 24 mars 1923, n° 172, 4e région (écoles).
11 Abrivard (Auguste-Armand-Louis), 22 août 1920, n° 307, F. F. A.
12 Dousson (Jean-Léon), 4 juillet 1919, n° 37, F. F. A.
13 Bresson (Jacques-René), 21 avril 1925, n° 175, 6e région (écoles).
14 Muller-Feuga (Robert-Désiré-Eugène), 27 août 1925, n° 72, Maroc.

Liste « A ».

15 M. Nadal (Pierre-Roger), 12 janvier 1921 (1er octobre 1953), 9e région.

Sous-lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Bescond (Yves-Adolphe-Marie), 20 juin 1924, n° 86, 3e région.

Liste « A ».

MM.
2 Pignard (Louis-Charles), 28 janvier 1922 (1er novembre 1953), 6e région (disponible le 1er mai 1954).
3 Gonzalvez (Pascal), 28 février 1923 (1er novembre 1953), 4e région (disponible le 1er mai 1954).
4 Miart (Emile-Antoine-Antonin), 20 décembre 1919 (1er novembre 1953), 7e région (disponible le 1er mai 1954).
5 Reliaud (Georges-Henri), 13 janvier 1928 (1er octobre 1953), 8e région.
6 Arlaux (Jean-Gaston), 21 mars 1928 (1er octobre 1952), 1re région.
7 Guillo (Henri-Pierre), 4 juillet 1928 (1er octobre 1952), Maroc.
8 Rouquet (Michel), 7 mars 1928 (1er octobre 1952), 1re région.
9 Mougel (René-Fernand), 3 janvier 1927 (1er octobre 1952), 6e région.
10 Pichard (Gérard), 8 octobre 1927, 1er octobre 1952, 6e région.
11 Lavaill (André-Louis-Maurice), 31 octobre 1928 (1er octobre 1952), 10e région.
12 Beurtheret (Robert-Jules-Henri), 30 juin 1928 (1er octobre 1952), F. F. A.
13 Frecaut (Jean-Auguste), 23 janvier 1926 (1er octobre 1952), 6e région.
14 Cerbelle (Paul-Augustin-Jules-Marie-Joseph-Léon), 18 avril 1930, F. F. A. (1er octobre 1952).
15 Lascaray (Claude-Jean), 27 juin 1929 (1er octobre 1952), F. F. A.
16 Rousseau (Raymond-Gabriel-Edmond), 8 décembre 1927, F. F. A. (1er octobre 1952).
17 Le Coz (Alain-Pierre-Marie), 25 octobre 1930 (1er septembre 1952), 10e région.
18 Bassac (Jean-Marie-Albert), 26 septembre 1928 (1er septembre 1952), 10e région.
19 Vilmain (Pierre-Claude), 20 février 1930 (1er septembre 1952), 1re région.
20 Saint-Espes (Pierre), 22 avril 1928 (1er septembre 1952), Tunisie.
21 Houmeau (André-Alfred-Charles), 1er mai 1926 (1er septembre 1952), 9e région.
22 Goumard (Jacques), 3 janvier 1929 (1er septembre 1952), 2e région.
23 Champagne (Christian-Marcel-Fernand), 4 novembre 1930 (1er septembre 1952), 1re région.
24 Portmann (Joseph-Thiébaut), 8 juin 1927 (1er septembre 1952), 8e région.
25 Laurette (Gérard-Charles-François), 18 février 1928 (1er septembre 1952), 2e région.

TOUR SPÉCIAL

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Leveque (Jean), 9 août 1907 (1er octobre 1953), Maroc.
2 Minot (Robert-Eugène), 24 juillet 1915, n° 414, 6e région.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Moinard (Gilbert-Albert), 11 décembre 1919, n° 196, F. F. A.
2 Devimeux (Jean-Pierre-Désiré), 24 janvier 1921, n° 136, 6e région.

Transmissions.

ARME

Lieutenants-colonels.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Demont (Eugène-Lucien-Jean-Baptiste), 5 mars 1904 (1er octobre 1953), administration centrale.
2 Plactevoët (Edmond-Elouard-Henri), 6 juillet 1907, n° 38, 1re région (écoles).
3 Allaux (Maurice-Marius-Urbain), 2 juillet 1904, n° 32, 3e région.

Chefs de bataillon.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Pfliéger (Eugène-Robert), 27 février 1908, n° 74, 1re région.
2 Duhamel (Albert-Marcel-Francis), 8 mars 1915, n° 123, 1re région.

Liste « A ».

3 Samson (Robert-Paul-Désiré), 18 juin 1910 (1er janvier 1954), 1re région.
4 Leccia (Guy-Jean-Paul), 10 septembre 1914 (1er janvier 1954), 10e région.
5 Féraud (Etienne-Marcel-Thérésisus-Baptistin), 24 janvier 1914 (1er janvier 1954), 1re région.
6 Corré (Paul-Emile), 12 décembre 1907, n° 149, administration centrale.
7 Larousse (Bernard-René), 21 mai 1913, n° 145, 1re région (écoles).
8 Leslang (Georges-Louis), 7 juillet 1913, n° 144, 1re région (écoles).
9 Angelelli (Jean-Charles), 6 octobre 1903, n° 143, 1re région (écoles).
10 Talleux (Séraphin-Joseph-Louis), 14 juillet 1911, n° 140, F. F. A.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Bedouréde (Joseph-Jean-Marie-René), 31 juillet 1916, n° 389, 1re région.
2 Monnier (Robert-Henri-Ernest), 7 novembre 1913, n° 383, 6e région.
3 Freilag (Joseph-Ambroise), 24 décembre 1910 (1er janvier 1954), 6e région.

Liste « A ».

4 Giraud (Gabriel-Charles), 13 février 1918 (1er janvier 1954), 1er région.
5 Quilés (Fernand-Sauveur), 24 janvier 1911 (1er octobre 1953), 10e région.
6 Paris (Jean-Marius-François), 7 mai 1919 (1er octobre 1953), 7e région.
7 Granier (Ernest-Roger), 24 mars 1917 (1er octobre 1953), 8e région.
8 Lombard (Paul), 12 mai 1918, n° 377, 10e région.
9 Pareau (Edmond-Jules-René-Marie), 2 avril 1916, n° 373, 10e région.
10 Parent (René-Louis-Léon), 11 août 1912, n° 372, F. F. A.
11 Fisson (André-Joseph-Emile), 21 septembre 1912, n° 371, F. F. A.
12 Passebosc (André-Louis-Henri), 13 février 1914, n° 364, 9e région.
13 Beloir (Auguste-Bernard), 16 novembre 1913, n° 361, 1re région (écoles) (en sursis).
14 Loutrein (Lucien-Hippolyte), 1er août 1915, n° 360, 9e région.
15 Escoffier (René-Ulysse-Charles), 24 avril 1909, n° 359, 1re région.
16 Doudelet (Raymond-Léonce), 13 mars 1911, n° 358, 2e région (en sursis).

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Got (Martin-Joseph), 25 octobre 1927, n° 298, F. F. A.
2 Beignet (François-Xavier), 26 février 1927, n° 234, 1re région.
3 Allemandou (Philippe-Marie-Albert), 11 septembre 1928, n° 235, F. F. A.
4 Surget (Pierre-Florimond-Jacques), 14 avril 1918, n° 257, 9e région.

Liste « A ».

MM.
5 Petit (Paul-François-Louis), 7 juin 1917 (1er octobre 1953), F. F. A.
6 Césarini (Pascal-César), 27 juin 1925 (1er octobre 1953), 8e région.
7 Dalboussière (Georges-Paul), 24 février 1930 (1er octobre 1952), 8e région.
8 Creissel (Joseph-Pierre-François), 30 avril 1927 (1er octobre 1952), 2e région.
9 Levis (Jean-Pierre-Humbert-Henri), 8 juillet 1929 (1er octobre 1952), F. F. A.
10 Aplel (Raoul-Georges-Jean), 31 août 1928 (1er octobre 1952), 1re région.
11 Vasseur (Pierre-Louis), 10 août 1928 (1er octobre 1952), Maroc.
12 Lévi (Philippe), 22 juillet 1928 (1er octobre 1952), 10e région.
13 Thais (Gérard-Michel-Louis-Antoine), 26 avril 1930 (1er octobre 1952), F. F. A.
14 Joanin (Jacques-Paul-Louis), 11 août 1928 (1er octobre 1952), 7e région.
15 Tournier (André-Louis), 8 mai 1925, n° 124, 1re région (en sursis).

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Perdu (Bernard-Henri), 14 août 1930 (1er octobre 1952), 3e région.
2 Thomas (Jean-Adolphe), 8 janvier 1927 (1er octobre 1952), 3e région.
3 Poussard (François), 30 août 1928 (1er octobre 1952), 3e région.
4 Le Gall (Jean), 16 juillet 1928 (1er octobre 1952), 3e région.
5 Deforge (Michel-Alphonse), 26 juin 1928 (1er octobre 1952), 3e région.
6 Saturnino (Paul-Raymond), 18 juin 1928 (1er octobre 1952), Tunisie.
7 Baudrais (Gérard-Joseph-Marcel), 2 décembre 1929 (1er octobre 1952), 1re région.
8 Muckley (René-Jean-Pierre), 1er février 1929 (1er octobre 1952), 1re région.

TOUR SPÉCIAL

Chef de bataillon.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Broqua (Jean-Charles-Arthur), 31 mai 1911 (1er octobre 1953), Maroc.

Capitaine.

Liste « A ».

1 M. Blazy (Albin-Symphorien), 1er juin 1910 (1er janvier 1954), 6e région.

Adjoints des services des matériels.

Subdivision Transmissions.

TOUR NORMAL

Commandant.

1 M. Pouey (Adolphe-Joseph-Dominique-Ignace), 13 juin 1900, n° 4, 1re région.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Uléza (François-Pierre), 5 juillet 1907 (1er janvier 1954), 4e région.
2 Ramés (Yves-Emile-Lucien-Joseph), 26 juillet 1903, n° 34, administration centrale.
3 Cottier (Raymond-Eugène-Aimable-Jean), 17 février 1907, n° 33, 1re région.

Lieutenants.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Foulé (Roland-René), 15 décembre 1911 (1er octobre 1953), 6e région.

Liste « A ».

MM.
2 Belhomme (Maurice-Raoul), 9 septembre 1910, n° 48, 1re région.
3 Scalabrino (Eugène-Louis), 26 janvier 1910, n° 47, F. F. A.
4 Lecomte (Louis-Raymond-Emile), 13 janvier 1905, n° 45, F. F. A.
5 Bolandraud (Jean-Louis-Victor), 14 juillet 1911, n° 43, 9e région.

Sous-lieutenants.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Brégère (Yves-Emile-André), 6 février 1917, n° 18, 5e région.

Liste « A ».

MM.
2 Dufour (Robert-Jean-Henri-Louis), 19 septembre 1919 (1er octobre 1953), 1re région (Ecoles).
3 Guillat (Pierre-André-Jean), 12 mars 1920 (1er octobre 1953), F. F. A.
4 Pinlé (Abel-Paul-René), 7 octobre 1922 (1er octobre 1953), 1re région.

TOUR SPÉCIAL

Lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Jourdan (Joseph), 5 octobre 1914 (1er octobre 1953), 4e région.

Cadre des adjoints de chancellerie.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Gauche (Gustave-Albert-André), 7 février 1904 (1er janvier 1954), 6e région.
2 Courtois (Roger-Pierre-Louis), 6 juin 1910 (1er janvier 1954), Maroc.
3 Janvier (André-Ernest-Luce), 7 février 1914 (1er octobre 1953), service des affaires allemandes et autrichiennes.
4 Vial (Raymond-Pierre-Hippolyte), 28 juillet 1908, n° 125, 9e région.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Jeanne (René-Célestin-Maurice), 2 janvier 1915 (1er octobre 1953), 3e région.
2 Mader (Robert-Louis), 1er novembre 1916 (1er octobre 1953), administration centrale.
3 Garnier (Raymond-Louis-Henri), 16 février 1913 (1er octobre 1953), 8e région.
4 Mougeot (Raymond), 16 août 1912 (1er octobre 1953), administration centrale.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Carli (François-Antoine), 23 mai 1915, n° 49, 1re région.
2 Blaineau (Lucien-Pierre), 2 novembre 1916, n° 47, administration centrale.
3 Bonningues (René-Gustave-Henri), 31 décembre 1920, n° 41, administration centrale.
4 Meau (Paul-Marie), 16 mars 1915, n° 39, administration centrale.
5 Genty (France-Louis), 27 décembre 1912, n° 38, administration centrale.

TOUR SPÉCIAL

Néant.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Grombach (Gabriel-Georges), 30 août 1904 (1er janvier 1954).
2 Perret (Antonin), 22 décembre 1907 (1er janvier 1954).
3 Seigneuret (Camille-Alfred-Julien), 14 novembre 1904 (1er janvier 1954).
4 Garnier (André-Julien-Germain), 20 décembre 1909, n° 163, 6e région (écoles).

Lieutenants.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Rata (André-Marcel), 30 juillet 1919, n° 236, 4e région.

Liste « A ».

MM.
2 Maubert (Germain-Albert), 17 mai 1914, n° 228, administration centrale.
3 Poinsignon (Albert), 25 mai 1911, n° 222, administration centrale.
4 Paren (Albert-Marcel-André), 22 mars 1906, n° 171, 7e région.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Cuny (Robert), 19 mars 1912, n° 13, 10e région (écoles).
2 Vassart (Robert), 18 juillet 1914, n° 12, 1re région.
3 Genty (Max-Roger-Pierre), 10 août 1914, n° 11, Maroc.
4 Mury (Joseph-René), 30 octobre 1912, n° 10, 3e région (écoles).

TOUR SPÉCIAL

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Louis (Pierre), 2 novembre 1903, n° 138, Maroc.
2 Villiseck (Léon-Charles), 25 décembre 1907, n° 167, 6e région.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Gely (René-Xavier), 18 juin 1913 (1er octobre 1953), 10e région (écoles).
2 Desreaux (Georges-Louis-Alexandre), 20 septembre 1906, n° 192, 1re région.
3 Sainte-Marie (Jean-Léon), 23 mai 1911, n° 221, 9e région (écoles).
4 Gauthier (Fernand-Emile-Alexandre), 21 janvier 1913, n° 17, 2e région

TROUPES AEROPORTEES

TOUR NORMAL

Infanterie

Capitaines

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Brassens (Michel-Daniel-Emile), 17 novembre 1922 (1er janvier 1954), 5e région (en sursis).
2 Gauthier (Louis-Armand), 29 août 1916, n° 692, 10e région (en sursis).

« Liste B ».

MM.
3 Gazin (Louis-Victor), 11 janvier 1910, n° 1358, 1re région.
4 Muzeau (Albert), 1er décembre 1913, n° 1291, 10e région
5 Ducassou (Pierre-Fernand), 12 juin 1913, n° 1292, 10e région
6 Didier (Bruno-Joseph-Henri), 17 août 1918, n° 993, administration centrale.
7 Moniez (Paul), 12 décembre 1917, n° 469, 5e région.
8 Mora (Amédée), 5 mars 1915, n° 521, 5e région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Girard (Emile-Jacques), 8 avril 1921, n° 1588, 5e région.
2 Jacolez (Emile-Germain), 1er octobre 1923, n° 499, 5e région (en sursis).
3 Veron (Jacques-Paul), 16 mai 1925, n° 1197, 1re région (en sursis).

Liste « B ».

MM.
4 Doal (Jean-Jacques-Albert), 8 octobre 1922, n° 680, 5e région.
5 Cochet (Michel-Jacques), 4 juin 1923, n° 1038, 10e région.
6 Osswald (Maurice-Georges), 21 août 1924, n° 1061, 5e région.
7 Delest (Louis), 18 février 1920, n° 269, 5e région.
8 Onimus (Joseph), 2 mai 1923, n° 1214, 5e région
9 Arzel (Amédée-Yves), 31 janvier 1926, n° 1333, 5e région.

Sous-lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Boitte (Maurice-Henri), 26 mars 1915, n° 358, 5e région.
2 Chaumillon (Jean-Constant-Lucien), 1er octobre 1920 (1er octobre 1953), 5e région (en sursis).

Liste « B ».

3 Doucet (Jean-Louis), 13 janvier 1927, n° 450, 5e région.

Arme blindée et cavalerie.

Chefs d'escadrons.

Liste « A ».

MM.
1 Colomb (Marius-Louis-André), 14 février 1910, n° 353, 5e région.
2 Teule (Marc-Edmond-Gaston), 20 avril 1910, n° 270, 5e région.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Baudey (Emile-Théophile), 4 novembre 1915, n° 803, 5e région.
2 Beaulieu (Robert-Jean), 8 mai 1922, n° 884, 5e région.
3 Assemat (Jean-Raoul-Christian), 25 avril 1919, n° 826, 5e région.
4 Girard (Jacques-Gabriel), 6 juin 1924, n° 795, 5e région.

Lieutenant.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. de Cabissole (Robert-Henri-Etienne-Joseph-Marie), n° 109, 5e région.

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Orsat (Pierre-Joseph), 22 janvier 1923 (1er novembre 1950), 5e région.

Artillerie.

Capitaine.

Liste « A ».

1 M. Confais (Marcel-Maurice), 20 décembre 1919 (1er octobre 1953), 5e région (écoles).

Lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Miquau (Jean-Paul), 1er juin 1924, n° 93, administration centrale.

Train.

Chef d'escadron.

Liste « A ».

1 M. Thiriet (Emile-Joseph), 4 avril 1910 (1er janvier 1954), F. F. A.

Capitaine.

Liste « A ».

1 M. Frere (Emile-Paul-Carlos), 26 novembre 1913, n° 75, 5e région.

Lieutenant.

Liste « B ».

1 M. Weppe (Albert-Serge), 6 octobre 1928 (1er octobre 1953), 5e région.

Génie.

Lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Le Gall (Eugène), 22 avril 1924 (1er octobre 1953), 5e région.

Transmissions.

ARME

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.

1 Lemasquerier (Bernard-Fernand-Pierre), 28 avril 1928 (1er octobre 1953), 5e région.
2 Dupont (Pierre-André-Alexis), 9 octobre 1927 (1er octobre 1953), 5e région.
3 Laurent (Jean-Marcel), 14 mars 1927 (1er octobre 1953), 5e région.

Personnel technique des formations géographiques.

TOUR NORMAL

TECHNICIENS GEOGRAPHES

Lieutenant-colonel.

1 M. Lesur (Jacques-Marie-Joseph-Etienne-Louis), 12 août 1907, (1er octobre 1953), 7e région (artillerie).

Commandants.

MM.

1 Falgueirettes (Auguste-Louis-Germain-François), 25 août 1910, n° 863, F. F. A. (infanterie).
2 Guidot (Robert-Georges-Gaston), 17 septembre 1907, n° 233, 7e région (artillerie).
3 Quemard (Théophile-Louis-Marie), 1er février 1901, n° 462, F. F. A. (infanterie).

TECHNICIENS « TERRAIN »

Capitaine.

1 M. Netange (Lucien-Louis), 19 mai 1919 (1er janvier 1954), F. F. A. (arme blindée et cavalerie).

Lieutenants.

MM.

1 Joseph (Robert), 13 mars 1912 (1er octobre 1953), 1re région (chancellerie).
2 Delphin (Joseph-Pierre-Séraphin), 1er mars 1914, n° 78, F. F. A. (artillerie).

Sous-lieutenants.

MM.

1 Haybrard (Paul-André-Hugo), 18 novembre 1916, n° 364, 7e région (artillerie).
2 Weil (Lucien), 23 mars 1918, n° 362, 7e région (artillerie).
3 Proust (Marcel-Alphonse), 5 septembre 1917, n° 458, 7e région (infanterie).

TECHNICIENS « REPRODUCTION TIRAGES »

Capitaines.

MM.

1 Guiche (Roland-Camille), 24 juillet 1916, n° 727, F. F. A. (artillerie).
2 Macaisne (Gervais-Henri-Gabriel), 1er juillet 1912, n° 692, 7e région (artillerie).

Lieutenant.

1 M. Mainetti (Roger), 21 avril 1918, n° 1937 7e région (infanterie).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 54-75 du 6 janvier 1954 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires attribuées à certains personnels du service des laboratoires du ministère des finances.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu la loi n° 53-47 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953;

Vu le décret n° 52-10 du 3 janvier 1952 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires allouées aux personnels des services extérieurs;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les indemnités prévues par le décret n° 52-10 du 3 janvier 1952 en faveur des personnels des services extérieurs des administrations sont étendues dans les mêmes conditions aux agents du service des laboratoires occupant les emplois de chef du service technique, d'ingénieur chimiste en chef du laboratoire central et d'ingénieur chimiste principal, chef de laboratoire des analyses diverses à Paris, par assimilation avec la catégorie d'agents dont le taux moyen de base antérieur au relèvement prévu par le décret du 9 juillet 1948 était égal à 26.000 F.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter du 1er janvier 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 53-970 modifiant la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et instituant des licences dites obligatoires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1953, page 8631, 1re colonne, article 57, 2e et 3e ligne, au lieu de: « à moins que le titulaire du brevet bénéficiaire de licence ne s'y oppose », lire: « à moins que le titulaire du brevet ou les autres bénéficiaires de licence ne s'y opposent ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 54-76 du 6 janvier 1954 relatif aux indemnités forfaitaires allouées à certains agents de gardiennage du Conservatoire national de musique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux beaux-arts;

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 51-525 du 5 mai 1951 relatif aux indemnités forfaitaires allouées à certains agents de gardiennage du Conservatoire national de musique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 51-525 du 5 mai 1951 susvisé sont abrogées.

Art. 2. — Il peut être alloué à deux agents de surveillance et à cinq gardiens du Conservatoire national de musique, auxquels des obligations de service supplémentaires sont imposées de manière permanente en raison de leurs fonctions et qui sont tenus, en outre, d'assurer intégralement la surveillance des mises en loge du dimanche, des indemnités forfaitaires annuelles dans la limite des taux maxima fixés comme suit:

Agents de surveillance: 50.000 F par agent.
Gardien: 31.250 F par agent.

Ces indemnités sont exclusives de toute autre rémunération pour travaux supplémentaires. Elles ne peuvent être attribuées aux agents qui sont logés par nécessité absolue de service.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux beaux-arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter du 1er janvier 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,
ANDRÉ CORNU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Composition des commissions départementale, régionale et centrale pour l'organisation rationnelle des achats de denrées et de combustibles pratiqués par les établissements publics de tous les ordres d'enseignement.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 53-1032 du 20 octobre 1953 portant création de groupements pour l'organisation rationnelle des achats de denrées et de combustibles pratiqués par les établissements publics de tous les ordres d'enseignement,

Arrête:

Art. 1er. — La section départementale des groupements académiques créés par le décret n° 53-1032 du 20 octobre 1953 est composée comme suit:

L'inspecteur d'académie, président;
Le médecin inspecteur départemental de l'hygiène scolaire;
L'inspecteur départemental de l'enseignement technique;
L'inspecteur départemental de la jeunesse et des sports;
Les chefs d'établissements avec internat ou demi-pension des divers ordres d'enseignement;
Les intendants et économes des établissements des divers ordres d'enseignement.

Art. 2. — La commission régionale des groupements académiques est composée comme suit:

Le recteur, président;
Les inspecteurs d'académie;
L'inspecteur régional de l'hygiène scolaire;
L'inspecteur principal de l'enseignement technique;
L'inspecteur principal de la jeunesse et des sports;
Trois chefs d'établissements masculins et féminins désignés par le recteur;
Les intendants, intendantes et économes chargés, à l'échelon départemental, des études se rapportant aux différentes denrées.

Art. 3. — La commission centrale, placée sous la présidence du ministre de l'éducation nationale, est composée comme suit:

Le conseiller d'Etat, président de la commission consultative des marchés au ministère de l'éducation nationale;
Un représentant du ministre chargé des affaires économiques (direction générale des prix et des enquêtes économiques);
Un représentant du ministre chargé du budget (direction du budget, bureau des études budgétaires);
Le contrôleur des dépenses engagées auprès du ministère de l'éducation nationale;
Le directeur général de l'enseignement supérieur;
Le directeur général de l'enseignement du second degré;
Le directeur général de l'enseignement du premier degré;
Le directeur général de l'enseignement technique;
Le directeur général de la jeunesse et des sports;
Le directeur de l'administration générale;
Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire;
Les inspecteurs généraux des services administratifs et des internats du ministère de l'éducation nationale;
Un administrateur civil de chaque direction intéressée;
Le président de la fédération des associations de parents d'élèves des lycées et collèges;
Le président de la fédération des associations des parents d'élèves de l'enseignement technique;
Le secrétaire général de la fédération de l'éducation nationale;
Un chef d'établissement masculin et un chef d'établissement féminin relevant de la direction de l'enseignement du second degré;
Un chef d'établissement masculin et un chef d'établissement féminin relevant de la direction de l'enseignement technique;
Un chef d'établissement masculin ou féminin relevant de la direction de l'enseignement supérieur;
Un chef d'établissement masculin ou féminin relevant de la direction de l'enseignement du premier degré.
Un chef d'établissement masculin ou féminin relevant de la direction de la jeunesse et des sports.
Un intendant et une intendante des établissements relevant de la direction de l'enseignement du second degré;
Un intendant et une intendante des établissements relevant de la direction de l'enseignement technique.
Un intendant d'un établissement relevant de la direction de l'enseignement supérieur;
Un intendant d'un établissement relevant de la direction de l'enseignement du premier degré;
Un intendant d'un établissement relevant de la direction générale de la jeunesse et des sports.

Ces quatorze derniers membres nommés par le ministre de l'éducation nationale sur proposition des directeurs intéressés.

Quatre personnalités désignées par le ministre de l'éducation nationales, dont deux représentants des organisations professionnelles commerciales;
L'inspecteur d'académie chargé des affaires générales du cabinet du ministre de l'éducation nationale assurera le secrétariat de la commission.

Art. 4. — Les commissions départementale, régionale et centrale peuvent s'adjoindre, avec voix consultative, toute personnalité qualifiée.

Art. 5. — Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires régissant la gestion des établissements, les commissions auront pour tâche essentielle:

D'étudier, pour chaque denrée, les conditions du marché;
De rechercher les modes d'achat les plus rationnels pour parvenir à une amélioration de certaines méthodes de travail par l'abaissement et l'unification des prix, en vue de perfectionner partout l'art d'acheter et d'utiliser;
De diffuser auprès des chefs d'établissements les informations rassemblées.

Art. 6. — L'inspecteur d'académie réunit la section départementale au moins une fois par trimestre, dans le courant du premier mois. La commission désigne comme rapporteurs des intendants ou des économes. Chacun d'eux, pour une durée déterminée, est chargé de procéder à l'étude du marché et d'indiquer les solutions qu'il propose pour assurer un jeu plus complet de la concurrence, et obtenir les prix les plus justes et les meilleures qualités.

Un rapport, faisant connaître les propositions et les conclusions de la section départementale, sera adressé au recteur après chaque réunion.

Art. 7. — Le recteur réunit la commission régionale au moins deux fois par an. Les dates de réunion sont fixées, en tenant compte des périodes les plus favorables, pour passer les commandes, aux conditions les plus avantageuses.

Le programme de ces réunions sera établi au cours d'une séance présidée par le recteur et à laquelle pourront assister les rapporteurs des sections départementales.

Des enquêteurs seront désignés pour une étude plus étendue des conditions d'approvisionnement de certaines fournitures, même hors de la région.

Les résultats pouvant intéresser les différents établissements leur sont communiqués par l'intermédiaire de l'inspecteur d'académie.

Un rapport faisant connaître les propositions et les conclusions de la commission régionale, sera adressé au ministre après chaque réunion.

Art. 8. — La commission centrale rassemble toutes les informations utiles sur l'organisation des achats de denrées et de combustibles, recueillies auprès de toutes les administrations et de tous les organismes intéressés.

Elle étudie les rapports des recteurs qui contribuent à déterminer l'orientation et le champ de ses recherches et de ses travaux.

Elle procède à la comparaison des prix obtenus dans les diverses académies et propose au ministre toute mesure propre à réaliser au mieux la rationalisation des achats.

Art. 9. — Les directeurs du ministère de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 janvier 1954.

ANDRÉ MARIE.

Création d'une commission des achats auprès du service de groupement des achats de matériels de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'acte dit loi n° 357 du 6 juillet 1943 instituant un compte spécial du Trésor intitulé « Ravitaillement des organismes de jeunesse », et notamment son article 2;

Vu la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954,

Arrête.

Art. 1er. — Il est institué auprès du service de groupement des achats de matériels de l'éducation nationale une « Commission des achats ».

Art. 2. — Cette commission est composée comme suit:

Le directeur de l'administration générale, président;

Un représentant du ministère des finances et des affaires économiques;

Un représentant du ministère de l'industrie et du commerce;

Le contrôleur des dépenses engagées près du ministère de l'éducation nationale;

Un inspecteur général des services administratifs;

Deux intendants désignés par la direction de l'enseignement du second degré;

Un intendant désigné par la direction de l'enseignement du premier degré;

Deux intendants désignés par la direction de l'enseignement technique;

Un représentant de la direction de la jeunesse et des sports;

Un représentant de la direction de l'enseignement supérieur.

Un représentant de la direction de l'hygiène scolaire et universitaire.

Art. 3. — Les membres de la commission des achats instituée par le présent arrêté ne pourront pas être désignés comme membres des commissions d'agrément de matériel et objets mobiliers fonctionnant auprès des diverses directions du ministère de l'éducation nationale.

Art. 4. — La commission des achats est chargée de formuler son avis sur toutes les commandes, à l'exception de celles qui peuvent être exécutées sur mémoire ou sur facture aux termes de la réglementation en vigueur.

Art. 5. — La commission des achats se réunit à la diligence du président et au moins une fois par mois. Il sera tenu un registre paraphé et signé de ses délibérations.

Art. 6. — La commission peut appeler à siéger, avec voix consultative, des personnalités choisies à raison de leur compétence.

Art. 7. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 janvier 1954.

ANDRÉ MARIE.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 31 décembre 1953, la démission de M. Camelot (Michel), commis titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement à la délégation départementale de la Manche, placé en congé de longue durée depuis le 9 mars 1953, est acceptée, à compter du 1er décembre 1953.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Circulaire du 15 janvier 1954 aux inspecteurs divisionnaires, inspecteurs et agents de la répression des fraudes et aux directeurs des laboratoires agréés, relative au décret du 26 octobre 1953 concernant les fromages.

Le ministre de l'agriculture à Messieurs les inspecteurs divisionnaires, inspecteurs et agents de la répression des fraudes, et à Messieurs les directeurs des laboratoires agréés.

Le décret du 26 octobre 1953 (*Journal officiel* du 27 octobre) portant règlement d'administration publique pour l'application des lois du 1er août 1905 et du 2 juillet 1935, en ce qui concerne les fromages, présente une importance particulière. Il est destiné à remplacer les dispositions des textes suivants:

Décret du 20 octobre 1926 (à l'exception des prescriptions relatives aux fromages fabriqués en totalité ou partiellement avec du lait de chèvre);

Décret du 27 août 1937;

Décrets temporaires publiés en application des lois des 29 juillet 1940, 29 août 1940 et 4 décembre 1941, elles-même abrogées par le décret ayant valeur législative du 30 septembre 1953, relatif au lait et aux produits laitiers.

Sans attendre les précisions que je serai amené à vous adresser, s'il y a lieu, sur certains points de la nouvelle réglementation, je tiens à appeler votre attention dès à présent sur la définition des fromages de « Gruyère », « Gruyère de Comté » ou « Comté » et d' « Emmenthal » ou « Emmental ».

Ces fromages, qui doivent avoir les caractéristiques extérieures et la composition exigées à l'article 12 du décret, sont fabriqués dans les conditions ci-après:

« *Gruyère* ». — Le lait produit et livré ou collecté conformément aux usages loyaux et constants, est coagulé en chaudière par emprésurage à une température de 30° à 34° C. Le grain formant la pâte est chauffé à une température moyenne de 50° à 57° C. La pâte est cuite, non salée en chaudière, puis pressée. Dès la fabrication terminée, le fromage est affiné, la maturation s'effectue par bain de sel ou salage en surface, et par un séjour minimum de trois mois en cave à température moyenne de 12° à 18° C. La croûte est frottée. Les enzymes passent de la croûte dans la pâte et donnent au fromage son goût caractéristique.

« *Gruyère de Comté* » ou « *Comté* ». — D'autre part, le « Gruyère de Comté » ou « Comté », dont certaines caractéristiques sont définies dans le décret, bénéficie maintenant d'une appellation d'origine. Un jugement en date du 22 juillet 1952, non frappé d'appel, du tribunal civil de Dijon, vient, en effet, de consacrer cette appellation d'origine par application de la loi du 6 mai 1919.

L'aire de production de ce fromage, délimitée par le jugement, comprend exclusivement l'ancienne province de Comté, c'est-à-dire actuellement les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, ainsi que les communes des départements de la Côte-d'Or, de l'Ain, de la Haute-Marne et des Vosges désignées dans le jugement.

De plus, d'après cette décision judiciaire, seuls ont droit à l'appellation d'origine « Gruyère de Comté » ou « Comté » les fromages fabriqués suivant les usages locaux, loyaux et constants et conformément à la législation en vigueur, avec du lait apporté à l'atelier de fabrication dans le plus bref délai après chaque traite, provenant de vaches de race pie rouge de l'Est ou de race montbéliarde, nourries suivant les usages codifiés dans les statuts des fruitières, sur les pâturages sis dans l'aire de production délimitée.

« *Emmental* » ou « *Emmenthal* ». — Le lait produit et livré ou collecté conformément aux usages loyaux et constants est coagulé en chaudière par emprésurage à une température de 30° à 34° C. Le grain formant la pâte est chauffé à une température moyenne de 50° à 55° C. La pâte est cuite, non salée en chaudière, puis pressée. Dès la fabrication terminée, le fromage est affiné, la maturation s'effectuant en cave froide pendant deux semaines environ avec bain de sel ou salage en surface, puis en cave de fermentation pendant six à dix semaines à une température moyenne de 2° à 26°. La croûte est frottée ou brossée.

Les dispositions du récent décret qui se bornent à reprendre les règles antérieures sont d'ores et déjà applicables. Par contre, j'estime nécessaire d'accorder aux intéressés, jusqu'au 15 septembre 1954, un délai supplémentaire pour se conformer aux prescriptions nouvelles, qui devaient entrer en application trois mois après la publication du décret dont il s'agit.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

RAYMOND BRACONNIER.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Relations extérieures.

Séance du jeudi 21 janvier 1954.

Présents: MM. Ba Amadou, Berthaud, Céran-Jérusalemy, Coquart, Dardelle, Gorse, Guiter (Jean), Guy, Héline, Lévy (Roger), Mama Rousseau, Nguyen Khac Su, Oudard, Schneider, Vignes. *Suppléants:* M. Gorse de M. Bidet, M. Nguyen Khac Su de M. Bui The Phuc, M. Héline de M. Delpuech, M. de Gouyon de M. Hamroun, M. Vignes de Mme Lefaucheux, M. Dardelle de M. Marquet, M. Lachenal de M. Odru, M. Ba Amadou de M. Rosenfeld, M. Schneider de M. Omer Sarraut, M. Coquart de M. Soppo Priso.

Règlement, pétitions et questions constitutionnelles.

Séance du vendredi 22 janvier 1954.

Présents: MM. Barbé, Boisdon, Alfred Bour, Céran-Jérusalemy, Guyard, Oudard, Rogué, Rosenfeld, Sarr Ibrahima. *Suppléants:* M. Barbé de M. Garrone, M. Céran-Jérusalemy de M. Cornet, M. Guyard de M. Avinin, M. Oudard de M. Audu, M. Rogué de M. Michalet, M. Rosenfeld de M. Alduy, M. Sarr Ibrahima de M. Antonini. *Excusé:* M. Léger.

Convocations de commissions.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 27 janvier 1954, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris.

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition (n° 117, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir une politique des hydrocarbures en harmonie avec une planification rationnelle de l'économie des pays d'outre-mer de l'Union française.

II. — Examen du troisième rapport supplémentaire de M. le général Legentilhomme sur la proposition (n° 132, année 1951) relative au problème de la sécurité dans le Pacifique.

III. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le jeudi 28 janvier 1954 conjointement avec la commission des affaires financières de l'A. U. F., (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris.

Première séance à dix heures.

I. — Examen de la demande d'avis (n° 388, année 1953) sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954, en ce qui concerne le titre V. Audition de M. le directeur des services financiers au secrétariat d'Etat à la guerre; M. l'intendant général Hervieu, assisté de techniciens.

II. — Questions diverses.

Deuxième séance, à quinze heures.

I. — Examen de la demande d'avis (n° 387, année 1953) sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires) pour l'exercice 1954.

Audition de M. le directeur des affaires militaires au ministère de la France d'outre-mer: M. le général Missonnier, assisté de techniciens.

II. — Questions diverses.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 27 janvier 1954, à seize heures (local n° 23), 21, rue La Boétie, à Paris

Suite de l'examen du rapport de M. Berthaud sur la demande d'avis (n° 55, année 1953) relative au projet de loi portant ratification du traité instituant une communauté européenne de défense et des actes annexés.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 26 janvier 1954.

Neuf heures trente.

COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DES CONDITIONS D'UTILISATION DE NOS RESSOURCES EN PÉTROLE BRUT

Ordre du jour.

Audition de M. Robert André, président de l'union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Communication du président relative au bureau de la commission.
Etude sur le crédit à la consommation:

Audition de M. Marin, président de l'association professionnelle des établissements financiers.

Mercredi 27 janvier 1954.

Neuf heures trente.

COMMISSION COMMUNE CHARGÉE DE L'ÉTUDE DES CONDITIONS D'UTILISATION DE NOS RESSOURCES EN PÉTROLE BRUT

Ordre du jour.

Discussion générale et désignation d'un rapporteur.

Neuf heures quinze et quinze heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS DES P. T. T. ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Les voies navigables en France:

Examen du projet de rapport présenté par M. Jean Goudaert (suite de la discussion).

Dix heures.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Projet de loi n° 7493 tendant à réglementer l'usage de la dénomination « chambre de commerce ». (Examen d'un pré-rapport établi par M. Le Ferrue, rapporteur.)

Circuit de distribution des produits laitiers et des huiles alimentaires; établissement d'un plan de rapport.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES MÉTHODES D'ANALYSE ET DE MESURE DU TRAVAIL PRATIQUÉES EN FRANCE
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Dix heures trente. — Audition demandée de M. Soumagnac, président du groupe de travail pour l'étude des méthodes d'analyse et de mesures du travail à l'O. E. C. E.

Audition demandée de M. Fourastier, président du groupe des études de productivité à l'O. E. C. E.;

Audition demandée de M. Friedmann, président du groupe de travail d'étude du facteur humain à l'O. E. C. E.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE D'UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE LA SANTÉ
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Audition de M. Marlin, représentant la fédération hospitalière de France.

Amorce de la discussion générale.

Quatorze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE RELATIVE AU PROJET DE TUNNEL SOUS LE MONT-BLANC
(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHIES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Examen des grandes lignes de l'avant-projet de rapport établi par M. Roger Lapeyre.

Quinze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE D'UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

(COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN)

Ordre du jour.

Situation des industries des autres pays de la communauté depuis l'ouverture du marché commun:

Exposé de M. Charvet sur la sidérurgie;

Audition d'un représentant des Charbonnages de France sur les industries du charbon.

Jeudi 28 janvier 1954.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Election du bureau de la commission.

Organisation des travaux de la commission pour le premier trimestre 1954.

Examen des comptes rendus des missions pour l'étude des problèmes de l'énergie en Suisse et en Allemagne occidentale.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Logement des personnes de faibles revenus:

Suite de la discussion sur la base d'un texte préparé par M. Goudy.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Etude générale de l'insuffisance des statistiques françaises:

Schéma d'un pré-rapport présenté par M. A. Malterre.

Dix heures et quatorze heures quarante-cinq.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Dix heures. — Orientation de la production agricole, choix entre une politique d'expansion et une politique de stagnation.

Audition de M. Blondelle, président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Quatorze heures quarante-cinq — Audition de M. Houdet, ministre de l'agriculture.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibération n° 219 CP-53 de la commission permanente du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française en date du 10 septembre 1953 modifiant la nomenclature du tarif douanier en ce qui concerne les essences de pétrole.

La commission permanente du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française a adopté dans sa séance du 10 septembre 1953 une délibération modifiant la nomenclature du tarif des douanes en ce qui concerne les essences de pétrole.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur cette délibération dans les trois mois par décret pris sur la proposition du ministre de la France d'outre-mer, après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 16 janvier 1954.

DÉLIBÉRATION N° 219/CP-53

MODIFIANT LA NOMENCLATURE DU TARIF DOUANIER EN CE QUI CONCERNE LES ESSENCES DE PÉTROLE

La commission permanente du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française,

Vu les dispositions de l'article 42 de la loi du 29 août 1947;

Vu la loi du 13 avril 1928 et les décrets pris pour son application;

Vu la délibération du 26 juin 1950 relative au tarif douanier de l'Afrique occidentale française;

Vu l'article 25 de l'arrêté du 31 mai 1930, modifié par l'arrêté du 28 juillet 1938, réorganisant les chambres de commerce de l'Afrique occidentale française;

Vu la délégation donnée par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française dans sa séance du 27 mai 1953;

Vu le rapport n° 1313/FD/1 en date du 2 septembre 1953 du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française;

Vu l'urgence,

A adopté dans sa séance du 10 septembre 1953 les dispositions dont la teneur suit:

Article unique. — Le tableau annexé à la délibération du 26 juin 1950 instituant un nouveau tarif de droits de douane est modifié comme suit:

NUMÉROS du tarif métropolitain.	UNITÉ complémentaire.	DÉSIGNATION	NUMÉROS de la nomenclature générale et du tarif de l'A. O. F.	DROITS de douane.
				P. 100.
Chap. 3.		6° *Produits pétroliers.*	05-6	
27.	a.	Produits légers du pétrole et produits assimilés..	05-63	
		Essence de pétrole.....	05-63 a	
Ex 334 A.	Litre.	De tourisme:		
		Etranger	05-63 a 1	10
		Usines exercées de l'Union française..	05-63 a 1	7
Ex 334 A.	Litre.	Autres:		
		Etranger	05-63 a 1	10
		Usines exercées de l'Union française..	05-63 a 2	7

Dakar, le 10 septembre 1953.

Le président,
R. DELMAS.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 22 janv. 1954.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 ..(1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
359 80	Canada	1 $ Can.	....	.... ..	.... ..	359 90	.... ..
464 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	464 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8380 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8274 ..	8396 ..	8383 39	8383 ..
700 25	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	700 45	700 00
5062 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5063 ..	5062 ..
979 70	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	980 ..	979 85
4897 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4900 ..	4898 ..
9223 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9226 ..	9224 ..
6756 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6758 ..	6757 ..
8019 50	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8023 ..	8021 ..
1002 25	Egypte	1 liv. ég.	1005 01	997 ..	1013 ..	1002 25	.... ..
56 45	Italie	100 lire.	56 022	55 60	56 45	56 45	56 35
4035 ..	Mexique	100 pes.	4057 97	4025 .	4090 ..	4010 ..	4035 ..
1213 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1213 50	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4864 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie ...	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..
	Autriche	100 sch	1346 15	1335 ..(2)	1355 ..(2)		

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550
Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam.....	100 piastres.....	4000
Comptoirs français dans l'Inde.....	100 roupies 1 F....	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

BANQUE GENERALE INDUSTRIELLE LA HENIN
(B. G. I. L. H.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 386.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 21, RUE DE LA VILLE-L'EVÊQUE, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 117846.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 380 obligations 4 0/0 1952 dont le douzième remboursement est prévu pour le 1er mars 1954.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué.

Titres restant à rembourser.

Néant.

DOR
(Anciens établissements Descourtieux.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 36, BOULEVARD ANATOLE-FRANCE, AUBERVILLIERS (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 278053 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 10 ans des 2.789 obligations 6 0 0 1948 de 5.000 F nominal restant en circulation au 15 août 1953.

(Ce tableau se substitue à celui publié au *Journal officiel* du 8 septembre 1948.)

Dates des remboursements et nombre de titres à amortir.

15 août 1954.....	279	15 août 1958.....	279	15 août 1962.....	279
— 1955.....	279	— 1959.....	279	— 1963.....	278
— 1956.....	279	— 1960.....	279		
— 1957.....	279	— 1961.....	279	Total.....	2.789

CREDIT NATIONAL
pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 735.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE

R. C.: Seine 26531.

TIRAGES DU 5 JANVIER 1954

EMPRUNT FEVRIER 1942

Obligations de 2.000 F 3,50 0,0 (47e tirage).

L'obligation n° 510.825 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

L'obligation n° 1.760.233 sera remboursée par **500.000** F.

Les obligations nos 551.318, 551.594, 551.767 seront remboursées chacune par **100.000** F.

Les obligations nos 477.176, 477.329, 477.559, 477.560, 477.691, 477.952 seront remboursées chacune par **50.000** F.

Les 12 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000** F:

1.281.002	1.281.383	1.281.804	1.281.833
1.281.308	1.281.435	1.281.810	1.281.860
1.281.315	1.281.699	1.281.811	1.281.940

Les 60 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **10.000** F:

Dans la série de 477.001 à 478.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **16** et par **74.**

Dans la série de 551.001 à 552.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **14** et par **70.**

Dans la série de 1.281.001 à 1.282.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **16** et par **91.**

Les 80 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **5.000** F:

Dans la série de 1.019.001 à 1.020.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **13, 28, 50** et par **58.**

Dans la série de 2.312.001 à 2.313.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **11, 24, 64** et par **99.**

Les 6.837 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **2.000** F, c'est-à-dire:

477.001 à 478.000	1.019.001 à 1.020.000	1.760.001 à 1.761.000
510.001 à 511.000	1.281.001 à 1.282.000	2.312.001 à 2.313.000
551.001 à 552.000		

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er février 1954; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours ouvrables avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 1er mai 1954; elles ont droit au payement de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés de l'emprunt 3,50 0/0 février 1942 a été publiée au *Journal officiel* du 13 février 1953.

EMPRUNT 1950

Obligations de 10.000 F 6 0 0 (4e tirage).

L'obligation n° 275.279 sera remboursée par **20.000.000** de francs.

L'obligation n° 015.033 sera remboursée par **10.000.000** de francs.

L'obligation n° 290.985 sera remboursée par **10.000.000** de francs.

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **1.000.000** de francs:

95.844	419.560	1.172.046	1.542.139
209.586	495.075	1.229.241	1.637.406
242.521	619.028	1.291.042	1.876.248
280.484	929.300	1.440.545	1.980.664
357.566	1.019.280	1.516.988	2.015.357

Les 100 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **100.000** F:

Dans la série de 057.001 à 058.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **00.**

Dans la série de 299.001 à 300.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **14.**

Dans la série de 447.001 à 448.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **60.**

Dans la série de 452.001 à 453.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **97.**

Dans la série de 1.206.001 à 1.207.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **46.**

Dans la série de 1.218.001 à 1.219.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **64.**

Dans la série de 1.746.001 à 1.747.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **15.**

Dans la série de 1.903.001 à 1.904.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **52.**

Dans la série de 2.066.001 à 2.067.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **11.**

Dans la série de 2.366.001 à 2.367.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **10.**

Les 100 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **50.000** F:

Dans la série de 280.001 à 281.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **32.**
Dans la série de 619.001 à 620.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **68.**
Dans la série de 886.001 à 887.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **36.**
Dans la série de 1.291.001 à 1.292.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **54.**
Dans la série de 1.440.001 à 1.441.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **99.**
Dans la série de 1.512.001 à 1.513.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **87.**
Dans la série de 1.591.001 à 1.592.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **65.**
Dans la série de 1.668.001 à 1.669.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **91.**
Dans la série de 1.756.001 à 1.757.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **62.**
Dans la série de 1.998.001 à 1.999.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **92.**

Les 37.777 autres obligations des séries de 1.000 titres, dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessous, seront remboursées par **10.000** F, c'est-à-dire:

15.001 à 16.000	495.001 à 496.000	1.591.001 à 1.592.000
57.001 à 58.000	619.001 à 620.000	1.637.001 à 1.638.000
95.001 à 96.000	886.001 à 887.000	1.668.001 à 1.669.000
209.001 à 210.000	929.001 à 930.000	1.746.001 à 1.747.000
242.001 à 243.000	1.019.001 à 1.020.000	1.756.001 à 1.757.000
275.001 à 276.000	1.172.001 à 1.173.000	1.876.001 à 1.877.000
280.001 à 281.000	1.206.001 à 1.207.000	1.903.001 à 1.904.000
290.001 à 291.000	1.218.001 à 1.219.000	1.980.001 à 1.981.000
299.001 à 300.000	1.229.001 à 1.230.000	1.998.001 à 1.999.000
357.001 à 358.000	1.291.001 à 1.292.000	2.015.001 à 2.016.000
419.001 à 420.000	1.440.001 à 1.441.000	2.066.001 à 2.067.000
447.001 à 448.000	1.516.001 à 1.517.000	2.366.001 à 2.367.000
452.001 à 453.000	1.542.001 à 1.543.000	

Ces obligations sont payables à partir du 1er mars 1954.

Les obligations remboursables par des lots devront toutefois être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage. Les obligations remboursables au pair ont droit au payement de ce coupon.

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

Société anonyme au capital de 735 millions de francs

Siège social: a PARIS, 45-47, rue Saint-Dominique

R. C.: Seine n° 28531.

LISTE RECAPITULATIVE

arrêtée au 5 janvier 1954 des séries d'obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement.

Emprunt 6 0/0 *mars* 1950 (*obligations de* 10.000 *F*).

Séries de 1.000 obligations (représentées par leur numéro initial) amorties aux tirages précédemment effectués et dans lesquelles il reste des numéros non présentés au remboursement (lire: 1.023.001 à 1.024.000, 1.042.001 à 1.043.000, etc.).

NUMÉROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages	NUMÉROS	DATES des tirages
1.023.001	Janv. 52	1.361.001	Janv. 53	2.128.001	Janv. 52
1.042.001	Janv. 52	1.368.001	Janv. 53	2.140.001	Janv. 53
1.057.001	Janv. 53	1.391.001	Janv. 51	2.190.001	Janv. 53
1.069.001	Janv. 51	1.468.001	Janv. 53	2.197.001	Janv. 53
1.072.001	Janv. 52	1.513.001	Janv. 52	2.200.001	Janv. 53
1.080.001	Janv. 53	1.577.001	Janv. 51	2.225.001	Janv. 51
1.118.001	Janv. 53	1.588.001	Janv. 51	2.236.001	Janv. 51
1.119.001	Janv. 53	1.631.001	Janv. 52	2.239.001	Janv. 51
1.176.001	Janv. 52	1.661.001	Janv. 52	2.240.001	Janv. 51
1.195.001	Janv. 53	1.767.001	Janv. 51	2.265.001	Janv. 51
1.234.001	Janv. 52	1.789.001	Janv. 52	2.269.001	Janv. 51
1.273.001	Janv. 51	1.860.001	Janv. 51	2.372.001	Janv. 51
1.275.001	Janv. 52	1.940.001	Janv. 53	2.379.001	Janv. 53
1.297.001	Janv. 52	1.944.001	Janv. 51	2.416.001	Janv. 52
1.317.001	Janv. 53	1.973.001	Janv. 53	2.425.001	Janv. 52
1.326.001	Janv. 53	1.985.001	Janv. 51	2.430.001	Janv. 52
1.328.001	Janv. 52	2.072.000	Janv. 52	2.432.001	Janv. 53
1.344.001	Janv. 53	2.080.001	Janv. 52	2.442.001	Janv. 51

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

Société anonyme française au capital de 300 millions de francs

Siège social: 280, boulevard Saint-Germain, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 184352.

Obligations 5 0 0 1933 (1er réseau).

Echéance du 1er *février* 1954.

Treizième tirage effectué le 22 décembre 1953 pour amortissement de:

1° 319 obligations de 1.000 F nominal (titres d'appoint).

NUMÉROS EXTRÊMES de la série sortie au tirage.	ANNÉES de remboursement.
89.812 à 90.051	1953
90.066 à 90.457	**1954**
90.642 à 90.810	1952

2° 467 obligations de 5.000 F nominal.

NUMÉROS EXTRÊMES des séries sorties au tirage.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS EXTRÊMES des séries sorties au tirage.	ANNÉES de remboursement.
81.565 à 81.699	1953	**85.501 à 85.583**	**1954**
81.701 à 81.882	»	86.246 à 86.438	1952
85.099 à 85.497	**1954**	87.001 à 87.212	»

Les listes ci-dessus comprennent:

a) En caractères gras, les séries sorties au treizième tirage;

b) Les séries sorties antérieurement et non encore totalement remboursées.

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du treizième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1952, 11e tirage, coupon n° 38, 1er novembre 1952.
Remboursement 1953, 12e tirage, coupon n° 39, 1er novembre 1953.
Remboursement 1954, 13e tirage, coupon n° 40, 1er novembre 1954.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e), et dans tous les sièges, succursales ou agences:

Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e);
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
De la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, 4, rue Auber, Paris (9e);
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Du Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, Paris (2e);
Du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e);
De la Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, Paris (8e);
Du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (1er);
De la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Société anonyme de Construction « PONTS A BASCULE »

Capital: 82.836.000 F

Siège social: a VOIRON (Isère)

R. C.: Grenoble n° 2152.

Obligations 4 1/4 0/0 1941 de 2.000 F.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission de ses obligations, a racheté en Bourse les 17 obligations dont l'amortissement était prévu au 1er mars 1954.

Il ne sera donc procédé à aucun tirage pour cette année. Les amortissements précédents ont été également effectués par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » le 4 avril* 1941.)

Pneumatiques et Caoutchouc Manufacturé Kléber-Colombes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : PLACE DE VALMY, A COLOMBES (SEINE)
Registre du commerce : Seine n° 136520.

Obligations 4 0/0 1943 *de* 2.000 *F et de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

des obligations sorties au troisième tirage au sort du 22 décembre 1953 comprenant :

1° 185 obligations de 2.000 F et 50 obligations de 5.000 F échangées formant, avec 40 obligations de 2.000 F et 16 obligations de 5.000 F non échangées et les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 janvier 1954.

Les 185 et 50 obligations échangées seront remboursables respectivement à 2.000 F et 5.000 F.

Les 40 et 16 obligations non échangées, démunies de coupons, seront remboursables respectivement à 2.000 F et 5.000 F. A ces montants sont ajoutées les sommes de 80 F (obligations de 2.000 F) et 200 F (obligations de 5.000 F) représentant le coupon à l'échéance du 15 juillet 1953;

2° L'obligation de 2.000 F non échangée sortie au premier tirage et restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
		OBLIGATIONS ÉCHANGÉES DE 2.000 F			
23.123	54	25.060	54	27.338	54
23.135	54	25.080	54	27.345	54
23.173	54	25.185	54	27.393	54
23.195	54	25.186	54	27.429	54
23.253	54	25.226	54	27.430	54
23.260	54	25.234	54	27.474	54
23.298	54	25.268	54	27.475	54
23.324	54	25.278	54	27.511	54
23.347	54	25.312	54	27.542	54
23.507	54	25.342	54	27.524	54
23.521	54	25.443	54	27.546	54
23.528	54	25.567	54	27.583	54
23.627	54	25.606	54	27.585	54
23.629	54	25.671	54	27.592	54
23.708	54	25.706	54	27.627	54
23.745	54	25.805	54	27.634	54
23.747	54	25.850	54	27.666	54
23.750	54	25.931	54	27.669	54
23.792	54	25.947	54	27.677	54
23.849	54	26.088	54	27.735	54
23.895	54	26.103	54	27.736	54
23.905	54	26.133	54	27.740	54
24.000	54	26.152	54	27.777	54
24.053	54	26.202	54	27.804	54
24.078	54	26.203	54	27.850	54
24.082	54	26.230	54	27.981	54
24.087	54	26.275	54	28.020	54
24.109	54	26.295	54	28.027	54
24.122	54	26.328	54	28.035	54
24.125	54	26.354	54	28.041	54
24.132	54	26.357	54	28.066	54
24.173	54	26.363	54	28.071	54
24.180	54	26.390	54	28.103	54
24.196	54	26.413	54	28.109	54
24.242	54	26.440	54	28.182	54
24.296	54	26.453	54	28.188	54
24.316	54	26.521	54	28.212	54
24.330	54	26.552	54	28.241	54
24.335	54	26.563	54	28.320	54
24.351	54	26.591	54	28.347	54
24.359	54	26.651	54	28.425	54
24.375	54	26.700	54	28.440	54
24.472	54	26.729	54	28.593	54
24.480	54	26.747	54	28.613	54
24.536	54	26.760	54	28.653	54
24.613	54	26.772	54	28.681	54
24.733	54	26.773	54	28.719	54
24.743	54	26.780	54	28.737	54
24.769	54	26.821	54	28.739	54
24.770	54	26.862	54	28.764	54
24.780	54	26.877	54	28.779	54
24.786	54	26.921	54	28.850	54
24.857	54	26.967	54	28.963	54
24.875	54	27.011	54	28.968	54
24.898	54	27.018	54	28.971	54
24.927	54	27.042	54	29.037	54
24.948	54	27.145	54	29.098	54
24.976	54	27.184	54	29.129	54
24.987	54	27.256	54	29.137	54
25.036	54	27.272	54	29.153	54
25.040	54	27.292	54	29.217	54
25.057	54	27.316	54		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
		OBLIGATIONS ÉCHANGÉES DE 5.000 F			
20.012	54	20.625	54	21.256	54
20.087	54	20.671	54	21.281	54
20.133	54	20.696	54	21.408	54
20.157	54	20.697	54	21.464	54
20.199	54	20.699	54	21.527	54
20.237	54	20.727	54	21.549	54
20.269	54	20.734	54	21.562	54
20.289	54	20.806	54	21.569	54
20.295	54	20.836	54	21.641	54
20.384	54	20.902	54	21.680	54
20.394	54	20.945	54	21.687	54
20.423	54	20.960	54	21.714	54
20.424	54	21.083	54	21.725	54
20.446	54	21.183	54	21.745	54
20.519	54	21.216	54	21.765	54
20.525	54	21.221	54	21.766	54
20.579	54	21.270	54		
		OBLIGATIONS NON ÉCHANGÉES DE 2.000 F			
5.224	54	8.842	54	14.791	54
5.283	54	9.040	54	15.244	54
5.373	54	9.498	54	15.314	54
5.557	54	10.376	54	15.461	54
5.734	54	11.162	54	15.564	54
5.892	54	11.868	54	16.189	54
6.517	54	12.113	54	16.401	54
6.638	54	12.862	54	17.300	54
6.667	54	12.968	54	17.365	54
6.763	54	12.969	54	17.636	54
7.681	54	13.089	54	17.984	54
7.823	54	13.782	54	17.984	54
8.405	45	13.923	54	18.041	54
8.437	54	14.623	54	18.241	54
		OBLIGATIONS NON ÉCHANGÉES DE 5.000 F			
243	54	1.293	54	3.084	54
287	54	1.585	54	3.186	54
672	54	2.365	54	3.314	54
923	54	2.634	54	3.525	54
1.062	54	2.634	54	3.525	54
1.101	54	2.965	54	3.601	54

Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.946.130.000 F
1 *bis*, PLACE DES SAUSSAIES, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 98286.

Obligations 5 0/0 1941.

La Compagnie de Saint-Gobain ayant, en conformité du droit qu'elle s'est réservé lors de l'émission, procédé au rachat en Bourse des obligations dont l'amortissement était prévu pour le 15 février 1954, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations amorties et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
	NOMINAL 2.000 F		
2.920	47	26.091 à 26.093	49
3.141	49	26.786	42
4.482	49	28.108	48
5.442	46	29.097	46
23.393	46	29.448	49
23.728	51	30.001 à 30.004	51
24.000	51	30.010	51
24.701 et 24.702	51	31.391 et 31.392	51
24.704 et 24.705	51		
	NOMINAL 5.000 F		
32.736	51	36.109 et 36.110	49
32.880	48	37.485	51
33.270	49	37.488	51
33.358 à 33.360	48	38.336	49
35.269	49	38.337	51
36.078	49	38.739	49
36.107 et 36.108	48		

Société anonyme des Usines de Sainte-Marie et Graviguy

CAPITAL: 96.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL ET COMPTABILITÉ GÉNÉRALE: SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)

SERVICE COMMERCIAL:

A PARIS (9e), 79, RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE

R. C.: Seine 88250; Saint-Dizier 288.

Liste des obligations 6 0 0 amorties au tirage du 31 décembre 1953 et remboursables à 500 F l'une à dater du 1er juillet 1954, coupon n° 68 detache.

68	69	90	127	135	3.586	3.593	3.601	3.629	3.639
148	183	236	275	311	3.696	3.690	3.693	3.717	3.724
355	379	399	409	705	3.728	3.762	3.770	3.772	3.778
719	739	749	761	898	3.887	3.888	3.893	3.916	3.927
916	916	954	968	1.023	3.931	3.934	3.942	3.946	3.968
1.031	1.062	1.132	1.166	1.168	3.979	3.983	4.022	4.026	4.042
1.324	1.333	1.337	1.346	1.351	4.073	4.092	4.103	4.106	4.128
1.363	1.389	1.396	1.404	1.416	4.139	4.156	4.164	4.167	4.184
1.434	1.435	1.463	1.466	1.496	4.194	4.212	4.244	4.248	4.266
1.534	1.538	1.542	1.544	1.550	4.277	4.286	4.299	4.312	4.323
1.552	1.558	1.561	1.565	1.569	4.334	4.338	4.353	4.367	4.469
1.572	1.573	1.578	1.582	1.587	4.478	4.486	4.488	4.521	4.536
1.591	1.594	1.601	1.609	1.625	4.538	4.553	4.557	4.586	4.587
1.626	1.636	1.665	1.668	1.685	4.588	4.618	4.636	4.671	4.677
1.689	1.696	1.702	1.703	1.705	4.686	4.692	4.704	4.727	4.772
1.712	1.716	1.722	1.724	1.726	4.775	4.824	4.826	4.848	4.857
1.735	1.738	1.739	1.745	1.747	4.861	4.864	4.869	4.888	4.919
1.749	1.752	1.755	1.759	1.762	4.923	4.936	4.942	4.947	4.967
1.772	1.773	1.775	1.776	1.778	4.968	5.057	5.062	5.093	5.116
1.779	1.785	1.804	1.809	1.814	5.135	5.137	5.154	5.186	5.188
1.819	1.821	1.824	1.842	1.844	5.224	5.228	5.242	5.256	5.265
1.847	1.848	1.856	1.859	1.880	5.267	5.269	5.275	5.286	5.333
1.906	1.913	1.927	1.930	1.956	5.357	5.360	5.369	5.375	5.384
1.961	1.966	1.986	1.995	2.019	5.454	5.475	5.477	5.568	5.569
2.035	2.039	2.052	2.064	2 072	5.570	5.574	5.582	5.587	5.619
2.083	2.112	2.122	2.138	2.205	5.720	5.721	5.766	5.791	5.806
2.233	2.237	2.252	2.313	2.326	5.838	5.839	5.843	5.862	5.864
2.332	2.342	2.360	2.362	2.383	5.865	5.866	5.868	5.872	5.874
2.415	2.424	2.493	2.496	2 497	5.875	5.879	5.885	5.890	5.891
2.504	2.517	2.525	2.528	2.556	5.896	5.900	5.909	5.919	5.928
2.562	2.566	2.574	2.595	2 605	5.940	5.948	5.957	5.968	5.970
2.616	2.625	2.643	2.705	2.708	5.977	5.993	6.006	6.018	6.025
2.717	2.725	2.733	2.734	2.769	6.028	6.034	6.058	6.060	6.063
2.773	2.775	2.793	2.807	2.812	6.069	6.087	6.093	6.105	6.127
2.816	2 838	2.842	2.844	2.856	6.137	6.139	6.148	6.161	6.163
2.851	2.856	2.859	2.866	2.912	6.188	6.191	6.196	6.264	6.267
2.923	2.929	3.059	3.065	3.067	6.272	6.280	6.288	6.290	6.294
3.068	3.073	3.077	3.107	3.113	6.303	6.337	6.343	6.371	6.373
3.116	3.118	3.148	3.172	3.177	6.375	6.379	6.383	6.409	6.415
3.181	3.187	3.195	3.198	3.200	6.439	6.441	6.445	6.448	6 458
3.213	3.215	3.229	3.238	3.244	6.460	6.462	6.463	6.464	6.473
3.247	3.255	3.264	3.284	3.293	6.491	6.512	6.524	6.562	6.564
3.308	3.325	3.332	3.362	3.366	6.569	6.581	6.590	6.602	6.614
3.375	3.384	3.389	3.395	3 483	6.617	6.634	6.708	6.718	6.741
3.485	3.489	3.491	3.495	3.534	6.764	6.769	6.777		
3.538	3.551	3.571	3.577	3.583					

Liste des obligations 6 0 0 amorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 31 décembre 1953.

21	22	73	80	111	2.336	2.338	2.365	2.367	2.381
139	147	152	157	163	2.414	2.456	2.468	2.511	2.512
170	179	180	182	185	2.536	2.557	2.570	2.582	2.591
186	190	209	212	221	2.599	2.622	2.624	2.637	2.712
230	231	234	235	252	2.720	2.792	2.801	2.813	2.887
254	272	276	352	353	2.925	2.926	2.934	3.056	3.070
397	402	403	411	415	3.071	3.104	3.106	3.108	3.131
433	440	442	447	450	3.135	3.144	3.153	3.160	3.175
477	484	492	564	566	3.235	3.240	3.249	3.254	3.258
627	648	657	659	661	3.292	3.296	3.299	3.310	3.312
670	672	676	697	723	3.331	3.333	3.335	3.358	3.361
737	738	740	741	748	3.378	3.447	3.475	3.484	3.493
751	757	773	774	777	3.494	3.496	3.527	3.532	3.549
779	782	792	797	801	3.550	3.563	3.569	3.570	3.578
812	895	902	903	905	3.580	3.585	3.587	3.591	3.600
906	907	908	911	913	3.601	3.619	3.623	3.646	3.650
917	919	923	926	942	3.664	3.669	3.672	3.679	3.680
945	957	969	994	1.009	3.684	3.699	3.700	3.701	3.702
1.014	1.020	1.022	1.034	1.131	3.706	3.712	3.713	3.726	3.737
1.138	1.148	1.159	1.194	1.197	3.738	3.740	3.769	3.773	3.875
1.202	1.203	1.207	1.210	1.223	3.876	3.881	3.882	3.883	3.897
1.224	1.323	1.345	1.352	1.376	3.902	3.912	3.914	3.929	3.941
1.379	1.382	1.387	1.397	1.401	3.964	3.967	3.971	3.980	3.981
1.405	1.406	1.412	1.431	1.433	3.985	3.998	4.033	4.045	4.049
1.436	1.473	1.495	1.506	1.620	4.076	4.080	4.098	4.102	4.104
1.623	1.644	1.645	1.664	1.667	4.107	4.108	4.116	4.123	4.133
1.670	1.682	1.687	1.700	1.701	4.126	4.150	4.168	4.171	4.174
1.717	1.720	1.770	1.777	1.783	4.197	4.203	4.208	4.210	4.211
1.803	1.818	1.820	1.837	1.905	4.224	4.239	4.258	4.261	4.262
1.907	1.918	1.931	1.932	1.951	4.275	4.298	4.307	4.311	4.314
1.954	1.981	1.987	1.994	2.001	4.315	4.322	4.326	4.330	4.337
2.002	2.028	2.044	2.053	2.055	4.342	4.344	4.348	4.350	4.351
2.057	2.060	2.084	2.114	2.126	4.352	4.355	4.360	4.364	4.369
2.161	2.189	2.212	2.224	2.227	4.468	4.477	4.518	4.520	4.522
2.240	2.257	2.258	2.301	2.305	4.532	4.535	4.542	4.548	4.549
4.556	4.559	4.582	4.592	4.616	5.539	5.544	5.581	5.597	5.600
4.625	4.631	4.632	4.643	4.650	5.613	5.615	5.620	5.648	5.657
4.651	4.660	4.670	4.690	4.694	5.659	5.666	5.667	5.668	5.698
4.711	4.719	4.720	4.761	4.762	5.703	5.707	5.708	5.723	5.725
4.768	4.773	4.784	4.819	4.820	5.743	5.744	5.765	5.787	5.788
4.821	4.822	4.823	4.825	4.829	5.790	5.826	5.827	5.863	5.882
4.830	4.850	4.865	4.883	4.907	5.901	5.902	5.925	5.938	5.945
4.920	4.937	4.960	5.012	5.013	6.067	6.102	6.104	6.117	6.149
5.017	5.019	5.020	5.048	5.049	6.166	6.175	6.199	6.202	6.206
5.053	5.064	5.065	5.098	5.099	6.207	6.208	6.210	6.232	6.336
5.102	5.114	5.115	5.127	5.132	6.341	6.377	6.406	6.432	6.443
5.194	5.200	5.207	5.223	5.276	6.455	6.461	6.488	6.521	6.534
5.279	5.280	5.284	5.285	5.290	6.624	6.636	6.639	6.640	6.642
5.291	5.303	5.336	5.337	5.355	6.653	6.734	6.795	6.796	6.797
5.356	5.359	5.361	5.363	5.365	6.833	6.843	6.887	6.888	6.889
5.368	5.370	5.371	5.372	5.376	6.894	6.935	6.936	6.941	6.943
5.383	5.403	5.404	5.406	5.456	6.944	6.947	6.956	6.958	6.970
5.457	5.463	5.478	5.486	5.499	6.998.				

ETABLISSEMENTS SAINRAPT ET BRICE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 625.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, PLACE PAUL-VERLAINE, PARIS (13e)

Registre du commerce: Seine n° 81641.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 *de* 2.000 *F.*

Douzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 455 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er février 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages des années 1943 et 1944 ont été remboursés.

Les amortissements de 1945 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

ACIERIES DE PARIS ET D'OUTREAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 624 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 82, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)

R. C.: Seine 31116.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 664 obligations 4 0/0 1944-1945 dont l'amortissement est prévu pour le 10 février 1954.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en janvier 1954.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Manufacture de Papiers Peints I. Leroy

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 121.390.500 F

SIÈGE SOCIAL: A PONTHIERRY (SEINE-ET-MARNE)

Registre du commerce: Melun n° 12.

Amortissement d'obligations 4,50 0/0 1947 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 30 obligations 4.50 0/0 1947.

En conséquence, il n'est pas procédé au tirage au sort des obligations à amortir le 1er février 1954.

DOCKS DU BOURBONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

6, RUE MARÉCHAL-LYAUTEY, A VICHY

R. C.: Cusset 7084.

MM. les porteurs d'obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1941 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachat en Bourse au dixième amortissement prévu au 1er février 1954.

Les amortissements précédents ont été également effectués par rachat.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 3 mars 1944.)

LA RUCHE PICARDE

(Anciens établissements Camille Dian.)

Magasins Généraux d'Alimentation et d'Approvisionnement du Nord-Ouest

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 180 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 58, RUE FREDERIC-PETIT, AMIENS

R. C.: Amiens n° 3439.

Obligations 4 3/4 0/0 1947.

Septième amortissement.

La société ayant procédé au rachat en Bourse de 53 obligations, il restait à amortir 17 obligations qui ont été tirées au sort le 15 janvier 1954

Liste des 17 obligations sorties au tirage et remboursables à partir du 20 février 1954 à 5.000 F et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

1012 à 1038 (année de remboursement: 1954).
1241 (année de remboursement: 1953).

Les remboursements seront effectués à la banque L. Dupont et Cie, 36, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris (8e) et à ses succursales et agences.

COMPAGNIE IMMOBILIERE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 106, RUE RÉAUMUR, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 277071 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 de 2.000 F.

Douzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 570 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er mars 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1945 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

DEPARTEMENT DU NORD

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en vingt ans des 100.000 obligations de 10.000 F nominal représentant l'emprunt 6 0/0 à lots de 1.000.000.000 de francs émis en 1953.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE D'OBLIGATIONS en circulation.	NOMBRE D'OBLIGATIONS à amortir à chaque tirage.
1	15 décembre 1954	100.000	5.000
2	— 1955	95.000	5.000
3	— 1956	90.000	5.000
4	— 1957	85.000	5.000
5	— 1958	80.000	5.000
6	— 1959	75.000	5.000
7	— 1960	70.000	5.000
8	— 1961	65.000	5.000
9	— 1962	60.000	5.000
10	— 1963	55.000	5.000
11	— 1964	50.000	5.000
12	— 1965	45.000	5.000
13	— 1966	40.000	5.000
14	— 1967	35.000	5.000
15	— 1968	30.000	5.000
16	— 1969	25.000	5.000
17	— 1970	20.000	5.000
18	— 1971	15.000	5.000
19	— 1972	10.000	5.000
20	— 1973	5.000	5.000
Total			100.000

Société Hôtelière des Centres de Pèlerinages Catholiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.250.000 F

SIÈGE SOCIAL: 102, RUE DE L'UNIVERSITÉ, PARIS

R. C.: Seine n° 251215 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 10 ans de 4.000 obligations de 6,50 0/0 1934 de 325 F.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir chaque année.

1er janvier 1954	200	1er janvier 1959	200
1er juillet 1954	200	1er juillet 1959	200
1er janvier 1955	200	1er janvier 1960	200
1er juillet 1955	200	1er juillet 1960	200
1er janvier 1956	200	1er janvier 1961	200
1er juillet 1956	200	1er juillet 1961	200
1er janvier 1957	200	1er janvier 1962	200
1er juillet 1957	200	1er juillet 1962	200
1er janvier 1958	200	1er janvier 1963	200
1er juillet 1958	200	1er juillet 1963	200

Total: 4.000 obligations.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 10 ans de 6.000 obligations de 6,50 0/0 1937 de 325 F.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir chaque année.

1er janvier 1954	300	1er janvier 1959	300
1er juillet 1954	300	1er juillet 1959	300
1er janvier 1955	300	1er janvier 1960	300
1er juillet 1955	300	1er juillet 1960	300
1er janvier 1956	300	1er janvier 1961	300
1er juillet 1956	300	1er juillet 1961	300
1er janvier 1957	300	1er janvier 1962	300
1er juillet 1957	300	1er juillet 1962	300
1er janvier 1958	300	1er janvier 1963	300
1er juillet 1958	300	1er juillet 1963	300

Total: 6.000 obligations.

PREMIER AMORTISSEMENT

Obligations de 325 F 6,50 0/0 1934.

Numéros des 200 obligations 6,50 0/0 1934 sorties au premier tirage du 7 janvier 1954.

1.201 à 1.400 — 3.301 à 3.400

Obligations de 325 F 6,50 0/0 1937.

Numéros des 300 obligations 6,50 0/0 1937 sorties au premier tirage du 7 janvier 1954.

5.801 à 5.900 — 7.201 à 7.300 — 8.901 à 9.000

Remboursement à partir du 20 janvier 1954 à 325 F au siège social de la société, 102, rue de l'Université, à Paris. Le coupon n° 40, à l'échéance du 1er juillet 1954, devra être attaché aux obligations 6,50 0/0 1934; le coupon n° 34, à l'échéance du 1er juillet 1954, devra être attaché aux obligations 6,50 0/0 1937.

S. A. N. A. L.

Société anonyme nancéienne d'alimentation

AU CAPITAL DE 151.237.500 F

SIÈGE SOCIAL: 15, RUE DE LA MOTHE, A NANCY

Registre du commerce: Nancy n° 1332.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

Septième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 107 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er mars 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1950 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements de 1948, 1949, 1951 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

ENTR'AIDE COOPERATIVE

Association reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1926,
sous le patronage de la Fédération nationale des coopératives de consommation.

SIÈGE SOCIAL: 31, RUE DE PROVENCE, PARIS (9e)

Statuts déposés à la préfecture de police le 22 novembre 1922,
conformément à la loi du 1er juillet 1901, sous le n° 161617.

Obligations ex-Enfance coopérative 4 1/2 0/0 1947 de 1.000 F.

Liste des 141 obligations sorties au deuxième tirage du 18 décembre 1953.

2 960 à 4.100.

Toutes les obligations sorties au premier tirage sont remboursées.

HUILERIE FRANCO-COLONIALE de BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 8, AVENUE DELCASSÉ, PARIS (8e)

Obligations 4 1/4 0/0 1945.

Septième amortissement du 15 février 1954.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1945 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires au septième amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1954. Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachat en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 14 mai 1945.*)

SOCIETE J. BOCUZE & Ce

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 20, RUE CHILLON, LYON
Registre du commerce : Lyon B 1992.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 3.000 obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F, la société J. Bocuze et Ce a procédé au rachat en Bourse de 100 obligations dont le montant a épuisé la somme prévue pour l'amortissement de l'emprunt au 1er février 1954.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

Société anonyme des Hauts Fourneaux de la Chiers

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.940 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A LONGWY (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C.: Briey 20 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 790 obligations 4 0/0 1943 dont l'amortissement est prévu pour le 31 mars 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage sur les obligations de cette série.

Les amortissements précédents ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS MILLET-BOIVIN

CAPITAL: 94.640.000 F
SIÈGE SOCIAL: 123, RUE MONTMARTRE, PARIS
R. C.: Paris 285405 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 1946, a procédé au rachat en Bourse des quarante obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt dont l'amortissement était prévu pour le 15 avril 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Toutes les obligations sorties aux tirages précédents ont été présentées au remboursement.

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et de Saint-Etienne

ANCIENNEMENT:

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.570 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A SAINT-CHAMOND (LOIRE)
Registre du commerce: Saint-Etienne n° 2699; Paris n° 83937.

Obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1947.

Septième amortissement du 1er mars 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la quantité d'obligations nécessaire à l'amortissement du 1er mars 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

SOCIETE DES PEINTURES ASTRAL-CELLUCO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 368 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 3, RUE KEPPLER, PARIS
R. C.: Seine 240868 B.

Emprunt 4 0/0 1946.

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 187 obligations de 5.000 F à amortir au 1er février 1954.

En conséquence, il n'y a pas eu de tirage au sort.

Les sept premiers amortissements ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

Société anonyme des Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn

AU CAPITAL DE 312.300.000 F
SIÈGE SOCIAL: 60, RUE DE LA VICTOIRE, PARIS (9e)
R. C.: Seine 38921.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 165 obligations 4 0/0 1941 dont le dixième amortissement est prévu pour le 15 février 1954.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en janvier 1954.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

(Association déclarée, constituée conformément aux lois des 12 juillet 1875, 18 mars 1880 et 1er juillet 1901.)

SIÈGE SOCIAL: 21, RUE D'ASSAS, PARIS

Obligations 6 0/0 1940.

Usant de la faculté qu'il s'est réservée au moment de l'émission, l'Institut catholique de Paris a procédé au rachat en Bourse des 36 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er mars 1954.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au titre de cet amortissement.

Tous les titres sortis aux tirages précédents ont été présentés au remboursement.

COMPAGNIE des MINES, FONDERIES et FORGES d'ALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240.335.000 F
SIÈGE SOCIAL: 2, RUE LORD-BYRON, PARIS (8e)
R. C.: Seine 111653.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 299 obligations 4 1/2 0/0 1947 dont le septième amortissement est prévu pour le 15 février 1954.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en janvier 1954.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE FRANÇAISE FABRIKOID

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.875.000 F
SIÈGE SOCIAL: 41, RUE JOSEPH-DE-MAISTRE, PARIS (18e)
Registre du commerce: Seine n° 220236 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 *de* 2.000 *F.*

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 75 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 avril 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages des années 1945 et 1946 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS A. BLIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A VIERZON (CHER)

Emprunt obligataire 6 0/0 1950.

Tirage du 13 janvier 1954.

Les obligations portant les numéros 1.236 à 1.634 ont été désignées par le sort pour être amorties. Le remboursement en sera effectué à partir du 1er mars 1954 aux guichets de la banque Hervet, à Vierzon.
Après tirage du 13 janvier 1954, se trouvent amorties les obligations portant les numéros 1 à 14, 718 à 1.093, 1.236 à 1.634 et 1.660 à 2.000.
Les obligations portant les numéros 732 à 735, 836 à 839, 888, 889, 895 à 920, 1.000, 1.001 et 1.028 à 1.037, amorties aux précédents tirages, n'avaient pas été présentées au remboursement à la date du 13 janvier 1954.

MIROITERIES DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 54.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 25, RUE D'ANJOU, A ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)
Registre du commerce: Angers n° 11973.

Obligations 4 1/4 0/0 1945 *de* 2.000 *F.*

Neuvième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 36 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er avril 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1949 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

Compagnie des ETABLISSEMENTS de la RISLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 246.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 59, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS (10e)
Registre du commerce: Seine n° 113793.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

Onzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 130 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 mars 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1944 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1945 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 FÉVRIER 1945
DE LA
Société des forces motrices du Plateau Central.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission février 1945) de la Société des forces motrices du Plateau Central sont informés que l'amortissement du 15 février 1954 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 15 février 1946.

22.094 et 22.095

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945
DE LA
Société de distribution d'électricité de l'Ouest.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société de distribution d'électricité de l'Ouest sont informés que l'amortissement du 10 février 1954 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

1.180 (année de remboursement: 1948).
1.188, 10.658, 11.074 (année de remboursement: 1946).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 3 0/0 EX-5 0/0 1930
DE LA
société Union pyrénéenne électrique.

Les porteurs d'obligations 3 0/0 ex-5 0/0 de 1.000 F. (émission 1930) de la société Union pyrénéenne électrique sont informés que l'amortissement du 15 février 1954 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1947.

564 643 830 8.747 10.024 | 19.952 21.288 22.677 22.889 23.414
11.130 12.044 13.116 13.196 13.586 | 23.886 23.898 23.907 23.915
14.256 15.458 16.300 17.837 18.540 |

Groupement pour la Reconstitution des Entreprises Sinistrées de la Construction Navale

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLION DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 31, RUE DANIELLE-CASANOVA, PARIS
R. C.: Seine n° 336341 B.

Emprunt 4 3/4 0/0 *mars* 1948.

Sixième amortissement.

Le Groupement pour la reconstitution des entreprises sinistrées de la construction navale a amorti, par rachats en Bourse, le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 1er mars 1954.
En conséquence, le tirage au sort correspondant à ce remboursement n'aura pas lieu.

Le Groupement avait également amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents.

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 30 novembre 1953.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France						201.307.533
Portefeuille des effets						8.184.515.894
Portefeuille des titres						4.385.516.342
Avances sur dépôts de titres						18.369.871
Correspondants						31.139.806.519
Emprunteurs. — Prêts fonciers. — Ordinaires. — Sur obligations			30.730.842.694			
Sur avance de l'Etat			314.628.174			
Sur fonds de modernisation et d'équipement			1.450.000.000	32.519.690.020 (1)		
Sur capital social et réserves			24.200.152			
(1) Dont 141.670.000 F à l'état d'actes conditionnels.					33.028.152.020	
Crédits consolidables du Sous Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)				508.462.000		
Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant				1.687.810.000		
Réparation de dommages de guerre				3.332.239.481		
Court terme mobilisables				3.001.190.034	8.021.240.265 (2)	
(2) Dont 307.005.000 F à l'état d'actes conditionnels.						193.726.841.362
Spéciaux Construction. — Directes. — Métropole. — Ordinaires			6.209.760.535			
Logements économiques et familiaux		10.110.000	6.219.870.535	8.552.783.034		
(3) Dont 320.226.000 à l'état d'actes conditionnels.			(3)			
Afrique du Nord			2.332.912.499		152.677.452.217	
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)	Ordinaires		142.906.516.183	144.124.669.183		
	Logements économiques et familiaux		1.218.153.000			
Prêts maritimes						6.101.490
Prêts aux collectivités publiques	Sur obligations				96.167.978.664	
	Sur avance de l'Etat				1.547.871.570	
	Sur fonds de modernisation et d'équipement				30.181.010.808	136.663.683.511
	Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses				8.766.822.579	
						330.396.620.413
Débiteurs divers						2.075.566.482
Comptes d'ordre et divers						8.971.095.178
Immeubles						161.519.965
Résultats						»
Total de l'actif						388.534.387.367

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						11.628.031.702
Correspondants						9.236.156.443
Fonds national d'amélioration de l'habitat						2.291.596.299
Fonds forestier national						287.598.138
Versements différés. — Sur prêts fonciers. — Autres que les prêts spéciaux construction. — Réalisés et en réalisation			456.702.180			
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)			957.137.000	1.413.839.180		
Spéciaux construction. — Réalisés et en réalisation			276.585.250		116.135.419.613	
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)			141.721.580.443			
Sur prêts aux collectivités publiques			144.444.995.183		2.605.166.432	148.740.586.045
Trésor public: son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)						1.915.225.906
Trésor algérien: son compte avance de 2 milliards (convention des 2 et 29 juillet 1952)						1.975.482.697
Fonds de modernisation et d'équipement						32.537.585.573
Obligations foncières. — Montant au pair en circulation					38.760.018.750	38.333.591.377
A déduire: primes à amortir					526.427.373	
Obligations communales. — Montant au pair en circulation					107.096.291.500	105.536.490.449
A déduire: primes à amortir					1.559.801.051	
Bons à lots en circulation						72.270.091
Obligations et bons à lots à rembourser: intérêts, lots et dividendes échus à payer						2.053.184.181
Créditeurs divers						1.707.005.750
Comptes d'ordre et divers						28.718.928.227
Provisions pour l'amortissement des emprunts						1.061.550.601
Réserves et provisions diverses						1.349.103.808
Capital social						1.200.000.000
Résultats						»
Total du passif						388.534.387.367

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	43.659.037.267
II. — Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France	123.853.370.566

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur: HENRI DEROY.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Glatstein (Max), né le 21 février 1907 à Paris, demeurant 233, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur Alain, né le 5 août 1951 à Neuilly (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lapôtre.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de Seine-et-Oise.

PONTS ET CHAUSSÉES

ROUTE NATIONALE N° 308

Pont sur la Seine à Maisons-Laffitte.

Amélioration des conditions de navigation et d'écoulement d'eau.

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet du département de Seine-et-Oise ou son délégué, en présence du trésorier-payeur général ou de son délégué, du directeur des domaines ou de son délégué, de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées ou de son délégué, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur soumissions cachetées, sur offres de prix, des travaux ci-après:

1° Amincissement, par reprise en sous-œuvre, des fondations de la pile côté Maisons-Laffitte;

2° Amincissement, dans les mêmes conditions, des trois autres piles par démolition de béton, enlèvement des anciennes palplanches et battage de nouveaux rideaux de palplanches.

Cautionnement provisoire: néant.
Cautionnement définitif: 1.000.000 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées, conformément aux stipulations de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, d'une liste indiquant le lieu, la date et l'importance des travaux réalisés, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés, et d'une liste indiquant le matériel de terrassement dont dispose l'entreprise, seront adressées à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 9, rue des Réservoirs, à Versailles, et elles devront lui parvenir avant le 2 février 1954, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les entreprises ayant l'intention de se réunir pour présenter des soumissions conjointes devront adresser chacune les pièces exigées.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication; aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, dans les bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 9, rue des Réservoirs, à Versailles, et dans les bureaux de l'ingénieur de l'arrondissement Nord, 7, passage Pilâtre-de-Rozier, à Versailles.

Fait à Versailles, le 12 janvier 1954.

Pour le préfet de Seine-et-Oise:
Le secrétaire général,
Signé: BERNARD VAUGON.

Préfecture du Morbihan.

PONTS ET CHAUSSÉES

PORT-MARIA DE QUIBERON

Travaux d'amélioration (1re phase).
Construction d'une longueur de 90 mètres d'un môle Est.

ADJUDICATION RESTREINTE

A VANNES, en l'hôtel de la préfecture.

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Morbihan, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, à l'adjudication sur soumission cachetée de la première phase des travaux d'amélioration du port de Port-Maria de Quiberon, comprenant: la construction, sur une longueur de 90 mètres à partir de l'enracinement, d'un môle à parois de béton et remplissage en pierre sèche, fondé sur des semelles en béton et comprenant une cale accolée de 30 mètres de longueur et 2 mètres de largeur.

Montant du cautionnement définitif limité à 1 million de francs.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées à M. de Brun, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Vannes, 8, rue Ferdinand-Le Dressay, où elles devront lui parvenir avant le samedi 16 janvier 1954, à douze heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1e division), de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures, sauf le samedi après-midi;

2° Dans les bureaux de M. Bertin, ingénieur ordinaire, 8, rue Ferdinand-Le Dressay, à Vannes, de neuf heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures, sauf le samedi après-midi.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise et la description des travaux, accompagné de croquis très sommaires indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Fait à Vannes, le 14 décembre 1953.

Le préfet du Morbihan,
Signé: G. PHILIPSON.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 28 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Breisenherz (Ernest), ressortissant allemand, demeurant en Allemagne, notamment des objets entreposés à Guebwiller (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 18 décembre 1953, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 20 juillet 1945, sur les biens, droits et intérêts appartenant à la demoiselle Schank (Ursule-Marthe), ayant résidé à Barr et demeurant à Bosen (Sarre).

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 28 novembre 1950, sur les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Valérie Weck, épouse Riefer, ayant demeuré à Saint-Wendel (Sarre).

Par ordonnance en date du 24 décembre 1953, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à la firme allemande Industrie und Strassenbau, à Kassel-Zitteau (Allemagne), et donné audit séquestre les pouvoirs définis tant par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944 que par la loi du 21 mars 1947 relative à la liquidation des biens allemands.

Par ordonnance en date du 5 janvier 1954, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre placé sur les marques de fabrique appartenant à la Société Aktiengesellschaft der Osterreichischen Fez'abriken, de Vienne, ordonnance de mise sous séquestre du 23 octobre 1945.

AVIS DIVERS

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.125.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Le conseil d'administration de la Librairie Hachette a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 5 0/0 1930 qu'il sera procédé le mercredi 17 février 1954, à neuf heures, à Paris, 79, boulevard Saint-Germain, au tirage au sort du solde de la dix-neuvième annuité des obligations 5 0/0 1930 de la société devant être remboursées à compter du 1er avril 1954.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

23 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Association des parents d'élèves et amis de l'école de Beaumont-sur-Lèze.** But: intéresser les parents d'élèves aux activités post et périscolaires. Siège social: mairie de Beaumont-sur-Lèze.

26 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Cantine scolaire des écoles publiques de Sargé-sur-Braye.** But: fournir aux enfants des écoles publiques un repas chaud le midi des jours de classe. Siège social: école de filles de Sargé-sur-Braye.

28 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des Bretons de Neuilly.** But: développement de rapports amicaux, entr'aide et solidarité. Siège social: 3, rue de l'Ecole-de-Mars, Neuilly-sur-Seine.

28 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association du Ciné-Club des jeunes de Courbevoie.** But: formation cinématographique de la jeunesse par la présentation, avec débats, de films sélectionnés. Siège social: maison des jeunes, 184, boulevard Saint-Denis, Courbevoie.

29 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe artistique de la société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque.** But: pratique de la comédie, du chant, de la danse et de la musique. Siège social: 50, rue d'Anjou, Paris.

29 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Javelot-Club étaplois.** But: répandre le goût du sport et faciliter à ses membres les moyens de se réunir pour le pratiquer. Siège social: café de l'Agriculture, Etaples-sur-Mer.

31 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Comité de réfection de la Zaouia Rahmania.** But: procéder à la réfection de la Zaouia Rahmania. Siège social: 92, rue Vieux, Constantine.

5 janvier 1954. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Cœurs vaillants, âmes vaillantes de l'Agenais.** But: éducation morale, physique et intellectuelle de la jeunesse. Siège social: 22, rue J.-Bara, Agen.

6 janvier 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Les Amis du Bois de Gaumont.** But: créer, organiser, œuvres d'éducation populaire, morale, intellectuelle, familiale et professionnelle. Siège social: 3, avenue des Mousquetaires, Villiers-sur-Marne.

7 janvier 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Corté. **La Venacaise.** But: obtenir l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région, concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: maison Bona, Venaco.

11 janvier 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association des patrons de la Somme.** But: soustraire les patrons de la Somme aux contraintes des formes étatiques de la prévoyance sociale. Siège social: chez le président, Tours-en-Vimeu.

13 janvier 1954. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Les Diables noirs.** But: activité artistique à la lumière noire. Siège social: 30, rue d'Arras, Dainville.

16 janvier 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville, **Club des cinéastes amateurs de la vallée de la Bresle.** But: encourager le développement de la cinématographie d'amateurs par tous les moyens moraux et matériels mis en son pouvoir, grouper les cinéastes amateurs afin de leur donner la possibilité de mettre en commun les résultats de leur expérience, de leurs recherches personnelles ou collectives, en vue de favoriser l'extension des connaissances théoriques, pratiques et artistiques; contribuer dans la mesure de ses moyens à toute institution ou organisation utile à la vulgarisation du cinéma d'amateurs et à la défense des intérêts des amateurs. Siège social: 4, rue Pierre-Curie, Gamaches.

MODIFICATIONS

6 janvier 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain** transfère son siège social du 15, rue Las-Cases, au 6, rue de Marengo, Paris.

13 janvier 1954. Déclaration à la préfecture de Versailles. L'Association du personnel de l'atelier de construction de Rueil change de titre et devient: **Association du personnel de l'atelier de construction de Rueil, groupement de solidarité et d'éducation populaire.** Modification aux statuts. Siège social: 18, rue Gallieni, Rueil-Malmaison.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

21 novembre 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 7 janvier 1954.) **Union des associations polonaises catholiques en France,** section dénommée: **Jeunesse polonaise catholique féminine.** But: développement de l'esprit catholique et maintien des traditions polonaises. Siège social: salle du patronage Saint-Joseph, Oignies.

28 décembre 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 4 janvier 1954.) **Union européenne des commerces des grains, graines oléagineuses, aliments du bétail et dérivés.** But: faciliter les échanges internationaux des grains, graines oléagineuses, aliments du bétail et dérivés; défendre et représenter la profession dans ou auprès de tous les organismes officiels et internationaux. Siège social: 20, rue Thérèse, Paris.

MODIFICATIONS

28 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'Entr'aide des anciens Hongrois, engagés volontaires dans l'armée française change de titre qui devient: **Amicale des anciens Hongrois engagés volontaires dans l'armée française.** Siège social: 53, boulevard de Strasbourg, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.